

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

محكمة العليا

ديوان المحاسبة

RAPPORT DEFINITIF SUR L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES EXERCICE 2021

DECEMBRE 2023

BP 5495 Ndjamenat-Chad – Tél +235 22525178 - Fax: +235 22525178

E-mail : contact@chambredescomptes.td

Site web : www.chambredescomptes.td

SOMMAIRE

DELIBERE	3
LISTE DES ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	10
INTRODUCTION	11
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS	13
CHAPITRE I : CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES	14
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL	14
1. 2. CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	14
1. 3. CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC	16
1. 4. CONTEXTE GENERAL DU TCHAD.....	17
1. 4. 1. <i>Contexte politique, sécuritaire et institutionnel</i>	17
1. 4. 2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	18
4. 2. 1. <i>Agrégats macroéconomiques</i>	18
1. 4. 2. 2. <i>Situation des finances publiques</i>	19
CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES	22
2.1. BUDGET GENERAL	22
2.2. ANALYSE DES SOLDES PREVISIONNELS ET DES SOLDES REALISES.....	1
CHAPITRE III : PREVISIONS ET REALISATIONS DES RECETTES	3
3.1. PREVISIONS DES RECETTES	3
3.1.1. <i>Recettes fiscales</i>	4
3. 1.2. <i>Dons, legs et fonds de concours</i>	6
3.1.3. <i>Autres recettes</i>	7
3.2. RECOUVREMENTS DES RECETTES.....	8
3.2.1. <i>Recouvrements des recettes fiscales</i>	9
3.2.2. <i>Recouvrements des Dons, legs et fonds de concours</i>	17
3.2.3. <i>Recouvrements des autres recettes</i>	17
3.3. SITUATION DES RESTES A RECOUVRER	18
CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES	20
4.1. SITUATION GLOBALE DES PREVISIONS ET DES ORDONNANCEMENTS	20
4.2. PREVISIONS DES DEPENSES DE LA LOI DE FINANCES	21
4.2.2. <i>Comparaison de la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2021</i>	22
4.3. DETAILS DES PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021	23
4.4. EVOLUTION DES PREVISIONS DES LOIS DE FINANCES 2017 A 2021.....	25
4.5. ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES	25
4.5.1 <i>Situation globale des ordonnancements</i>	25
4.5.2. <i>Evolution des prévisions et des ordonnancements</i>	26
4.5.3. <i>Ordonnancements par ministères et institutions</i>	27
4.5.4 <i>Détails des ordonnancements par titres de dépenses</i>	29
4.2.2. <i>Les dépenses d'investissement</i>	34
CHAPITRE V : COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE	36

5.1. COMPTES DES DEPOSANTS	36
5.1.1. Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales	36
5.1.2. Comptes des communes	38
5.1.3. Autres divers dépôts et consignations	39
5.2.1 Comptes des opérations bancaires	41
5.2.2 : Comptes des opérations en numéraires.....	43
CHAPITRES VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	44
6.1. PRESENTATION ET ANALYSE DES MODIFICATIONS DU BUDGET	44
6.2 ACTES REGLEMENTAIRES MODIFICATIFS DU BUDGET INITIAL	45
6.2.1 Modification des dépenses initiales par décret d'avance.....	45
6.2.2. Modification des crédits par décrets de virement et transfert.....	46
6.3. AJUSTEMENT DES CREDITS	51
6. 4 SITUATIONS DES DEPENSES AVANT ORDONNANCEMENT	53
ANNEXES	56
DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE GESTION 2021	64
I FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE	65
II OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2021.....	66
2-1 OBSERVATIONS SUR LA FORME	66
2-2 OBSERVATIONS SUR LE FOND.....	66
2.2.1. Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2020 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 du TPG.	66
2-2-2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG.....	67
ANNEXES	72

DELIBERE

DELIBERE

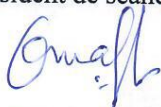
Le Rapport sur l'exécution de Loi de finances 2021 est élaboré par la Chambre des Comptes conformément aux dispositions de la Loi organique n° 004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de finances et les articles 48, 55 et 58 de l'Ordonnance N° 015/PR/2018, du 31 Mai 2018 portant Attributions, Organisation, Fonctionnement et Règles de Procédure devant la Cour Suprême. Cette compétence est également reconnue et recommandée par les directives de la CEMAC n° 01 et 06.

Conformément aux dispositions susvisées et délibérant le 21 décembre 2023 en chambre de conseil en application des dispositions de l'article 53 de l'Ordonnance n° 015/PR/2018, la Chambre des Comptes a adopté le présent rapport sur l'exécution de Loi de Finances 2021 et donné son avis sur la Déclaration Générale de Conformité entre le Compte Administratif du Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publics (MFBCP) et le Compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

Ont siégé :

Avec voix délibérante :

- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Chambre des Comptes par intérim, président de séance.



- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- Mme. **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



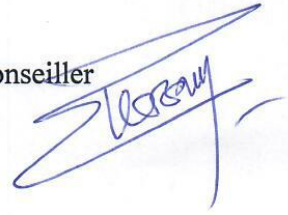
- M. **NDINTAMNAN PANINGAR**, Conseiller Rapporteur.



- M. **OUMAR ADOUM SINI**, Conseiller.



- M. NDOUBAHIDI SAMADJINGAR FRANCOIS, Conseiller



- M. HAMIT ATIM, Conseiller.



- M. ALI MAHAMAT ABDOUL, Conseiller.



- M. HASSAN HAMIT DABOU, Conseiller.



- M. LAMENE OUYA, Conseiller.



- M. MOHAMED EL-NOUR MAKI, Conseiller



- M. TATA MAHAMAT ZENE, Conseiller.



- M. KABADI KARERI EGNE, Conseiller.



Avec voix consultative :

- Mme. KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine, Conseillère référendaire.



- Mme. **DJIMRABAYE DIONODJI Viviane**, Conseillère référendaire.



- M. **MAHAMAT ASBALLAH HAGRI**, Conseiller référendaire.



- M. **ABDRAMANE ADAM FADOUL**, Conseiller référendaire.



- M. **YOUSOUF BRAHIM MAHAMAT TIDEI**, Conseiller référendaire.



A représenté le Parquet Général :

M. **RATOU ANDO**, 3^{ème} Avocat Général.

En présence de :

Maitre **MERSIA HLOKODI Justin**, greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 27 décembre 2023



LISTE DES ABREVIATIONS

A.M.R : Avis de Mise en Recouvrement
A.N.A.T : Agence Nationale Aéronautique Tchadienne
AEN : Avoirs Extérieurs Nets
ANIE : Agence Nationale d'Importation et d'Exportation
Art. : Article
ARSAT : Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad
ARCEP : Agence de Régulation des Communications Electroniques du Tchad
BCC : Banque Commerciale du Chari
BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGR : Budget Général Révisé
BNF : Bureau National de Fret
CA : Compte Administratif
CAF : Cout-Assurance-Fret
CBT : Commercial Bank du Tchad
CCP : Centre des Chèques Postaux
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESC : Conseil Economique, Social et Culturel
CG : Compte de Gestion
CF : Consommation Finale
CNOU : Centre National des Œuvres Universitaires
CS : Cour Suprême
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC : Facilité Elargie de Crédit
CAER : Caisse Autonome d'Entretien Routier
CESRAP : Cellule Technique Chargée du Suivi de la mise en Œuvre de la Réforme de
l'Administration Publique
CST : Compagnie Sucrière du Tchad
CCSRP : Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières
CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche
CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRT : Caisse National de Retraite du Tchad
CPM : Comité de Politique Monétaire
COBAC : Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
DGE : Direction des Grandes Entreprises
DGDDI : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects
DGO : Direction Générale de l'Ordonnancement
EMF : Etablissement de Micro finance
ENAM : Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENFJ : Ecole Nationale de Formation Judiciaire
ENSA : Ecole Normale Supérieure d'Abéché
ENT : Ecole Nationale des Télécommunications
ENTP : Ecole Nationale des Travaux Publics
EPA : Etablissement Public Administratif
FER : Fonds d'Entretien Routier
FMI : Fonds Monétaire International
FIR : Fonds d'Intervention Rurale
FNE : Fonds Nationale pour l'Elevage

FNDS : Fonds National de Développement de l'Sport
FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP : Fonds National d'Appui à la formation Professionnelle
FSE : Fonds Spécial de l'Environnement
HCC : Haut Conseil de la Communication
IDH : Indice du Développement Humain
INSEED : Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IGL : Impôt Général Libérateur
IPC : Indice des Prix à la Consommation
IPTE : Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ISBL : Institutions Sans But Lucratif
LFI : Loi des Finances Initiale
1LFR : Loi de Finances Rectificative
LOLF : Loi Organique relative aux Lois des Finances
MFB : Ministère des Finances et du Budget
OFT : Observatoire Foncier du Tchad
ONAPE : Office National de la Promotion de l'Emploi
ONASPORT : Office National du Sport
ONECS : Office National des Examens et Concours du Supérieur
PIB : Produits Intérieur Brut
PM : Pour Mémoire
PR : Présidence de la République
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
RP : Recette Perception
SGG : Secrétariat Général du Gouvernement
SODELAC : Société de Développement du Lac
TCM : Taux Créditeur Minimum
TD : Trésorerie Départementale
TIAO : Taux d'Intérêt des Appels d'Offre
TIPP : Taxes Intérieures sur les Produits Pétroliers
TR : Trésorerie Régionale
TPG : Trésorier Payeur Général
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Agrégats macroéconomiques

Tableau n°2 : Tableau d'exécution des recettes et des dépenses

Tableau n°3 : Evolutions des soldes prévisionnels et des soldes réalisés entre 2015 et 2021

Tableau n° 4 Evolution des prévisions des recettes 2020 à 2021

Tableau n° 5 : Evolution des prévisions des recettes fiscales des quatre dernières années

Tableau n°6 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales entre 2020 et 2021

Tableau n° 7: Comparaison des prévisions des Dons, Legs & Fonds de Concours

Tableau n°8 : Comparaison des prévisions des autres recettes des exercices 2020 et 2021

Tableau n°9 : Evolution des prévisions des autres recettes des quatre dernières années

Tableau n° 10 : Recouvrements des recettes budgétaires en 2021 en millions de FCFA

Tableau n°11 : Comparaison des recouvrements des recettes fiscales entre 2020 et 2021

Tableau n° 12 : Evolution des recouvrements des recettes fiscales

Tableau n°13: Niveau de recouvrements des impôts sur le revenu et bénéfices nets

Tableau n° 14 : Niveau de recouvrements des taxes sur les Salaires

Tableau n°15 : Niveau de recouvrement des Impôts sur le patrimoine

Tableau n°16 : Impôts sur taxes intérieures, biens et services (en FCFA)

Tableau n°17 : Niveau de recouvrements des impôts sur le commerce et les transactions internationales

Tableau n°18 : Niveau de recouvrements des autres recettes

Tableau n°19: Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer (en million de FCFA)

Tableau n°20 : Prévisions et ordonnancements des dépenses du budget général

Tableau n°21 : Comparaison de la loi de finances 2021 à la loi de finances initiale 2020

Tableau n°22 : Comparaison LFI 2021 à la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2021

Tableau n°23 : Présentation des services de la dette

Tableau n°24 : Présentation des équipements et investissements

Tableau n°25 : Situation des dépenses ordonnancées par titre (En millions de FCFA)

Tableau n°26 : Situation des ordonnancements par institutions et ministères

Tableau n° 27 : Dépenses de personnel par institutions et ministères

Tableau n°28 : Dépenses de biens et services par institutions et ministères

Tableau n°29 : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Tableau n°30 : Situation des comptes des déposants

Tableau n°31 : Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces

Tableau n°32 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

Tableau n° 33 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)

Tableau n°34 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)

Tableau n°35 : prévisions initiales des dépenses 2021

Tableau n°36 : Modification des crédits (dépenses) par décret d'avance

Tableau n°37 : Crédits modifiés par section

Tableau n°38 : Modification des dépenses par décret d'avance par titre

Tableau n° 39 ; Situation des autorisations

Tableau 40 : Situation des autorisations des dépenses ordonnancées par titre

Tableau n°41 : Récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

Tableau n°42 : Evolution des DAO de 2017-2021

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2015 et 2021 (en milliards de (FCFA)

Graphique n° 2 : Répartition des recettes du budget de l'Etat

Graphique n°3 : Evolution de la prévision des recettes fiscales entre 2018 et 2021 en millions de FCFA

Graphique n°4 : Evolution de la prévision des Dons, Legs & Fonds de Concours entre 2018 et 2021 en millions de FCFA

Graphique n° 5: Evolution de la prévision des autres recettes entre 2018 et 2021 en millions de FCFA

Graphique n°6: Répartition des réalisations des recettes fiscales, non fiscales et en capital en 2020

Graphique n°7 : Evolution des recouvrements des recettes fiscales entre 2018 et 2021 (en milliards de FCFA)

Graphique n°8 : Taux d'Evolution des recettes fiscales entre 2018 et 2021

Graphique n°9 : Evolution des restes à recouvrer entre 2017 et 2021 (en milliards de FCFA)

Graphique n°10 : Répartition de la LFI par sources de financement

Graphique n°11 : Evolution des prévisions des dépenses d'investissements et de personnel du budget de l'Etat entre 2017 et 2021 (en millions de FCFA)

Graphique n°12 : Evolution des prévisions et des ordonnancements des dépenses entre 2017 et 2021

Graphique n°14 : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel

Graphique n°15 : Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et services

Graphique n°16 : Répartition des transferts et subventions par institutions et ministères

Graphique n° 17 : Répartition des dépenses d'investissements intérieurs et extérieurs

Graphique n° 18 : dépenses ordonnancées par titre

Graphique n° 19 : Evolution des dépenses avant ordonnancement(DAO) de 2017 à 2021

INTRODUCTION

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans son rôle d'assistance au parlement, a l'obligation de « *contrôler¹ la légalité financière et la conformité budgétaire de toutes opérations des dépenses et de recettes de l'État* » à travers la production d'un rapport sur l'exécution des lois de finances.

Cette mission est réalisée conformément aux dispositions des textes suivants :

- La Charte de Transition de la République du Tchad dispose, en son article 89, que le pouvoir judiciaire, pendant la période de transition, est assuré par la Cour Suprême et les tribunaux existants ;
- L'Ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement et règles de procédure devant la Cour Suprême dispose, en son article 55, que la Chambre des Comptes est la juridiction compétente en matière de contrôle des finances publiques ;
- La Loi Organique n°004/PR/2014 du 14 février 2014 relative aux Lois de Finances (LOLF) dispose, en son article 57, point 9, qu'un rapport de la Cour des Comptes² sur l'exécution de la Loi de finances accompagné d'une certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat doit être joint au projet de loi de règlement.

En application des textes précités, le Ministre des Finances et du Budget, par courrier n°177/PT/PMT/MFBCP/DGO/2023 du 12 juin 2023, a transmis à la Présidente de la Chambre des Comptes, le compte administratif de l'Ordonnateur principal du budget de l'Etat et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général pour l'année 2021 accompagnés des documents annexes relatifs aux recettes et aux dépenses exécutées en 2021. Ces documents sont transmis à la Chambre en même temps que le projet de Loi de Règlement et sa note de présentation.

Par ordonnance n° 009/PCS/PCC/2023 du 16/06/2023, la Présidente de la Chambre des comptes a mis en place une équipe de conseillers et de conseillers référendaires chargée de procéder aux vérifications des documents produits et à l'élaboration d'un rapport sur l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2021. Les membres de cette équipe sont : NDOUBAHIDI SAMADINGAR FRANCOIS, HASSAN HAMIT DABOU, ALI MAHAMAT ABDOUL, HAMIT ATIM, OUMAR ADOUM SINI, LAMENE OUYA JOB, OUSMAN MAMADOU AFFONO, NGARKETE DJIDINGAR.

Le Conseiller NDINTAMNAN PANINGAR a été désigné rapporteur.

Le greffier MERSIA HLOKODI Justin assure le secrétariat.

Monsieur BIAKBA GABRIEL est chargé de la logistique et de la reprographie.

¹ Art 55, alinéa 5 de l'ordonnance n°015/PR/2018 du 31 mai 2018.

² Chambre des Comptes

La supervision des travaux est assurée par Madame ZARA BRAHIM MAHAMAT ITNO, présidente de la Chambre des Comptes et Madame NEPIDE DOSSOUM POPEE, présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.

Le présent rapport de contrôle est produit sur la base des documents financiers relatifs à l'exécution de la Loi de Finances 2021. Il est soumis à une procédure contradictoire. A cet effet, le Ministre en charge des Finances a apporté ses réponses aux observations de la Chambre des Comptes. Ces réponses sont intégrées au rapport définitif.

Le présent rapport est articulé comme suit :

- Chapitre I : Le contexte d'exécution de la loi de finances pour 2020
- Chapitre II : Les résultats globaux de l'exécution de la loi de finances
- Chapitre III : Les recettes
- Chapitre IV : Les dépenses
- Chapitre V : Les comptes relatifs aux opérations de trésorerie
- Chapitre VI : La gestion des Autorisations Budgétaires

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 (page 25)

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte de la LOLF.

Recommandation n°2 (page 28)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'affiner cette rubrique afin de permettre une lisibilité des sources de financement.

Recommandation n°3 (page 33)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire ressortir les recouvrements de la taxe patronale d'apprentissage dans les livres du trésor et le suivi régulier de la taxe sur la valeur locative qui sont aussi une source de ressources pour le financement de l'économie.

Recommandation n°4 (page 34)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de mettre en place des mécanismes pour le recouvrement de ces recettes.

Recommandation n°5 (page 36)

La Chambre des Comptes prend acte des réponses du MFBCP et lui recommande de faire des prévisions réalistes.

Recommandation n° 6 (page 37)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP le respect de la LOLF en matière de prévision et recouvrement des recettes.

Recommandation n°7 (page 43)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire des efforts pour rester dans les limites des seuils communautaires.

Recommandation n°8 (page 48)

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP l'application des dispositions de la LOLF relatives aux modifications du budget.

Recommandation n° 9 (page 55)

La Chambre des Comptes recommande le respect de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

Recommandation n° 10 (page 58)

La Chambre des Comptes recommande l'alimentation du compte de la CNRT par la part patronale versée par l'Etat et les cotisations de travailleurs et l'érection du compte de la CNRT en un compte spécial.

Recommandation n° 11(page 67)

La Chambre des Comptes réitère la recommandation de l'observation N° 13.

Recommandation n° 12 (page 70)

La Chambre des Comptes recommande l'insertion de toutes les modifications proposées dans l'observation 17 dans le projet de loi de règlement

Recommandation n° 13 (page 71)

La Chambre des Comptes recommande que les dépenses avant ordonnancement soient régularisées dans le délai réglementaire.

CHAPITRE I : CONTEXTE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES

1.1. Contexte économique mondial

En dépit de la reprise amorcée au dernier semestre de 2020, après la récession induite par la Covid-19, l'économie mondiale a évolué en 2021 dans un climat de grande incertitude. Elle a été marquée par un regain d'activité au niveau mondial, en rapport avec l'élargissement de la couverture vaccinale à l'échelle mondiale, la consolidation des mesures de soutien budgétaire dans plusieurs pays et la prolongation des politiques monétaires accommodantes.

En conséquence, l'économie mondiale s'est sensiblement accrue de 6,1 % en 2021, après une récession de 3,1 % en 2020. Représentant l'évolution de l'activité économique mondiale, le volume des échanges commerciaux a augmenté de 10,1 % en 2021 après avoir chuté de 7,9 % en 2020. Cette dynamique s'explique par le relâchement des mesures prises en 2021 dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

S'agissant des prix, le taux d'inflation mondiale en moyenne annuelle est remonté à 4,7 % en 2021, après 3,2 % en 2020, en raison de la forte demande mondiale, la hausse du prix de l'énergie et celle des cours des produits alimentaires. Dans les pays avancés, le taux d'inflation s'est situé à 3,1 % en 2021, contre 0,7 % en 2020. S'agissant des pays émergents et en développement, il s'est établi à 5,9 % en 2021, contre 5,1 % 2020. En Afrique subsaharienne, l'inflation s'est accrue de 11,0 % en 2020, après 10,2 % en 2019.

En ce qui concerne la situation de l'emploi, la persistance de la pandémie de Covid-19 a empêché le redressement des marchés du travail. Néanmoins, le Bureau International du Travail (BIT) estime que le taux de chômage mondial s'est établi à 6,2 % en 2021 après 6,6 % en 2020. Ainsi, le nombre de chômeurs est revenu à 207 millions en 2021, contre 214 millions en 2020.

En matière de politique monétaire, les banques centrales des principaux pays avancés et émergents ainsi que celles de l'Afrique subsaharienne ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire.

1. 2. Contexte économique de l'Afrique Subsaharienne

L'Afrique subsaharienne a renoué avec une croissance économique positive en 2021. Celle-ci devrait être de 3,5% selon les nouvelles perspectives de la Banque mondiale, une embellie résultant de la hausse des cours des produits de base tels que le café, le pétrole et le coton. Il

faut ajouter à cela, le desserrage de l'étai sur les restrictions sociales visant à stopper la propagation du coronavirus.

La croissance attendue pour l'Afrique subsaharienne en 2021 aurait pu être beaucoup plus performante si des secteurs comme le tourisme ne continuaient pas de subir les effets négatifs de la crise de Covid-19. Les dépenses liées à la riposte sanitaire et à la reprise des activités génératrices de revenus ont également impacté la croissance économique dans la région.

En Afrique subsaharienne, le PIB réel a enregistré une hausse de 4,5 % en 2021, après une contraction de 1,7 % en 2020, sous l'impulsion d'une augmentation des exportations et des cours des produits de base ainsi que d'une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement privé. Le déficit budgétaire, dons compris, s'est réduit à 5,3 % du PIB en 2021, contre 6,4 % du PIB en 2020. De même, le déficit du compte extérieur courant s'est amélioré à 1,1 % du PIB en 2021, après 3,0 % du PIB en 2020. Le niveau général des prix des biens et services destinés à la consommation s'est accru de 11,0 % en 2021 après 10,2 % en 2020, consécutive à la hausse des prix des denrées alimentaires.

Au Nigeria, la croissance économique réelle a enregistré une hausse de 3,6 % en 2021, contre une baisse de 1,8 % en 2020, en raison de la bonne tenue des secteurs pétrolier et non pétrolier. Le déficit budgétaire s'est creusé à 6,0 % du PIB en 2021, contre 5,7 % du PIB en 2020. Le déficit du compte extérieur courant s'est atténué, revenant de 4,0 % du PIB en 2020 à 0,8 % du PIB en 2021. Les tensions inflationnistes se sont accentuées, le taux d'inflation s'élevant à 17,0 % après 13,2 % en 2020.

En Afrique du Sud, le PIB réel s'est accru de 4,9 % en 2021, contre une baisse de 6,4 % 2020, du fait du rebond des exportations et de la consommation des ménages. Le déficit budgétaire s'est réduit à 6,7 % du PIB en 2021, contre 9,4 % en 2020. Le taux de chômage est ressorti à 34,2 % en 2021, contre 29,2 % un an plus tôt. En revanche, l'excédent du compte extérieur courant est remonté à 3,7 % du PIB en 2021, après 2,0 % du PIB en 2020. Le taux d'inflation s'est établi à 4,5 % en 2021 contre 3,3 % en 2020.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 5,6 % en 2021, après 1,8 % en 2020, en rapport avec les performances des secteurs tertiaire et secondaire. Le déficit budgétaire, base engagements, dons compris, est resté stable à 5,7 % du PIB en 2021, comme en 2020. En revanche, le déficit du compte des

transactions extérieures courantes s'est creusé à 6,1 % du PIB en 2021, contre 4,6 % du PIB en 2019. Sur le front des prix, le taux d'inflation s'est situé à 3,5%, après 2,2% en 2020, imputable essentiellement au renchérissement des produits alimentaires et aux difficultés d'approvisionnement des marchés induites par la crise sécuritaire dans certains pays de la région.

1. 3. Contexte économique et monétaire des pays membres de la CEMAC

Les pays de la zone CEMAC ont également subi les effets néfastes de la COVID-19. La conjoncture économique des pays membres a été marquée en 2021 par :

- une croissance du PIB réel de 1,5 % (- 8,3 % pour le secteur pétrolier et 3,9 % pour le secteur non pétrolier), contre - 1,7 % en 2020, après 2,0 % en 2019 ;
- une baisse du niveau général des prix, avec un taux d'inflation s'établissant à 1,6 % à fin décembre, contre 2,3 % un an plus tôt ;
- un déficit budgétaire, base engagements, dons compris, de - 1,7 % du PIB, contre - 2,0 % du PIB en 2020 ;
- un léger creusement du déficit des transactions courantes, dons officiels inclus, de - 0,6 % du PIB en 2020 à - 1,4 % du PIB une année plus tard.

D'après la BEAC, la croissance du secteur pétrolier s'est ainsi établie à -8,3 % en 2021, contre - 4,1 % en 2020, alors que le secteur non pétrolier a progressé de 3,9 % en 2021, contre - 1,1 % un an plus tôt.

En termes de contributions, le secteur non pétrolier a davantage stimulé la croissance dans la CEMAC en 2021, avec un apport de 3,1 points (contre - 0,9 point un an plus tôt), sous l'effet d'une consolidation de la reprise économique dans la sous-région, tandis que la contribution du secteur pétrolier s'est élevée à -1,6 point (contre -0,8 point en 2020), en lien avec une production pétrolière globalement à la baisse, en dépit d'une dynamique des cours du pétrole favorable.

Il est observé une croissance positive en 2021 dans les pays de la sous-région à l'exception du Congo et du Tchad.

1. 4. Contexte général du Tchad

1. 4. 1. Contexte politique, sécuritaire et institutionnel

Le contexte politique, sécuritaire et institutionnel est caractérisé notamment par l'intensification des attaques des sectes terroristes lancées contre certains pays voisins et contre le Tchad et aussi l'afflux des réfugiés sur le territoire.

Au niveau politique, suite à la disparition tragique du Président de la République, le Maréchal IDRIS DEBY ITNO le 20 avril 2021, un Conseil Militaire de Transition (CMT) a été mis en place, la Constitution est suspendue, une Charte de Transition a été instituée et une période de transition de 18 mois (avril 2021 à septembre 2022) instaurée.

Le Gouvernement du Tchad et ses partenaires dont le PNUD ont signé le 13 novembre 2021 un document de projet de mise en place d'un Fonds Commun d'Appui à la Transition Politique au Tchad dénommé BASKET FUND. Ce fonds est un mécanisme de financement de la feuille de route de la Transition pour permettre aux partenaires de contribuer au financement des priorités ci-après :

- financement de la feuille de route ;
- appropriation nationale : les ressources sont liées aux priorités de la transition ;
- réduction des coûts de transaction : canaux différents/diversifiés de soutien, de rapport et de responsabilité ;
- harmonisation et coordination : programme de soutien unique ;
- attentes partagées : résultats convenus d'un commun accord / ce à quoi ressemblerait le succès ;
- transparence et redevabilité mutuelle.

Les domaines d'appuis proposés sont :

- un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution ;
- le processus de transition est sécurisé ;
- Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels.

1. 4. 2. Contexte économique et social

L'économie tchadienne, qui reposait auparavant sur l'agriculture, est dépendante depuis 2013 de la production du pétrole, qui a représenté 20% du PIB et plus de 80% des exportations de biens en 2019. Au cours de l'année 2020, l'économie tchadienne a subi un double choc exogène : la montée de l'insécurité dans les pays voisins et la crise des matières premières.

Cependant, comme dans le reste du monde, depuis mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a radicalement changé les perspectives macroéconomiques. Toutefois, selon la Banque mondiale, un rebond de la croissance à 6,2% est attendu en 2021 sous l'effet d'une progression du secteur pétrolier de près de 20%.

Dans son rapport annuel de 2021, le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) classe le Tchad comme le deuxième pays le moins développé au monde (après le Soudan du Sud), malgré une augmentation de son Indice de Développement Humain (IDH) depuis 2000 en passant de 0,291 à 0,394, ce qui le place à la 190^{ème} place du tableau de l'IDH publié sur 191 pays. L'espérance de vie à la naissance des femmes est de 54,28 ans.

4. 2. 1. Agrégats macroéconomiques

Tableau n°1 : Agrégats macroéconomiques

Indicateurs de croissance	2020	2021	2022 (E)
PIB (milliards USD)	10,76	11,80	11,91
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	-2,1	-1,1	2,5
PIB par habitant (USD)	655	698	684
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	54,1	55,9	50,4
Taux d'inflation (%)	4,5	-0,8	5,3
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,79	-0,54	0,34
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-7,3	-4,5	2,8

Source : FMI - World Economic Outlook Database, Latest available data. Note : (e) Donnée estimée

L'agriculture et l'élevage sont des activités économiques importantes qui emploient 75,1% de la population dont la plupart est engagée dans l'agriculture de subsistance. Globalement, le secteur primaire représente 54 % du PIB du Tchad (Banque mondiale). Les principales cultures sont le sorgho, le millet et le bérébéré, avec une production mineure de coton, de canne à sucre et d'arachide. Une grande partie du paysage tchadien est un paysage désertique, et les terres

cultivées les plus fertiles du pays (les zones avec une pluviométrie annuelle moyenne de 800 millimètres ou plus) se trouvent dans le Soudanien, qui représente environ 10 % de la superficie totale des terres.

Le secteur industriel contribue à 10,9% du PIB et emploie 1,9% de la population active. Le secteur pétrolier domine l'activité économique (représentant environ 60 % des recettes d'exportation) et attire l'essentiel des investissements étrangers directs. La transformation du coton et de l'huile de graines de coton sont d'autres industries importantes. Afin de diversifier l'économie et de la rendre moins dépendante des cours mondiaux du pétrole, le gouvernement tchadien a lancé son plan national de développement (PND). Cependant, les coûts élevés de l'énergie et des transports empêchent l'émergence d'un secteur industriel robuste dans le pays.

On estime que le secteur des services représente 35,7% du PIB du Tchad et 23,1% de l'emploi total. Alors que le Tchad a un grand potentiel pour le tourisme, l'insécurité et le déficit des infrastructures ont entravé la croissance du secteur. Néanmoins, même si le tourisme est une industrie relativement mineure, il a été durement touché par la pandémie.

1. 4. 2. 2. Situation des finances publiques

Le Projet de Loi des Finances (PLF) 2021 est élaboré dans un contexte macroéconomique difficile marqué par la crise sanitaire impactant négativement les activités économiques après deux années de prospérité. L'économie tchadienne a connu une croissance régulière de 3,0 % en 2018 et 2,5 % en 2019, imputable principalement à un rebond de la croissance dans le secteur pétrolier (15,6 % en 2018 et 8,7 % en 2019). Cependant, cette performance économique s'est estompée suite à la pandémie à coronavirus en 2020. En effet, le taux de croissance du PIB réel serait de -0,4 % en 2020. Ce résultat serait principalement dû à la faiblesse du volume des exportations et des prix à l'exportation de matières premières dues à la pandémie de la Covid-19 intervenue en début d'année. Grâce à une pluviométrie abondante combinée à la reprise des activités dans le monde, le taux de croissance en 2021 serait de 5,1 %. L'inflation serait contenue à 3 % conformément aux normes communautaires sur la période 2020-2023 contre -0,9 % en 2019, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Au niveau des finances publiques, la mobilisation accrue des ressources intérieures, conjuguée à la maîtrise des dépenses permettrait de ramener le déficit budgétaire global (dons inclus) à -1,1 % du PIB en 2021, contre +1,9 % du PIB en 2020 et -0,7 % du PIB en 2019.

Les actions du Gouvernement pour l'année 2021 seront principalement orientées d'une part, sur la poursuite de la relance de l'économie nationale à travers une gestion des finances publiques rigoureuse, et d'autre part, sur la mise en œuvre efficiente des politiques sectorielles s'inscrivant dans le parachèvement du Plan National de Développement 2017-2021, en vue d'asseoir une économie résiliente, productive, performante et un climat de paix et de sécurité.

C'est dans ce cadre que le gouvernement doit s'atteler à la poursuite des politiques publiques qui sont en cours. Aussi, les orientations des actions déployées tourneront vers le renforcement de la cohésion sociale et de la poursuite du processus de diversification économique en renforçant les secteurs vitaux à savoir l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau, l'énergie, l'agro-industrie, l'industrie de la viande et le textile.

Afin d'apprécier l'impact des actions publiques et l'efficacité des moyens consentis par le Gouvernement, des études seront menées dans divers secteurs. Ces évaluations constitueront des outils d'aide indispensables pour orienter efficacement les décisions stratégiques et opérationnelles qui amélioreront in fine la pertinence de l'action publique et ses effets sur la population. Pour l'année 2021, selon le CDMT, il est attendu en ressources intérieures 839,014 milliards de FCFA en diminution de -3,5% comparativement à 2020 (848,185 milliards) dont les apports en recettes fiscales sont de l'ordre de 73,3% et 26,7% de recettes non fiscales.

Élaboré dans un contexte des crises économique, sécuritaire et sanitaire (COVID-19) et dans le cadre de la poursuite du programme avec le Fonds Monétaire International (FMI), la Loi des Finances Initiale N°020/PR/2021 du 31 décembre 2020 ayant promulgué le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021 a arrêté les recettes et les dépenses budgétaires respectivement à **1.098.207.655.000 FCFA** et **1.247.153.047.753 FCFA**.

La situation d'exécution budgétaire à fin décembre 2021 se présente comme suit :

- **Au titre des recettes publiques**

Un montant de **1.154.351.078.841 FCFA** a été recouvré par le Trésor Public, soit un taux de réalisation de 105,1%. Les Restes A Recouvrer (RAR) par le Trésor Public sont de

34.511.723.160 FCFA et les décaissements directs effectués par les bailleurs dans le cadre des financements extérieurs des investissements et équipement sont **de 80.163.595.809 FCFA**.

Ainsi, les ressources mobilisées au titre du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021 s'élèvent au total à la somme de **1.234.514.673.650 FCFA**.

- **Au titre des dépenses publiques**

Les dépenses ordonnancées au cours de l'exercice budgétaire 2021 sur les ressources propres s'élèvent à **812.881.853.694 FCFA** soit 86% des prévisions qui sont de **945.549.998. 998 FCFA**. A ce montant, si l'on ajoute les décaissements directs des financements extérieurs **80.163.595.808 FCFA**, les dépenses globales exécutées au titre de la gestion budgétaire 2021 s'élèvent à **893.045.449.502 FCFA**, représentant 70,9% des prévisions des dépenses budgétaires.

Il se dégage alors de l'exécution du Budget Général de l'Etat des crédits non consommés de **383 827 916 323 FCFA**.

Les dépassements hormis les dépenses de personnel de **75.756.432.320 FCFA** sont de **17 381 989 878 FCFA**

En définitif l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021 s'établit en recettes à la somme de **1.234.514.675.144 FCFA** (Recouvrements + Décaissements directs) et en dépenses à la somme de **1.259.650.099.667 FCFA** (Dépenses ordonnancées + DAO).

CHAPITRE II : RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

2.1. Budget général

L'objet de cette partie est de présenter, pour le budget général et les opérations de trésorerie, les résultats de l'exécution budgétaire et d'analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations des recettes et des dépenses.

La loi n°020/PR/2020 du 30 décembre 2020 portant budget général de l'Etat pour l'exercice 2021 a arrêté les ressources à 1 098 208 millions de FCFA et les charges de l'Etat à 1 247 153 millions de FCFA, soit un déficit budgétaire prévisionnel de 148 945 millions de FCFA.

Le décret d'avance n°515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 a modifié les charges en les augmentant à 1259 853 millions de FCFA

L'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2021 a dégagé les résultats indiqués au tableau suivant. Ce dernier présente un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par ladite loi.

Tableau n°2 : Tableau d'exécution des recettes et des dépenses en millions de FCFA

Nature	Prévision LFI			Décret d'avance n°515/PR/PM/MFB/2021			Opérations effectives		
	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde
I- BUDGET GENERAL	1 098 208	1247 153	- 148 945	1 098 208	1 259 853	- 161 645	1 154 351	893 285	261 066
1-1 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE EST ASSIGNATAIRE		932 972			945 672			813 122	
TITRE I: Recettes fiscales	615 954			615 954			663 388		
TITRE II: Dons, legs et fonds de concours	259 758			259 758			348 199		
TITRE III: Cotisation sociale									
TITRE IV: Autres recettes	222 496			222 496			142 764		
Emprunts									
Autres emprunts									
Titre I : CHARGES FINANCIERES		60 000			60 000			15 552	
Intérêt dette intérieure		24 450			24 450			15 552	
Intérêt dette extérieure		35 550			35 550				
TITRE II: DEPENSES DE PERSONNEL		425 500			427 229			502 986	
TITRE III: DEPENSES DE BIENS SERVICE		100 450			102 087			83 085	
TITRE IV: DEPENSES DE TRANFERT		206 450			208 667			125 718	
TITRE V: DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		454 753			461 870			165 944	
V-1 Dépenses d'investissements intérieurs		140 572			147 689			85 781	
TITRE VI: AUTRES DEPENSES									

1-2 OPERATIONS DONT LE COMPTABLE N'EST PAS ASSIGNATAIRE		314 181			314 181			80 163	
V-2 Dépenses d'investissements extérieurs		314 181			314 181			80 163	
II- COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE	431 945	431 945		431 945	431 945				
Emission des titres publics	130 776			130 776					
Prêts projets et bancaires	188 169			188 169					
Allègements de la dette	25 000			25 000					
Lissage de prix	10 000			10 000					
Fonds judiciaire ARC	7 000			7 000					
Suspension service de la dette	5 000			5 000					
Nouveau programme	66 000			66 000					
Solde budgétaire		148 945			161 645				
Créances bancaires		10 000			10 000				
Banque Centrale		28 000			28 000				
Prêts banques commerciales		9 000			9 000				
Paiement arriérés		85 000			85 000				
Amortissement de la dette		151 000			151 000				
Dette extérieure		119 000			119 000				
Dette intérieure		32 000			32 000				
TOTAL (I+II)	1 530 153	1 679 098	- 148 945	1 530 153	1 691 788	- 161 645	1 154 351	893 285	261 066

Sources : LFI et Compte Administratif 2021

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde réalisé global de 261 066 millions de F CFA. Ce tableau effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

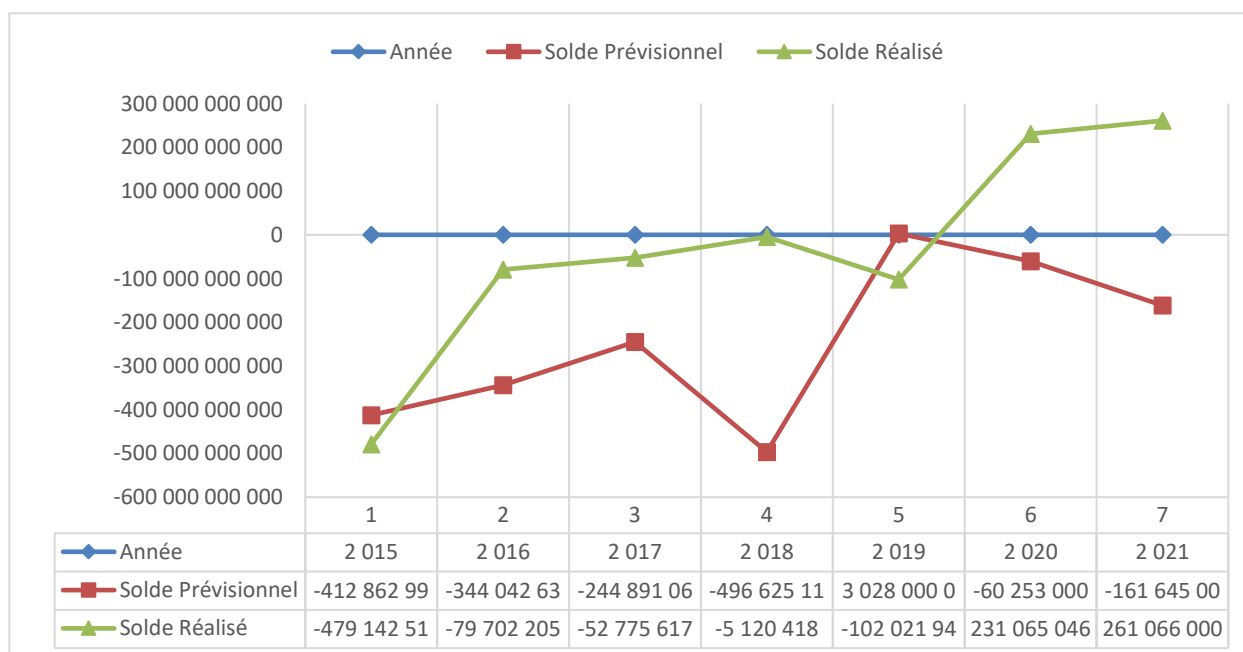
2.2. Analyse des soldes prévisionnels et des soldes réalisés

Tableau n°3 : Evolutions des soldes prévisionnels et des soldes réalisés entre 2015 et 2021

Année	Prévisions			Réalizations		
	RECETTES	DEPENSES	SOLDES	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
2 015	1 093 881 441 000	1 506 744 440 000	- 412 862 999 000	772 384 483 464	1 251 527 000 000	- 479 142 516 536
2 016	648 184 486 867	992 227 121 867	- 344 042 635 000	683 673 000 000	763 375 205 701	- 79 702 205 701
2 017	692 206 119 091	937 097 182 018	- 244 891 062 927	800 344 000 000	853 119 617 697	- 52 775 617 697
2 018	846 408 315 808	1 343 033 435 336	- 496 625 119 528	817 531 707 714	822 652 126 178	- 5 120 418 464
2 019	983 003 000 000	979 975 000 000	3 028 000 000	796 261 335 632	898 283 283 337	-102 021 947 705
2 020	1 136 450 000 000	1 196 703 000 000	- 60 253 000 000	1 179 960 556 350	948 895 510 043	231 065 046 307
2 021	1 098 208 000 000	1259 8153 000 000	- 161 645 000 000	1 154 351 000 000	893 285 000 000	261 066 000 000

Source : LF 2015,2016,2017,2018,2019,2020 et 2021 et Comptes administratifs 2015,2016,2017,2018,2019,2020 2021

Graphique n° 1 : Evolutions du solde prévisionnel et du solde budgétaire réalisé entre 2015 et 2021 (en milliards de (FCFA)



La courbe du solde prévisionnel révèle une variation à la hausse entre 2015 et 2017 et une dégradation entre 2017 et 2018. Cette tendance à la baisse s'est inversée entre 2018 et 2019 avant de reprendre sa décroissance entre 2019 et 2021.

Quant au solde réalisé, il présente une hausse entre 2015 et 2016. Il apparait de façon contrastée avec une tendance légère à la hausse entre 2017 et 2018. La tendance s'est inversée entre 2018 et 2019 avant d'amorcer un bond à la hausse entre 2019 et 2020. Cette tendance s'est poursuivie pour s'établir à 261,066 milliards de FCFA entre 2020 et 2021.

CHAPITRE III : PREVISIONS ET REALISATIONS DES RECETTES

La loi de finances n°020/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant budget général de l'Etat, pour l'année 2021, a arrêté l'ensemble des recettes à 1 098 207 655 000 FCFA. Ces recettes ont été recouvrées à 1154 351 millions de FCFA, soit un taux de réalisation de 105,11%.

3.1. Prévisions des recettes

Comparativement à la loi de finances de 2020 dont les prévisions de recettes étaient de 1 136 450 000 000 FCFA, la loi de finances pour l'exercice 2021 a évalué les ressources budgétaires à 1 098 207 655 000 FCFA, soit une diminution de 38 242 345 000 FCFA en valeur absolue et de 3,37 % en valeur relative.

Tableau n° 4 : Comparaison des prévisions des recettes 2020 à 2021

Titre	Nature des produits	LFR 2020	LFI 2021	Ecart		Part sur LFI %
				Montant	Taux	
I	Recettes fiscales	652 303 000 000	618 347 802 000	-33 955 198 000	-5,21%	56,31%
II	Dons, Legs et Fonds de Concours	288 265 000 000	259 757 779 000	-28 507 221 000	-9,89%	23,65%
III	Cotisations Sociales					
IV	Autres Recettes	195 882 000 000	220 102 074 000	24 220 074 000	12,36%	20,04%
RECETTES TOTALES		1 136 450 000 000	1 098 207 655 000	-38 242 345 000	-3,37%	100,00%

Source : LFR 2020 et LFI 2021

Observation n°1

La Chambre des Comptes constate que le titre III intitulé « cotisation sociale » dans la nomenclature budgétaire ne contient pas de prévisions.

Elle demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

Réponse du MFBCP

Le titre III intitulé « Cotisation sociale » est prévu par la nouvelle nomenclature, il s'agit des recettes de la CNRT, CNPS, etc. rien n'a été prévu comme recette pour l'exercice 2021. Comme rien n'a été prévu on peut ne pas le mentionner, mais pour des raisons de transparence, pour ne pas croire qu'on l'a omis, on l'a fait ressortir avec prévision zéro.

La réponse du MFBCP n'est pas satisfaisante dans la mesure où les cotisations sociales composées de la part de l'Etat et les retenues sur les traitements des fonctionnaires et des contractuels sont traitées par les services de l'Etat.

Recommandation n°1

La Chambre des Comptes recommande l'application stricte de la LOLF.

❖ Recettes fiscales

Elles sont prévues à 618 347,8 millions de FCFA, soit une diminution de 33 955 millions de FCFA par rapport à la LFR de l'année 2020 où les prévisions de recettes fiscales s'élevaient à 652 303 millions de FCFA, soit 5,21 %. Elles représentent 56,31% des prévisions des recettes totales du budget de l'Etat.

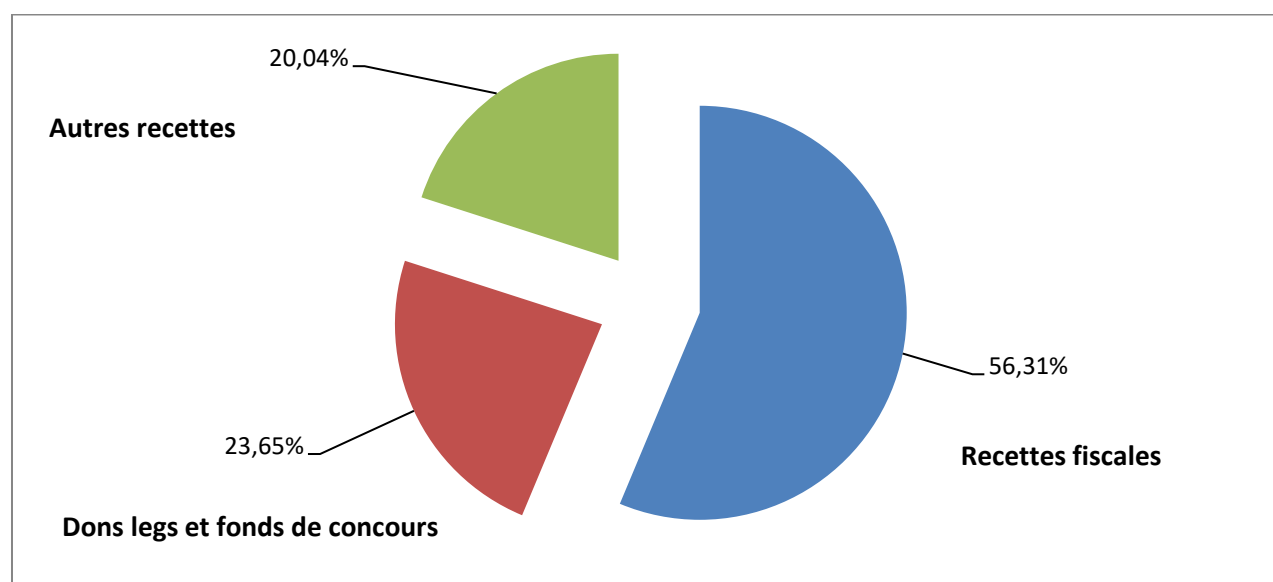
❖ Dons, Legs et Fonds de Concours

Les Dons, Legs et Fonds de Concours sont prévus à 259 757,77 millions de FCFA en 2021. Comparés à la prévision de la gestion 2020 où ils étaient évalués à 288 265 millions de FCFA, soit une baisse de 28 507,22 millions de FCFA (9,89 %). Ils représentent 23,65% des recettes totales du budget de l'Etat.

❖ Autres recettes

D'un montant de 220 102,07 millions de FCFA, les autres recettes ont augmenté de 24 220 millions de FCFA par rapport à la prévision de la gestion 2020 où elles étaient de 195 882 millions de FCFA, soit un taux de 12,36 %. Elles représentent 20,04% des recettes totales du budget de l'Etat.

Graphique n° 2: Répartition des recettes du budget de l'Etat



3.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont prévues à 618 347,8 millions de FCFA, soit une diminution de 33 955,19 millions de FCFA (5,21%) par rapport à la LFR de l'année 2020 où ces prévisions s'élevaient à 652 303 millions de FCFA.

Tableau n° 5 : Evolution des prévisions des recettes fiscales des quatre dernières années

Code	Nomenclature	LFI 2018	LFI 2019	LFR 2020	LFI 2021
R100	Impôt sur les revenus et bénéfices	143 003 000 000	218 905 721 000	348 881 551 000	258 577 051 000
R200	Taxe sur le Salaire	20 496 000 000	24 075 360 000	19 048 480 000	20 000 904 000
R300	Impôt sur les propriétés	10 597 000 000	8 896 100 000	10 891 908 000	326 847 000
R400	Taxe sur biens et services	110 211 000 000	153 492 025 000	139 629 537 000	234 862 901 000
R500	Impôt sur le commerce international	116 045 000 000	133 427 593 000	149 770 830 000	104 580 099 000
R600	Autres recettes fiscales	12 326 000 000	9 875 030 000	334 942 000	
TOTAL		412 678 000 000	548 671 829 000	668 557 248 000	618 347 802 000

Source : LFI 2018, LFI 2019, LFR 2020, LFI 2021 et compte administratif 2021

Graphique n°3 : Evolution de la prévision des recettes fiscales entre 2018 et 2021 en millions de FCFA

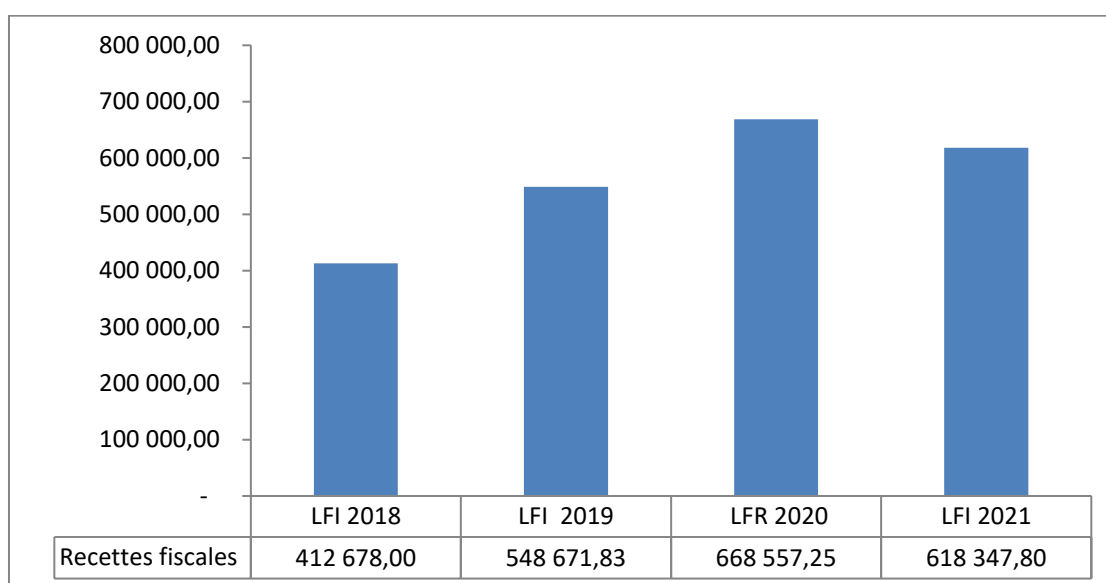


Tableau n°6 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales entre 2020 et 2021

Code	Recettes fiscales	LFR 2020	LFI 2021	Ecart		Part %
				Montant	Taux %	
711	Impôts sur les revenus et bénéfices	348 881 551 000	258 577 051 000	- 90 304 500 000	-26%	41,82%
712	Impôts sur le Salaire versés et rémunérations	19 048 480 000	20 000 904 000	952 424 000	5%	3,23%
713	Impôts sur les patrimoines	10 891 908 000	326 847 000	- 10 565 061 000	-97%	0,05%
714	Impôts & Taxes intérieurs sur biens et services	139 629 537 000	234 862 901 000	95 233 364 000	68%	37,98%
715	Impôts sur le commerce extérieur et transactions	149 770 830 000	104 580 099 000	- 45 190 731 000	-30%	16,91%
	Autres recettes Fiscales ³	334 942 000				
Total recettes fiscales		668 557 248 000	618 347 802 000	- 50 209 446 000	-8%	100,00%

Source : LFR 2020 et LFI 2021

Prévues à 618 347 802 000 FCFA, les recettes fiscales ont diminué de 50 209 446 000 FCFA, soit 8% par rapport à la gestion 2020 où elles étaient prévues à 668 557 248 000 FCFA. Cette

³ Cette rubrique n'est plus en vigueur

diminution est due aux impôts sur les revenus et bénéfices (26 %), des impôts sur les patrimoines (97%), et des impôts sur le commerce et les transactions internationales (30%).

Par contre, les impôts sur le salaire versés et rémunérations (5%), les impôts et taxes intérieures sur biens et services (68%) ont connu une hausse.

3. 1.2. Dons, legs et fonds de concours

Les recettes relatives aux dons, legs et fonds de concours comprennent :

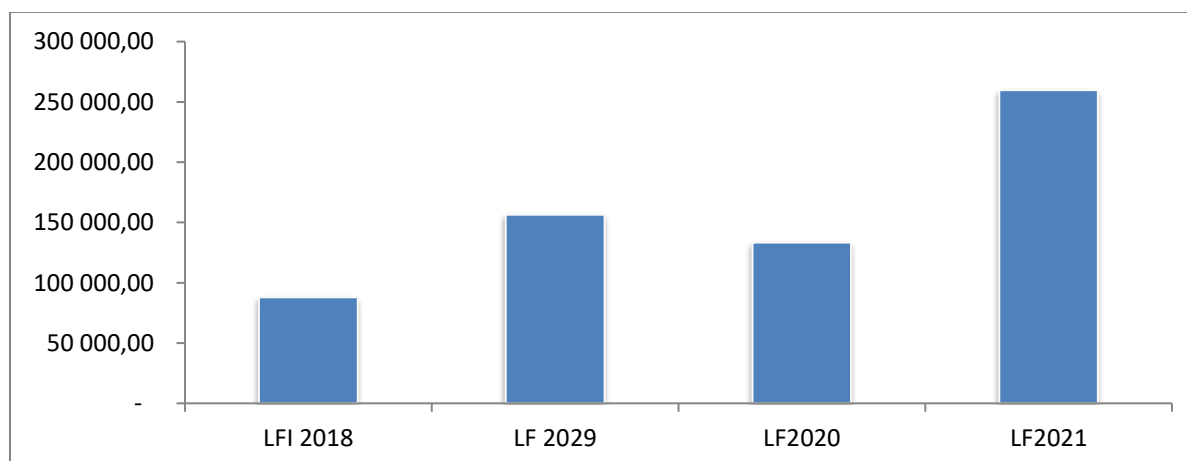
- Les dons ;
- Legs
- Fonds de concours.

Tableau n° 7: Comparaison des prévisions des Dons, Legs & Fonds de Concours

Rubrique	LFR 2020	LFI 2021	Ecart	
			Montant	Taux
Dons, Legs & Fonds de Concours	133 265	259 758	126 493	49%
Autres recettes	-	-	-	
Total	133 265	259 758	126 493	49%

En 2021, les prévisions des recettes relatives aux dons, legs et fonds de concours sont de 259 758 millions de FCFA. Comparées à l'exercice 2020 où elles étaient prévues à 133 265 millions de FCFA par la LFR, elles ont augmenté 126 493 millions de FCFA soit un taux de 49%.

Graphique n°4 : Evolution de la prévision des Dons, Legs & Fonds de Concours entre 2018 et 2021 en millions de FCFA



Observation n°2

La Chambre des Comptes constate que le titre dons, legs et fonds de concours composé logiquement des sous rubriques : Dons, Legs et Fonds de concours, n'est pas détaillé dans le développement des recettes.

La Chambre des Comptes demande des explications à ce sujet.

Réponse du MFBCP

Ce titre concerne les décaissements directs des financements extérieurs qui est géré par le ministère du plan d'où le TPG n'est pas assignataire et que le montant décaissé lui est communiqué globalement par le ministère du plan afin qu'il soit retracé dans la comptabilité nationale.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite des réponses du MFBCP et maintient l'observation.

Recommandation n°2

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP d'affiner cette rubrique afin de permettre une lisibilité des sources de financement.

3.1.3. Autres recettes

Tableau n°8 : Comparaison des prévisions des autres recettes des exercices 2020 et 2021

Code	Autre recettes	LFR 2020	LFI 2021	Ecart		Part %
				Montant	Taux	
701	Ventes des produits		6 711 017 000	6 711 017 000	100%	3,05%
702	Ventes des Prestations de services		7 179 537 000	7 179 537 000	100%	3,26%
721	Revenus sur la propriété autres que les intérêts	163 382 671 000	191 715 013 000	28 332 342 000	17%	87,10%
722	Droits et frais administratifs	31 745 857 998	2 280 895 000	- 29 464 962 998	-93%	1,04%
723	Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires		215 612 000	215 612 000	100%	0,10%
724	Autres recettes non fiscales	11 140 417 749	12 000 000 000	859 582 251	8%	5,45%
	Total	206 268 946 747	220 102 074 000	13 833 127 253	7%	100,00%

Source : LFR 2020 et LFI 2021

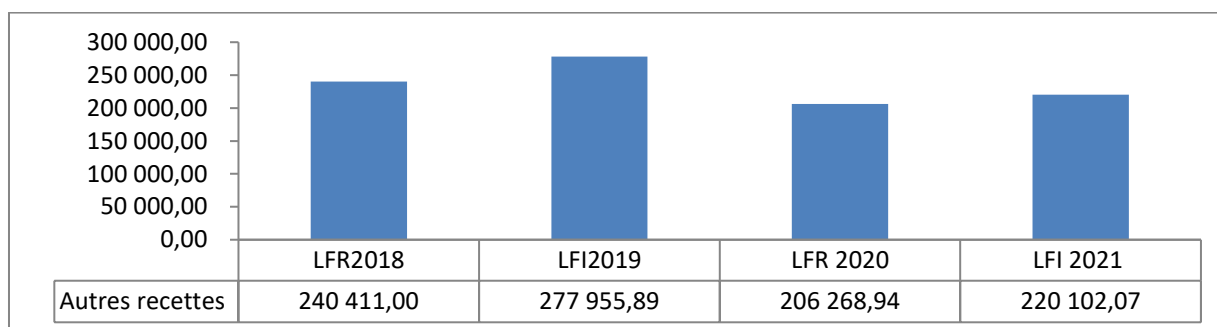
Il résulte du tableau ci-dessus que les prévisions de l'exercice 2021 sont en hausse de 13 833 127 253 FCFA, soit 7% par rapport à 2020 où elles étaient de 206 268 946 747 FCFA. Cette augmentation est due à la hausse des Ventes des produits (100%), les Ventes des Prestations de services (100%), les Revenus sur la propriété autres que les intérêts (17%), les Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires (100%) et les Autres recettes non fiscales (8%).

Les droits et frais administratifs par contre ont connu une baisse de 93 %.

Tableau n°9 : Evolution des prévisions des autres recettes des quatre dernières années

Autres recettes	LFR2018	LFI2019	LFR 2020	LFI 2021
Revenus sur la propriété	17 217 000 000	495 000 000	163 382 671 000	191 715 013 000
Droits et frais adm et VNI	216 632 000 000	274 172 000 000	31 745 857 998	2 280 895 000
Autres recettes non fiscales	6 562 000 000	3 288 895 000	11 140 417 749	26 106 166 000
Total	240 411 000 000	277 955 895 000	206 268 946 747	220 102 074 000

Source : LFI et LFR 2018 à 2021

Graphique n° 5: Evolution de la prévision des autres recettes entre 2018 et 2021 en millions de FCFA

3.2. Recouvrements des Recettes

Les recouvrements globaux de recettes réalisés au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 154 351 millions de FCFA contre les prévisions de 1 098 208 millions de FCFA, soit un taux de recouvrement de 105,11%.

Tableau n° 10 : Recouvrements des recettes budgétaires en 2021 en millions de FCFA

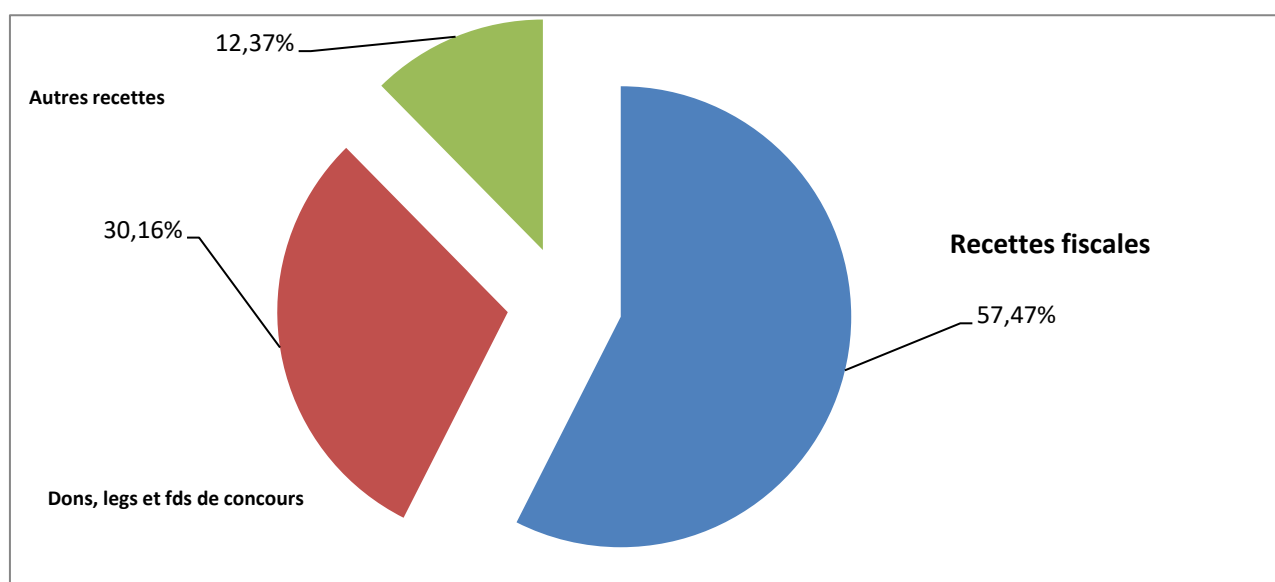
Nature	LFI 2021	Recouvrements		Ecart		Part recouvrée en %
		Montant	Taux	Montant	Taux	
Impôts sur les revenus et bénéfices	258 577	352 078	136,16%	- 93 501	-36,16%	30,50%
Impôts sur le Salaire versés et rémunérations	20 001	9 368	46,84%	10 633	53,16%	0,81%
Impôts sur les patrimoines	327	366	111,92%	- 39	-11,92%	0,03%
Impôts & Taxes intérieurs sur biens et services	234 863	175 985	74,93%	58 877	25,07%	15,25%
Impôts sur le commerce extérieur et transactions	104 580	125 591	120,09%	- 21 011	-20,09%	10,88%
Total recettes fiscales	618 348	663 388	107,28%	- 45 040	-7,28%	57,47%
DONS, LEGS & FONDS DE CONCOURS						
Dons, Legs & Fonds de Concours	259 758	348 199	134,05%	- 88 442	-34,05%	30,16%
Total Dons, Legs et Fonds de concours	259 758	348 199	134,05%	- 88 442	-34,05%	30,16%
Ventes des produits	6 711	5 641	84,06%	1 070	15,94%	0,49%
Ventes des Prestations de services	7 180	5 288	73,65%	1 892	26,35%	0,46%
Revenus sur la propriété autres	191 715	118 113	61,61%	73 602	38,39%	10,23%

que les intérêts						
Droits et frais administratifs	2 281	2 531	110,95%	- 250	-10,95%	0,22%
Amendes, Pénalités et Condamnations Pécuniaires	216	178	82,55%	38	17,45%	0,02%
Autre recettes non fiscales	12 000	11 013	91,77%	987	8,23%	0,95%
Total autres recettes	220 102	142 764	64,86%	77 338	35,14%	12,37%
TOTAL RECETTES	1 098 208	1 154 351	105,11%	- 56 143	-5,11%	100,00%

Source: LFR 2020 et compte de gestion 2021

A l'exception des taxes sur le salaire (64%), de la taxe sur les biens et services (76%), des revenus sur la propriété (41%), des droits et frais administratifs (29%), des emprunts (32%), toutes les autres rubriques des recettes connaissent un recouvrement largement au-delà de 100%.

Graphique n°6: Répartition des réalisations des recettes fiscales, dons, legs fon de concours et les autres recettes en 2021



3.2.1. Recouvrements des recettes fiscales

Prévues à 618 347 802 000 FCFA, les recettes fiscales sont recouvrées à 663 387 858 806 FCFA, soit un taux de 107,28 %.

Tableau n°11 : Comparaison des recouvrements des recettes fiscales entre 2020 et 2021

Nature	Exercice 2020			Exercice 2021			Ecart Recouvrements	
	LFR	Recouvrements	Taux	LFI	Recouvrements	Taux	Montant	Taux
Recettes fiscales	668 557 248 000	826 073 468 523	123,56%	618 347 802 000	663 387 858 806	107,28%	- 162 685 609 717	-19,69%
Impôt sur les revenus et bénéfices	348 881 551 000	509 534 430 897	146,05%	258 577 051 000	352 077 890 420	136,16%	- 157 456 540 477	-30,90%
Taxe sur le Salaire	19 048 480 000	12 219 538 841	64,15%	20 000 904 000	9 367 573 757	46,84%	- 2 851 965 084	-23,34%

Impôt sur les propriétés	10 891 908 000	31 064 242 597	285,20%	326 847 000	365 817 322	111,92%	- 30 698 425 275	-98,82%
Taxe sur biens et services	139 629 537 000	106 806 813 569	76,49%	234 862 901 000	175 985 459 287	74,93%	69 178 645 718	64,77%
Impôt sur le commerce et transactions internationales	149 770 830 000	165 535 224 132	110,53%	104 580 099 000	125 591 118 020	120,09%	- 39 944 106 112	-24,13%
Autres recettes fiscales	334 942 000	913 218 487	272,65%				- 913 218 487	-100,00%

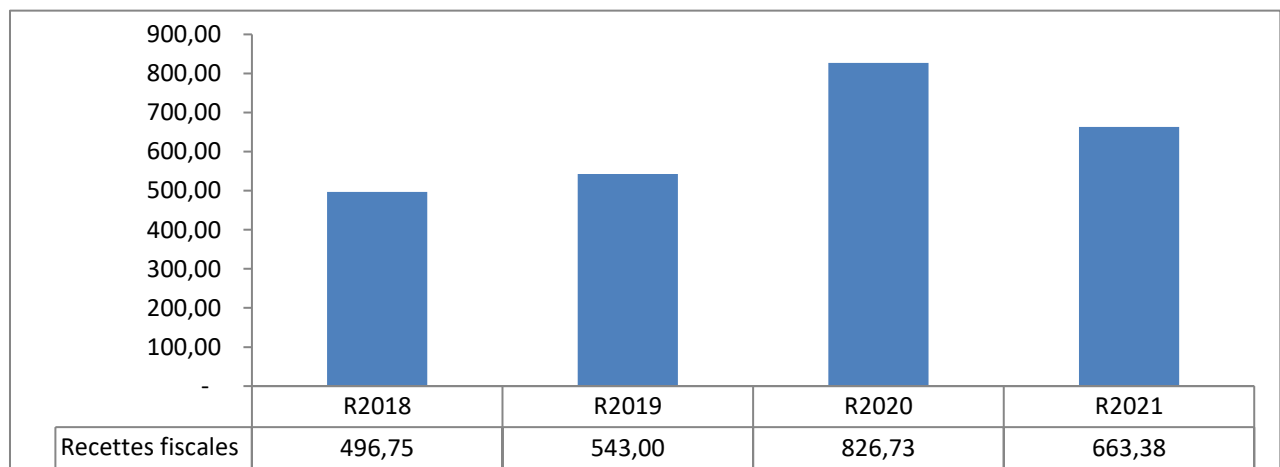
Source: LFR 2020 et LFI 2021 et compte de gestion 2020 et 2021

Comparées à la gestion 2020, les recouvrements de l'exercice 2021 ont connu une baisse de 162 685 609 717 FCFA, soit 19,69 %.

A l'exception des Taxes sur biens et services qui ont connu une hausse de 64,77%, la baisse de performance des recettes fiscales est due aux diminutions des Impôts sur les revenus et bénéfices (-30,90%), des Taxe sur le Salaire (-23,34%), des Impôts sur les propriétés (-98,82%), des Impôts sur le commerce et transactions internationales (-24,13%).

Le graphique suivant montre l'évolution des recouvrements des recettes fiscales au cours des quatre dernières années.

Graphique n°7 : Evolution des recouvrements des recettes fiscales entre 2018 et 2021 (en milliards de FCFA)



Par rapport aux réalisations de 2020 d'un montant de 826,73 milliards de FCFA, les recettes fiscales de 2021, établies à 663,38 milliards de FCFA ont diminué de 19,76%.

De 2017 à 2020, le taux de pression fiscale a augmenté passant de 7,87% à 15,37% du PIB.

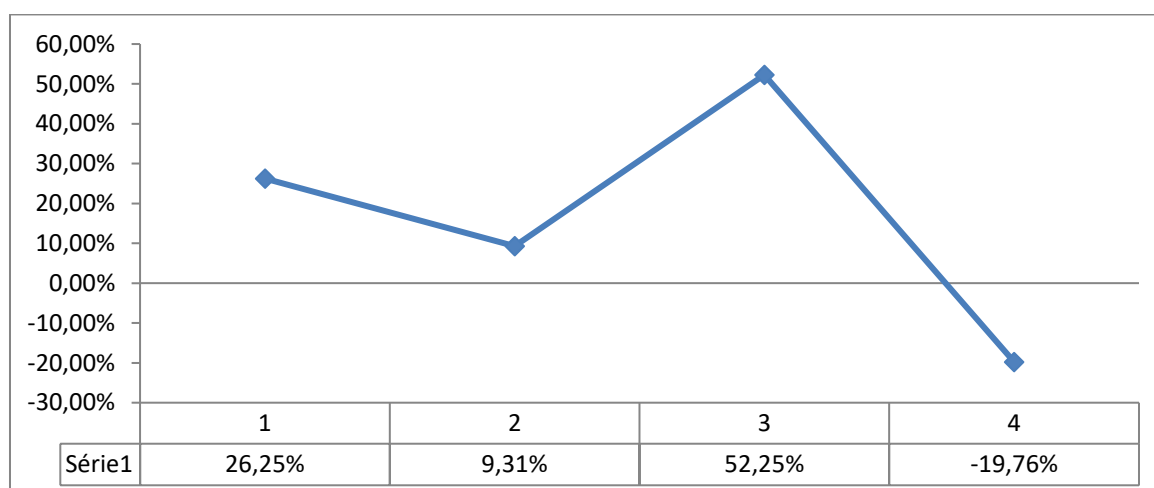
Cependant, en 2021 il amorce une baisse pour se situer à 11,24 % du PIB nominal.

En raison de l'importance des recettes fiscales dans les recettes internes de l'Etat, l'évolution de 2017 à 2021 est indiquée dans le graphique ci-après.

Tableau n° 12 : Evolution des recouvrements des recettes fiscales

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	393,47	496,75	543	826,73	663,38
Taux d'évolution en %	NA	26,25%	9,31%	52,25%	-19,76%
PIB (milliards de FCFA)	5000	5620	5655	5380	5900
Taux d'évolution en %	NA	12,40%	0,62%	-4,86%	9,67%
Taux de pression fiscale (TPF)	7,87%	8,84%	9,60%	15,37%	11,24%

Graphique n°8 : Taux d'Evolution des recettes fiscales entre 2018 et 2021



Entre 2018 et 2021, le taux d'évolution des recettes fiscales est passé de 26,25 % à -19,76% soit une détérioration considérable de 46,01 points.

De 2018 à 2019, celui-ci a connu une baisse en passant de 26,25% à 9,31%. Une forte augmentation a cependant été enregistrée entre 2019 et 2020 où il s'est établi à 52,25%. De 2020 à 2021, il a subi une diminution considérable de 72,01 point en passant à -19,76%.

❖ **Impôts sur les revenus et bénéfices nets**

Cette rubrique renferme les catégories d'impôts suivants :

- Impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières ;
- Impôts sur le bénéfice des sociétés non pétrolières ;
- Salaires, pensions et rentes viagères ;
- Revenu foncier ;
- Bénéfice industriel et commercial ;
- Revenu des valeurs mobilières ;

- Retenu 4%
- IGL ;
- Contributions diverses.

Tableau n°13 : Niveau de recouvrements des impôts sur le revenu et bénéfices nets

Impôts sur les revenus et Bénéfices	Prévisions	Recouvrements		Part des recouvrements
		Montant	Taux	
Impôts sur le Bénéfice des Sociétés pétrolières	140 815 239 000	200 086 563 812	142,09%	56,83%
Impôt sur le Bénéfice des Société non pétrolières	34 258 668 000	30 472 820 049	88,95%	8,66%
Salaire pension et rente viagère	46 129 027 000	70 419 273 511	152,66%	20,00%
Revenu foncier	1 251 998 000	1 900 635 645	151,81%	0,54%
Bénéfice industriel et commercial	1 593 430 000	47 625 612	2,99%	0,01%
Bénéfice industriel non commercial	18 669 018 000	13 777 631 084	73,80%	3,91%
Revenus des valeurs mobilières	11 554 540 000	21 006 555 633	181,80%	5,97%
Retenus 4 %	-	5 865 479 215		1,67%
IGL	3 024 000 000	5 193 965 471	171,76%	1,48%
Contributions diverses	1 281 131 000	3 307 340 388	258,16%	0,94%
TOTAL	258 577 051 000	352 077 890 420	136,16%	100,00%

En 2021, les impôts sur les revenus et bénéfices sont recouverts à 352 077 millions de FCFA contre une prévision de 258 577 millions de FCFA soit un taux de 136,16%.

Ce taux de recouvrement est dû aux différentes réalisations : impôts sur les bénéfices des sociétés pétrolières (142,09%) et représentant 56,83% des recouvrements ; salaires, pensions et rentes viagères (152,66%), représentant 20% des recouvrements ; revenu foncier (151,81%), représentant 0,54% des recouvrements ; revenu des valeurs mobilières (181,80%), représentant 5,97% des recouvrements ; et l'IGL (171,76%), représentant 1,48% des recouvrements.

❖ Impôts sur les salaires versés et rémunérations

Les taxes sur les salaires sont composées des taxes forfaitaires sur salaires, des taxes sur la valeur locative et des taxes patronales d'apprentissage.

Tableau n° 14 : Niveau de recouvrements des taxes sur les Salaires

Impôts sur salaires versés et rémunérations	Prévisions 2021	Recouvrements		Part des recouvrements
		Montant	Taux	
Taxe forfaitaires sur le salaire	12 805 110 000	9 367 573 757	73%	100,00%
Taxes sur la valeur locative	-	-		
Taxes patronales d'apprentissage	7 195 794 000	-	0%	0,00%
TOTAL	20 000 904 000	9 367 573 757	47%	100,00%

Source : Compte de gestion 2021

Les Impôts sur salaires versés et rémunérations sont recouverts à 9 367 573 757 FCFA pour une prévision de 20 000 904 000 FCFA soit un taux de 47%. Ce taux est porté essentiellement par les recouvrements des taxes forfaitaires de 9 367 573 757 FCFA pour une prévision de 12 805 110 000 FCFA soit 73 %. Le recouvrement des Taxes forfaitaires sur salaires représentent 100% des recouvrements.

Observation N°4:

La Chambre des Comptes constate que les prévisions des Taxes patronales d'apprentissage d'un montant 7 195 794 000 FCFA n'ont pas été recouvrées. Par ailleurs, les taxes sur la valeur locative n'ont ni été prévues ni recouvrées.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publics, des explications à ce sujet.

Réponse du MFBCP :

- ✓ *Les taxes patronales sont recouvrées directement au guichet du FONAP.*
- ✓ *Pour le recouvrement des taxes sur la valeur locative, si le TPG n'a pas enregistré dans ses livres c'est par ce que ces taxes n'ont pas fait l'objet d'une prévision et surtout elles n'ont pas été aussi mobilisées par les services émetteurs.*

La Chambre des Comptes prend acte de la réponse du MFBCP pour les taxes patronales.

Par contre, elle n'est pas satisfaite de la réponse sur la taxe sur la valeur locative.

Recommandation n°3

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire ressortir les recouvrements de la taxe patronale d'apprentissage dans les livres du trésor et le suivi régulier de la taxe sur la valeur locative qui sont aussi une source de ressources pour le financement de l'économie.

❖ Impôts sur le patrimoine

Les impôts sur le patrimoine sont composés des mutations par décès et des conservations des propriétés foncières.

Tableau n°15 : Niveau de recouvrement des Impôts sur le patrimoine

IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	Prévisions	Recouvrements		Part recouvrée
		Montant	Taux	
Impôts sur les mutations par décès	2 515 000	-	0%	0%
Impôts sur les donations entre vifs	2 515 000	-	0%	0%
Conservation Propriété Foncière	321 817 000	365 817 322	114%	100%
TOTAL	326 847 000	365 817 322	112%	100%

Source: LFI et compte de gestion 2021

En 2021, le recouvrement des impôts sur le patrimoine est 365 817 322 FCFA pour une prévision de 326 847 000 FCFA, soit un taux de 112%.

Ce taux de réalisation est essentiellement dû aux recouvrements des conservations de propriétés foncières 114% représentant 100% des recouvrements.

Les impôts sur les mutations par décès et Impôts sur les donations entre vifs ont enregistré des taux de recouvrement nuls.

Observation N°5 :

La Chambre des Comptes constate que les rubriques Impôts sur les mutations par décès et Impôts sur les donations entre vifs, bien que prévus pour un montant de 2 515 000 FCFA chacun en 2021, n'ont pas été recouverts. La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

Réponse du MFBCP

Ces rubriques ont été effectivement prévues au budget, mais ces prévisions n'ont pas été réalisées, il n'y a pas d'encaissement de cette rubrique de recettes.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP.

Recommandation n° 4

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de mettre en place des mécanismes pour le recouvrement de ces recettes.

❖ Impôts sur taxes intérieures, biens et services

Les Impôts sur taxes intérieures, biens et services sont composées des droits et taxes suivants :

- TVA à l'intérieur ;
- TVA à l'importation ;
- Impôts sur les produits particuliers ;
- Autres accises ;
- Droits de timbres fiscaux ;
- Droits d'enregistrement ;
- Taxes spéciales sur les produits pétroliers ;
- Taxes sur la vente du bétail ;
- Taxe sur la protection de l'environnement ;
- Contributions des patentes et licences ;
- Autres taxes ;
- Taxes de bornage ;
- Taxes
-
-
-
- sur la convention d'assurance.

Tableau n°16 : Impôts sur taxes intérieures, biens et services (en FCFA)

Rubrique	Prévision	Recouvrements		Part Recouvrements
		Montant	Taux	
TVA à l'intérieur	96 911 592 000	56 651 541 221	58%	32,19%
TVA à l'importation	61 957 694 000	52 302 992 598	84%	29,72%
Impôts sur les produits particuliers	25 859 070 000	14 100 671 301	55%	8,01%
Autres accises	6 598 264 000	484 764 746	7%	0,28%
Droits de timbres fiscaux	355 772 000	266 956 921	75%	0,15%
Droits d'enregistrement	15 756 061 000	19 489 273 141	124%	11,07%
Taxes spéciales sur les produits pétroliers	24 000 000 000	25 774 072 664	107%	14,65%
Taxes sur la vente du bétail	1 314 587 000	1 603 410 100	122%	0,91%
Taxe sur la protection de l'environnement	-	-		
Contributions des patentes et licences	1 397 541 000	3 530 421 041	253%	2,01%
Autres taxes	65 204 000	992 168 860	1522%	0,56%
Taxes de bornage	36 673 000	489 500	1%	0,00%
Taxes sur la convention d'assurance	610 443 000	788 697 194	129%	0,45%
TOTAL	234 862 901 000	175 985 459 287	75%	100,00%

Source: LFI et Compte de gestion 2021

En 2021, le recouvrement des impôts sur taxes intérieures, biens et services est de 175 985 459 287 FCFA contre une prévision de 234 862 901 000 FCFA, soit un taux de recouvrement de 75%.

Ce taux est porté par le recouvrement de la TVA intérieure (58%) et de la TVA à l'importation (84%) représentant respectivement 32,19 % et 29,72% du total des recouvrements ainsi que des taxes spéciales sur les produits pétroliers, recouvrées à 107% et représentant 14,65% du total des recouvrements.

Observations N°6 :

La Chambre des Comptes constate que les Taxes sur la protection de l'environnement n'ont pas été prévues et aucun recouvrement n'a été opéré.

Les Contributions des patentes (253%) et les Autres taxes (1522%) ont enregistré des recouvrements exceptionnels.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

Réponses du MFBCP

Ces rubriques de taxes sont prévues dans la nomenclature, mais le budget 2021 n'a rien prévu pour cette ligne.

Comme vous pouvez constater les prévisions ont été certainement sous-estimées : pour une prévision de 1.397.541.000 le recouvrement 3.530.421.041 et celle de 65.204.000 le recouvrement est 992.168.860. Avec l'application e-taxe qui a diminué le taux de 50%, cela a suscité un engouement chez les contribuables, d'où l'élargissement de l'assiette fiscale.

Recommandation n° 5

La Chambre des Comptes prend acte des réponses du MFBCP et recommande au MFBCP de faire des prévisions réalistes.

Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales

Les impôts sur le commerce extérieur et transactions internationales sont composés des droits et taxes à l'importation, des droits sur taxes non douanières, des redevances statistiques, des droits de sortie, les autres taxes sur opérations de changes, les taxes de préférence, les droits d'accises et les taxes spécifiques.

Tableau n°17 : Niveau de recouvrements des impôts sur le commerce et les transactions internationales

Rubriques	Prévisions	Recouvrements		Part
		Montant	Taux	
Droits et taxes à l'importation	55 258 694 000	56 037 515 181	101%	44,62%
Des droits Sur taxes non douanières	10 756 000 000	24 952 338 648	232%	19,87%
Redevances statistiques	29 931 467 000	33 107 561 548	111%	26,36%
Droits de Sortie	6 240 612 000	4 137 738 754	66%	3,29%
Autres taxes sur opérations de changes	2 393 326 000	327 572 735	14%	0,26%
Taxe de préférence		259 813 366		0,21%
Droits d'accises		2 089 317 317		1,66%
Taxes spécifiques		4 679 260 471		3,73%
TOTAL	104 580 099 000	125 591 118 020	120%	100,00%

Source: LF et compte de gestion 2021

Le recouvrement des impôts sur le commerce international s'élève à 125 591 118 020 FCFA en 2021 contre une prévision de 104 580 099 000 FCFA, soit un taux de réalisations de 120 %.

Les droits et taxes à l'importation, prévues à 55 258 694 000 FCFA sont exécutés à 56 037 515 181 FCFA soit 101%. Ils représentent 44,62% des recouvrements.

Les droits sur taxes non douanières sont exécutés à 24 952 338 648 FCFA pour une prévision de 10 756 000 000 FCFA, soit un taux de 232 %. Ils représentent 19,87% du total des recouvrements.

Les redevances statistiques représentent 26,36% des recouvrements. Elles ont été prévues à 29 931 467 000 FCFA et exécutées à 33 107 561 548 FCFA soit un taux de 111%.

Les autres taxes sur opérations de changes prévues à 2 393 326 000 FCFA sont exécutées à 14% soit 327 572 735 FCFA.

Observation n°7

La Chambre des Comptes constate un recouvrement d'un montant total de 7 028 391 154 FCFA au titre des Taxes de préférence (259 813 366 FCFA), des Droits d'accises (2 089

317 317 FCFA) et les Taxes spécifiques (4 679 260 471 FCFA) qui ne sont pas prévues par la loi de finances.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.

Réponses du MFBCP

✓ *Après consultation du document intitulé situation de recouvrement au 31 décembre 2021 (voir annexe N°2), nous constatons ce qui suit :*

- *Pour les taxes de préférence la prévision a été de 500 000 000 FCFA pour une réalisation de 259 813 366 FCA ;*
- *Pour les droits d'accises la prévision a été de : 800 000 000 FCFA pour une réalisation de 2 089 317 317*
- *Pour les taxes spécifiques la prévision été de : 1 150 980 000 FCFA, pour une réalisation de 4 679 260 471 FCFA. Confère : situation au 31 décembre 2021 en annexe.*

Il faut signaler que les montants de 259 812 366 recouverts au titre des taxes de préférence, de 2 089 317 317 FCFA au titre des d'accise et celui de 4 679 260 471 FCFA sont des sous titres intitulé impôts sur le Commerce (715) qui font partie intégrante du Titre 1 recettes fiscales (71) conformément aux dispositions de la LOLF.

La Chambre des Comptes constate que le MFBCP a recouvré des ressources non prévues au budget, elle maintient l'observation. Cette situation contrevient à l'article 15 de la LOLF qui dispose qu'aucune recette ne peut être émise et recouvrée pour le compte l'Etat sans avoir été autorisée par une loi de finances

Recommandation n°6

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP le respect de la LOLF en matière de prévision et recouvrement des recettes.

3.2.2. Recouvrements des Dons, legs et fonds de concours

Les **Dons, legs et fonds de concours**, ont été prévues en 2021 à 259 757 779 000 FCFA et recouvrées à 348 199 382 455 FCFA, soit un taux de réalisation de 134 %.

3.2.3. Recouvrements des autres recettes

Les autres recettes fiscales comprennent les ventes des produits, les ventes des prestations de services, les revenus des propriétés autres que les intérêts, les droits des frais administratifs, les amendes, pénalités et condamnations pécuniaires, les autres recettes non fiscales.

Tableau n°18 : Niveau de recouvrements des autres recettes

Autres recettes	Prévisions	Recouvrements		Part
		Montant	Taux	
Ventes des produits	6 711 017 000	5 641 452 873	84%	4,0%
Ventes des prestations de services	7 179 537 000	5 287 943 751	74%	3,7%
Revenus des propriétés autres que les intérêts	191 715 013 000	118 113 020 471	62%	82,7%
Droits des frais administratifs	2 280 895 000	2 530 541 743	111%	1,8%
Amendes, pénalités et condamnations pécuniaires	215 612 000	177 993 641	83%	0,1%
Autres recettes non fiscales	12 000 000 000	11 012 885 101	92%	7,7%
Total	220 102 074 000⁴	142 763 837 580	65%	100,0%

Source: LF et compte de gestion 2021

Prévues en 2021 à 220 102 074 000 FCFA, les autres recettes, ont été recouvrées à 142 763 837 580 FCFA, soit un taux de 65%.

Ce taux est porté essentiellement par les Revenus des propriétés autres que les intérêts, recouverts à 118 113 020 471 FCFA pour une prévision de 191 715 013 000 FCFA, soit un taux de 62% et représentant 82,7% du total des recouvrements.

3.3. Situation des restes à recouvrer

Au 31 décembre 2020, les restes à recouvrer se chiffraient à 502 184 millions de FCFA, montant repris au début l'exercice dans le compte de gestion.

A ce montant, vient s'ajouter une somme de 697 899, 6 millions de FCFA correspondant aux prises en charge de l'exercice 2021, totalisant ainsi les prises en charges au niveau du compte de gestion 2021 à la somme de 1 200 083, 6 millions de FCFA.

Sur le total des prises en charge en 2021, il a été recouvré 663 387,9 millions de FCFA.

Ainsi, le montant des restes à recouvrer en fin 2021 s'élève à 531 801,5 millions FCFA comme détaillés dans le tableau ci-dessous.

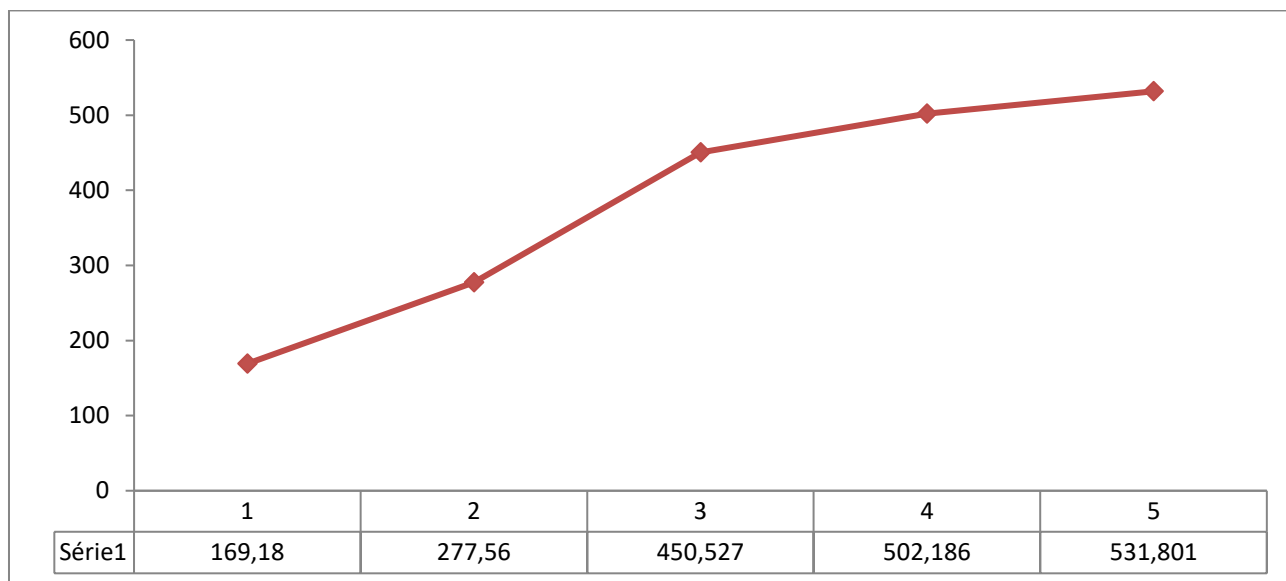
Tableau n°19 : Situation des prises en charge des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer (en million de FCFA)

NATURES DES IMPÔTS	PRISES EN CHARGES			RECOUVREMENTS			RESTES A RECOUVRER		
	ANTERIEURS	2021	TOTAL	ANTERIEURS	2021	TOTAL	ANTERIEURS	2021	TOTAL
Impôts directs sur rôles (IR)	210 351,0	355 090,6	565 441,6	3 574,6	340 754,8	344 329,4	206 776,4	14 335 769 432,0	221 112,1
Autres contributions directes	236 902,0	96 794,7	333 696,7	1 319,1	80 544,9	81 864,0	235 582,9	16 249 751 546,0	251 832,7
Droits de douanes (DD)	47 898,0	188 199,6	236 097,6	-	184 273,4	184 273,4	47 898,0	3 926 202 182,0	51 824,2
Taxes s/valeurs ajoutées (TVA)	6 398,0	56 190,3	62 588,3	-	56 190,3	56 190,3	6 398,0	-	6 398,0
Impôt général libératoire (IGL)	635,0	1 624,4	2 259,4	0,5	1 624,4	1 624,9	634,5	-	634,5
TOTAL	502 184,0	697 899,6	1 200 083,6	4 894,2	663 387,9	668 282,1	497 289,8	34 511 723 160,0	531 801,5

⁴ Différents des prévisions de la LFI

Source : Compte de gestion 2021

Graphique n°9 : Evolution des restes à recouvrer entre 2017 et 2021 (en milliards de FCFA)



CHAPITRE IV : PREVISIONS ET ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES

Prévues initialement à 1 247 153 047 147 FCFA par la loi n°020/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021, les dépenses ont été augmentées par Décret d'Avance de Crédits n°515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 de 12 700 millions de FCFA, portant le total de 1 259 852 998 998 FCFA. Ces dépenses ont été ordonnancées à 893 285 321 302 FCFA, soit un taux d'exécution de 70,9 %. Les prévisions sont constituées des dépenses sur financements intérieurs pour 945 671 751 251 FCFA et des dépenses sur financements extérieurs pour 314 181 248 749 millions de FCFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses du budget général, par titre, sont indiquées au tableau ci-dessous.

4.1. Situation globale des prévisions et des ordonnancements

Tableau n°20 : Prévisions et ordonnancements des dépenses du budget général

NATURE DE LA DEPENSE	LFI 2021 (1)	ORDONNANCEMENTS (2)	ECART (1) - (2)	TAUX (2)/(1)	Part sur dépenses prévues
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	60 000 000 000	15 552 579 545	44 447 420 455	25,92%	4,76%
S/TITRE intérêts intérieurs	24 450 000 000	15 552 579 545	8 897 420 455	63,61%	1,94%
S/TITRE intérêt extérieurs	35 550 000 000	-	35 550 000 000	0,00%	2,82%
TITRE II : Dépenses de personnel	427 229 133 420	502 985 565 740	- 75 756 522 320	117,73%	33,91%
TITRE II : BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984	19 001 770 616	81,39%	8,10%
TITRE IV: Transfert et subventions	208 667 170 000	125 718 492 991	82 948 677 009	60,25%	16,56%
Titre V: Equipements et investissements	461 869 543 978	165 943 302 042	295 804 490 685	35,93%	36,66%
Sous-Titre V: Investissements intérieurs	147 688 295 229	85 539 834 434	62 026 709 544	57,92%	11,72%
Sous-Titre V: Investissements extérieurs	314 181 248 749	80 403 467 608	233 777 781 141	25,59%	24,94%
TOTAL BUDGET ETAT	1 259 852 998 998	893 285 321 302	366 445 836 445	70,90%	100,00%
Ressources propres	945 671 750 249	813 121 725 493	132 550 024 756	85,98%	75,06%
Ressources extérieures	314 181 248 749	80 163 595 809	234 017 652 940	25,52%	24,94%

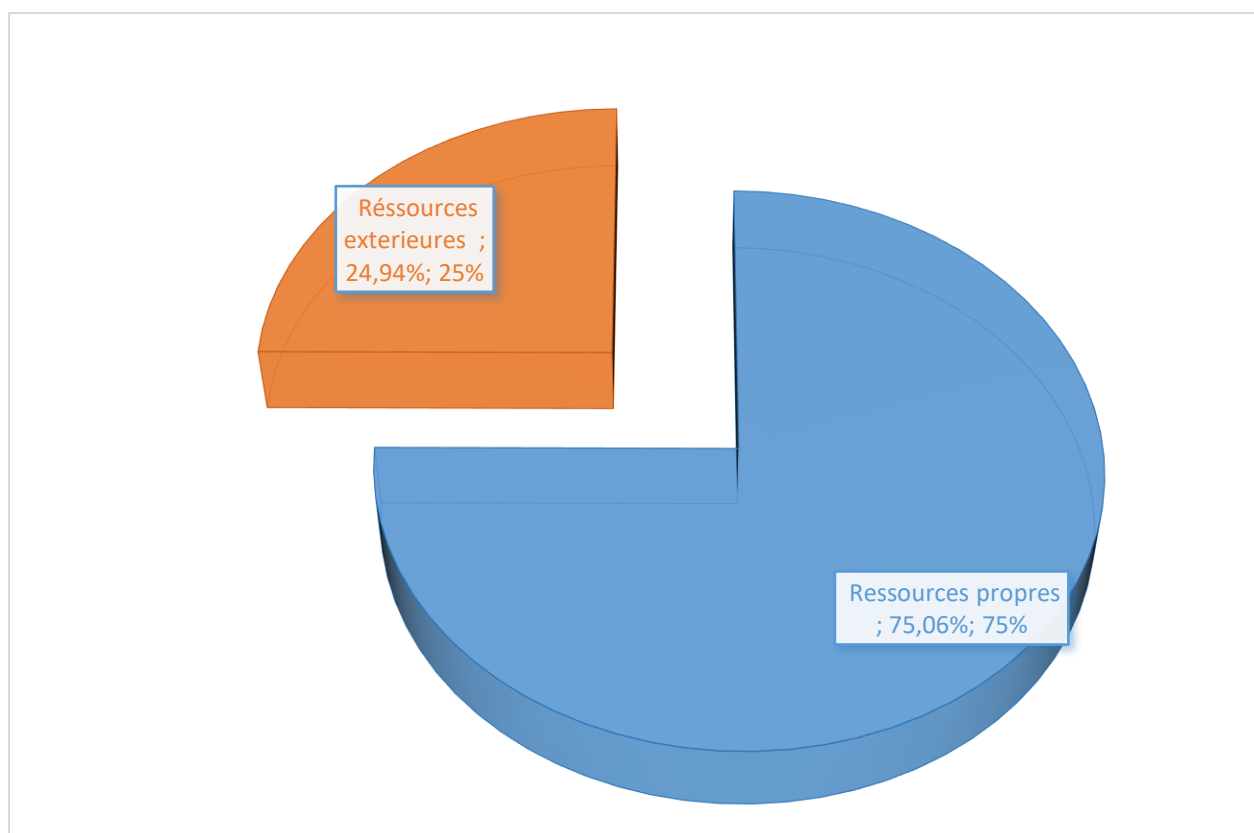
Source : LFI et Compte administratif 2021

Les dépenses sur financements propres sont ordonnancées à 813 121 725 493 FCFA pour une prévision de 945 671 751 251 FCFA, soit un taux d'exécution de 85,98%. Ces prévisions représentent 75,06 % des dépenses prévisionnelles du budget général.

Quant aux dépenses sur ressources extérieures, prévues pour 314 181 248 749 FCFA, elles ont été ordonnancées à 80 163 595 809 FCFA, soit un taux d'exécution de 25,52 %. Elles représentent 24,94% des dépenses du budget général.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition du budget général entre les dépenses sur ressources propres et les dépenses sur ressources extérieures.

Graphique n°10: Répartition de la LFI par sources de financement



4.2. Prévisions des dépenses de la loi de finances

Arrêtées par la loi de finances initiale à 1 247 153 millions de FCFA, les prévisions des dépenses du budget général ont connu une hausse de 50 650 millions de FCFA par rapport aux prévisions de l'année 2020, soit un taux de 4,23%.

4.2.1. Comparaison des lois de finances rectificative 2020 à la loi de finances initiale 2021

Tableau n°21 : Comparaison de LFR 2020 à la LFI 2021

TITRE	NATURE DE LA DEPENSE	LFR 2020	LFI 2021	Ecart 2020/2021		Part LFI 2021
				Montant	%	
I	SERVICE DE LA DETTE	58 878 000 000	60 000 000 000	1 122 000 000	1,91%	4,81%
	I-1 INTERETS INTERIEURS	24 048 000 000	24 450 000 000	402 000 000	1,67%	1,96%
	I-2 INTERET EXTERIEURS	34 830 000 000	35 550 000 000	720 000 000	2,07%	2,85%
II	DEPENSES DE PERSONNEL	399 000 000 000	425 500 000 000	26 500 000 000	6,64%	34,12%
III	BIENS ET SERVICES	110 000 000 000	100 450 000 000	- 9 550 000 000	-8,68%	8,05%
IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	227 000 000 000	206 450 000 000	- 20 550 000 000	-9,05%	16,55%

	EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	401 625 000 000	454 753 000 000	53 128 000 000	13,23%	36,46%
V	V-1 INVESTISSEMENTS INTERIEURS	139 800 914 411	140 571 751 251	770 836 840	0,55%	11,27%
	V-2 INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	261 824 085 589	314 181 248 749	52 357 163 160	20,00%	25,19%
	TOTAL BUDGET	1 196 503 000 000	1 247 153 000 000	50 650 000 000	4,23%	100,00%
	RESSOURCES PROPRES	934 678 914 411	932 971 751 251	- 1 707 163 160	-0,18%	74,81%
	RESSOURCES EXTERIEURS	261 824 085 589	314 181 248 749	52 357 163 160	20,00%	25,19%

Source : LFR 2020 et LFI 2021

Comparées aux dotations initiales de l'année 2020, les prévisions de l'année 2021 ont globalement connues une hausse de 4,23%. Cette hausse est essentiellement portée par une augmentation simultanée des services de la dette intérieure et extérieure de 1,91 %, des dépenses du personnel de 6,64%, des équipements et investissements des 13,23%. Cependant, les autres rubriques du budget ont connu une baisse notamment, les dépenses des biens et services (8 ,68%), les transferts et subventions de 9,05%.

4.2.2. Comparaison de la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2021

Tableau n°22 : Comparaison de la loi de finances rectificative 2020 à la loi de finances 2021

TITRE	NATURE DE LA DEPENSE	LFR 2020	LF ⁵ 2021	Ecart 2020/2021		Part LFI 2021
				Montant	%	
I	SERVICE DE LA DETTE	58 878 000 000	60 000 000 000	1 122 000 000	1,91%	4,76%
	INTERETS INTERIEURS	24 048 000 000	24 450 000 000	402 000 000	1,67%	1,94%
	INTERET EXTERIEURS	34 830 000 000	35 550 000 000	720 000 000	2,07%	2,82%
II	DEPENSES DE PERSONNEL	399 000 000 000	427 229 133 420	28 229 133 420	7,07%	33,91%
III	BIENS ET SERVICES	110 000 000 000	102 087 151 600	- 7 912 848 400	-7,19%	8,10%
IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	227 000 000 000	208 667 170 000	- 18 332 830 000	-8,08%	16,56%
V	EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	401 625 000 000	461 869 543 978	60 244 543 978	15,00%	36,66%
	INVESTISSEMENTS INTERIEURS	139 800 914 411	147 688 295 229	7 887 380 818	5,64%	11,72%
	INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	261 824 085 589	314 181 248 749	52 357 163 160	20,00%	24,94%
	TOTAL BUDGET	1 196 503 000 000	1 259 852 998 998	63 349 998 998	5,29%	100,00%
	RESSOURCES PROPRES	934 678 914 411	945 671 750 249	10 992 835 838	1,18%	75,06%
	RESSOURCES EXTERIEURS	261 824 085 589	314 181 248 749	52 357 163 160	20,00%	24,94%

Source : LFR 2020 et LF 2021

Comparées à la loi de finances rectificative n°013/PR/2020 du 28 août 2020 qui a porté les prévisions des dépenses du budget général à 1 196 503 000 000 FCFA, les dotations de l'année 2021 ont connu une hausse de 63 349 998 998, soit un taux de 5, 29%.

Cette augmentation est portée par une hausse des services de la dette intérieure et extérieure de 1,91%, les dépenses de personnel de 7,07 % et les équipements et investissements de 15,00%.

⁵ Les prévisions initiales de 1 247 153 millions de FCFA de l'exercice 2021, sont portées à 1 259 853 millions par décret d'avance n°515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021.

Les dépenses des biens et services ainsi que les transferts et subventions ont respectivement baissé de 7,19 % et 8,08%.

4.3. Détails des Prévisions de la loi de finances 2021

❖
❖ **Prévisions des services de la dette publique**

Tableau n°23 : Présentation des services de la dette

NATURE DE LA DEPENSE	LFR 2020	LF 2021	Ecart 2020/2021		Part LFI 2021
			Montant	%	
SERVICES DE LA DETTE	58 878 000	60 000 000	1 122 000	1,91	4,81%
INTERETS INTERIEURS	24 048 000	24 450 000	402 000	1,67	1,96%
INTERET EXTERIEURS	34 830 000	35 550 000	720 000	2,07	2,85%

Source : LFR 2020 et LF 2021

Les dotations au titre des services de la dette publique sont arrêtées à 60 000 millions de FCFA par la loi de finances 2021 contre 58 878 millions de FCFA en 2020, soit une hausse de 1 122 millions de FCFA et 1,91 % en valeur relative par rapport à la LFR 2020.

Les prévisions relatives aux intérêts de la dette extérieure s'élèvent à 35 550 millions de FCFA contre 34 830 millions de FCF en 2020 et celles de la dette intérieure à 24 450 millions de FCFA contre 24 048 millions de FCFA en 2020 soit respectivement des hausses de 2,07% et 1,67%.

❖ **Prévisions des dépenses du personnel**

Les dotations des dépenses de personnel sont initialement prévues à 425 500 millions de FCFA par la LFI et portées à 427 229 millions de FCFA par décret d'avance de crédits. Comparées à l'exercice 2020 où elles étaient prévues à 399 000 millions de FCFA, elles sont en hausse de 28 229 millions de FCFA, soit un taux de 7,07%. Elles représentent 33,91% des prévisions totales des dépenses du budget de l'Etat pour l'exercice 2021.

Observation n° 10 : les critères⁶ de convergence de la CEMAC fixent les dépenses du personnel à 35% des recettes fiscales. La Chambre des Comptes constate que les prévisions des dépenses pour l'année 2021 sont de 70%, soit le double des critères régionaux. Elle demande au MFBCP des explications et des justifications.

Réponses du MFBCP :

Le contexte particulier du Tchad. Il y a eu recrutement des centaines de médecins venant du Cuba, d'autres agents de santé pour faire face au COVID. Le recrutement dans la police et dans l'Armée pour faire face aux menaces extérieures et insécurité intérieure, etc.

Tous ces éléments entre autres, ne permettent pas de suivre à la lettre les directives de la CEMAC.

⁶ L'article 7 de la directive n° 016-UEAC-093-CM-30 modifiant et complétant la directive n°01/01-UEAC-094-CM-06 du 03 août 2001 fixant les critères et indicateurs macroéconomiques de la surveillance multilatérale.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient l'observation.

Recommandation

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP de faire des efforts pour rester dans les limites des seuils communautaires.

❖ Prévisions des dépenses des biens et services

Les prévisions des dépenses des biens et services sont évaluées initialement à 100 450 millions de CFA par la loi de finances et portées à 102 087 millions de FCFA par décret d'avance. Comparées à l'année 2020 où elles étaient prévues à 110 000 millions de FCFA, elles ont diminué de 7 912, 848 millions de FCFA, soit un taux de 7,19 %. Elles représentent 8,10% des prévisions totales des dépenses du budget de l'Etat.

❖ Prévisions des transferts et subventions de l'Etat

Les dépenses relatives aux transferts et subventions de l'Etat prévues initialement dans la loi de finances à 206 450 millions FCFA ont été augmentées à 208 667 millions de FCFA par décret d'avance. Comparées à l'exercice 2020 où elles étaient prévues à 227 000 millions de FCFA, elles ont diminué de 18 332,83 millions de FCFA, soit un taux de 8,08%. Elles représentent 16,56% des prévisions totales du budget de l'Etat.

❖ Prévisions des dépenses d'équipements et investissements

Tableau n°24 : Présentation des dépenses équipements et investissements

Nature de la dépense	LF 2020	LFI 2021	Ecart 2020/2021		Part LFI 2021
			Montant	%	
EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	401 824 085 589	461 869 543 978	60 045 458 389	14,94 %	100,00%
INVESTISSEMENTS INTERIEURS	140 000 000 000	147 688 295 229	7 688 295 229	5,49%	31,98%
INVESTISSEMENTS EXTERIEURS	261 824 085 589	314 181 248 749	52 357 163 160	20,00 %	68,02%

Source : LFR 2020 et LF 2021

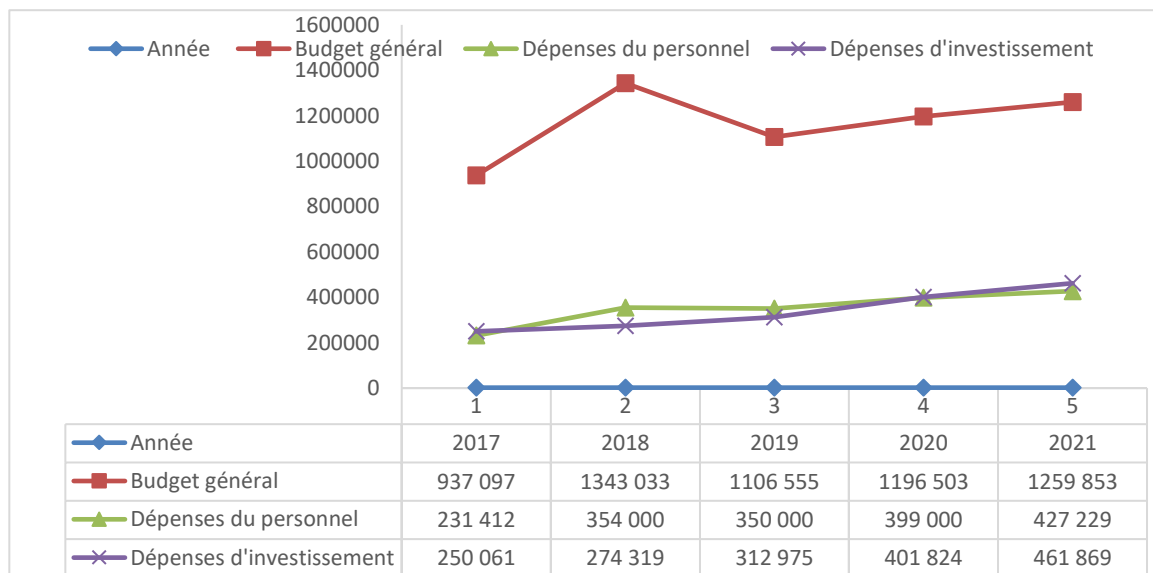
Les dépenses d'équipements et investissements sont prévues pour un montant de 454 753 millions de FCFA par la loi de finances initiale. Le décret d'avance de crédits a augmenté ces prévisions à 461 869,54 millions de FCFA. Comparées à la gestion 2020 où elles étaient prévues de 401 824 millions de FCFA, elles sont en hausse de 60 045,45 millions de FCFA, soit 14,94 %.

En 2021, les investissements intérieurs sont prévus à 147 688,3 millions de FCFA contre 140 000 millions de FCFA en 2020, soit une hausse de 7 688,29 millions de FCFA représentant 5,49% en valeur relative. Ils représentent 31,98% des prévisions totales des investissements.

Les investissements extérieurs sont prévus en 2021 à 314 181,25 millions de FCFA contre 261 824, 085 millions de FCFA en 2020, soit une hausse de 52 357,163 millions de FCFA, représentant 20 % en valeur relative. Elles représentent 68,02 % des prévisions totales des investissements.

4.4. Evolution des prévisions des lois de finances 2017 à 2021

Graphique n°11 : Evolution des prévisions des dépenses de personnel et d'investissements du budget de l'Etat entre 2017 et 2021 (en millions de FCFA)



La courbe des prévisions dépenses de personnel est restée croissante sur la période en passant de 231 412 millions de FCFA en 2017 à 427 229 millions de FCFA en 2021.

La courbe des prévisions dépenses d'investissements a suivi la même tendance à la hausse en passant de 250 061 millions de FCFA en 2017 à 461 869 millions de FCFA en 2021.

La courbe des prévisions des dépenses d'investissements a suivi la même tendance à la hausse en passant de 250 061 millions de FCFA en 2017 à 461 869 millions de FCFA en 2021.

4.5. Ordonnancements des dépenses

4.5.1 Situation globale des ordonnancements

Les ordonnancements des dépenses du budget général s'élèvent à 893 285 millions de FCFA dont 813 122 millions de FCFA au titre des ressources propres de l'Etat et 80 163 millions de FCFA au titre de financements sur ressources extérieures. Comparés à la gestion 2020 où ils s'élevaient à 948 895 millions de FCFA, ces ordonnancements ont connu une baisse de 55 610 millions de FCFA, soit 6,23 %.

Tableau n°25 : Situation des dépenses ordonnancées par titre (en millions de FCFA)

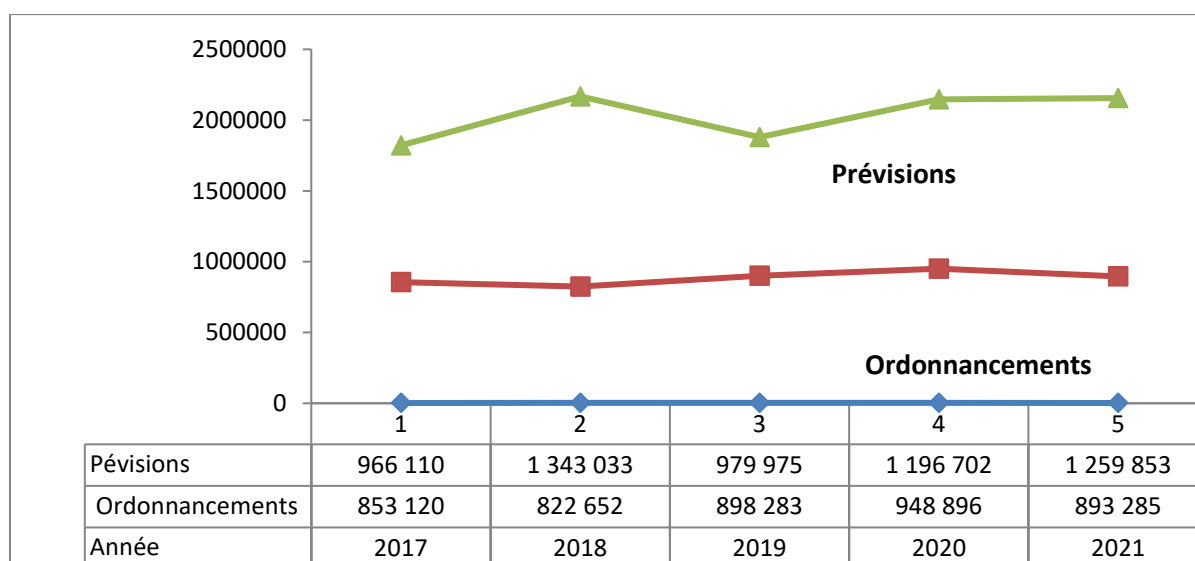
Nature de la dépense	LF 2021 (1)	Ordonnancements				Ecart		Part ordonnancé e exercice 2021
		2020 (2)	2021 (3)	Montant (1) - (3)	Taux (3) / (1)	Montant (4) = (3) - (2)	Taux (4) / (2)	
TITRE I : SERVICE DE LA DETTE	60 000	10 532	15 552	44 448	25,92%	5 021	32,28%	1,74%

S/TITRE intérêts intérieurs	24 450	-	15 552	8 898	63,61%	15 552	100,00%	1,74%
S/TITRE intérêts extérieurs	35 550	-	-	35 550	0,00%	-	-	-
TITRE II : Dépenses de personnel	427 229	431 376	502 986	- 75 757	117,73%	71	14,24%	56,31%
TITRE II : BIENS ET SERVICES	102 087	84 960	83 085	19 002	81,39%	- 1 874	-2,26%	9,30%
TITRE IV: Transfert et subventions	208 667	116 547	125 718	82 949	60,25%	9 172	7,30%	14,07%
Titre V: Equipements et investissements	461 870	284 268	165 944	295 926	35,93%	- 118 324	-71,30%	18,58%
Sous-Titre V: Investissements intérieurs	147 689	76 948	85 781	61 908	58,08%	8 833	10,30%	9,60%
Sous-Titre V: Investissements extérieurs	314 181	207 320	80 163	234 018	25,51%	- 127 157	158,62%	8,97%
Dotations aux amortissements	-	21 214	-	-	-	- 21 214	-	-
Total	1 259 853	948 895	893 285	366 568	70,90%	- 55 610	-6,23%	100,00%
Ressources propres	945 672	741 575	813 122	132 550	85,98%	71 547	8,80%	91,03%
Ressources extérieures	314 181	207 320	80 163	234 018	25,51%	- 127 157	158,62%	8,97%

Source : LF et Comptes administratifs 2020 et 2021

4.5.2. Evolution des prévisions et des ordonnancements

Graphique n°12 : Evolution des prévisions et des ordonnancements des dépenses entre 2017 et 2021



La courbe des prévisions des dépenses présente une tendance haussière entre 2017 et 2018, en passant de 966 109,54 millions de FCFA à 1 343 033, 43 millions de FCFA. Cette tendance s'est inversée pour atteindre 979 975 millions de FCFA en 2019 avant de reprendre sa croissance entre 2019 et 2021 plafonnant à 1 259 853 millions de FCFA en 2021.

La courbe des dépenses totales ordonnancées montre une situation quelque peu constante autour de 800 milliards de FCFA entre 2017 et 2021 avec un pic en 2020 qui atteint 948 895,51 millions de FCFA.

4.5.3. Ordonnancements par ministères et institutions

Tableau n°26 : Situation des ordonnancements par institutions et ministères

N°	INSTITUTIONS/MINISTERES	Dotation LFI 2021	DEPENSES ORDONNANCEES	ECART	%
1	PRESIDENCE	33 207 940	29 040 330 141	4 167 609	87,4%
2	PRIMATURE	3 666 653 535	521 666 700	3 144 986	14,2%
3	ASSEMBLEE NATIONALE	20 463 404	20 088 403 902	375 000	98,2%
4	HAMA	1 032 133 596	674 749 602	357 383	65,4%
5	COUR SUPREME	2 156 123 477	2 186 452 822	- 30 329	101,4%
7	PLAN COOP. INTERN.	27 204 200	19 772 230 823	7 431 969	72,7%
8	COMMUNICATION	2 194 773 733	2 392 786 628	- 198 012	109,0%
9	A. ETR. INTE. AFRI	16 648 838	15 352 485 449	1 296 353	92,2%
10	FINANCES & BUDGET	82 602 711	36 990 696 347	45 612 014	44,8%
11	FONCTION PUBLIQUE	1 941 530 059	1 617 538 638	323 991	83,3%
12	JUSTICE DROITS HOMM	14 108 679	12 938 406 040	1 170 273	91,7%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	89 896 384	54 275 090 471	35 621 294	60,4%
14	DEFENSE NATIONALE	158 339 717	171 508 566 112	- 13 168 848	108,3%
15	EDUCATION NATIONALE	156 075 375	147 806 925 108	8 268 450	94,7%
16	SANTE PUBLIQUE	90 380 713	81 142 815 782	9 237 897	89,8%
17	FEMME ET FAMILLE.	7 865 439 446	7 379 273 902	486 165	93,8%
18	AGRICULTURE	50 781 083	36 200 905 129	14 580 178	71,3%
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	8 579 449 788	6 736 183 742	1 843 266	78,5%
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	2 760 678 423	1 871 634 271	889 044	67,8%
21	MINES ET GEOLOGIE	565 000	101 747 500	463 252	18,0%
22	INFRASTR & Désenclavement	200 194 742	82 059 590 636	118 135 152	41,0%
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	7 517 280 555	8 864 047 622	- 1 346 767	117,9%
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 444 171 530	1 924 102 892	520 068	78,7%
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	9 560 252 530	797 068 038	8 763 184	8,3%
26	ENVIRON, & EAU	14 356 196	11 934 133 967	2 422 062	83,1%

2		23 079 703		1 127 917	
7	ENSEIGNEMENT. SUP	865	21 951 786 281	584	95,1%
2				1 952 705	
8	S. G.G.	5 150 684 440	3 197 979 367	073	62,1%
3		13 101 130		7 638 938	
1	AMENAGEM. TERRITOI	638	5 462 191 760	878	41,7%
3		26 934 789			107,6
2	SECURITE	856	28 992 410 310	- 2 057 620 454	%
3					
3	PETROLE& ENERGIE	3 672 182 925	3 658 077 717	14 105 208	99,6%
3		173 290			
7	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	000	-	173 290 000	0,0%
3		28 435 957			
8	EAU ET ASSAINISSEMENT	417	3 403 075 724	25 032 881 693	12,0%
4		271 401			126,1
0	CONS. ECO. & SOCIAL	776	342 247 506	- 70 845 730	%
4					
2	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	9 115 589 429	3 735 176 100	5 380 413 329	41,0%
4		14 058 391			
3	AVIATION CIVILE	266	1 902 326 456	12 156 064 810	13,5%
4					
6	RECONCILIATION ET DIALOGUE	2 706 188 400	1 327 716 300	1 378 472 100	49,1%
4		754 197			120,6
9	HCC	776	909 731 333	-155 533 557	%
5		546 609			164,8
0	CNDH	000	900 641 072	- 354 032 072	%
5					
1	ENERGIE	6 060 000 000	5 296 428 695	763 571 305	87,4%
5		150 000			
2	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	000	-	150 000 000	0,0%
8		120 977 656			
8	DEPENSES COMMUNES	494	58 027 700 417	62 949 956 077	48,0%
	TOTAL GENERAL	1 259 731 247 747⁷	893 285 321 302	366 445 926 445	70,9%

Source : Comptes administratifs 2020

Sur des dépenses prévues à 1 259 731 247 747 FCFA, les ordonnancements s'élèvent à 893 285 321 302 FCFA, soit un taux d'exécution de 70,9 %.

Observation n °12 :

La Chambre des Comptes constate que les Ministères et institutions suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finances notamment la Cour suprême (101,4%); le Ministère de la communication (109%); le Ministère de la Défense Nationale (108,3%); le Ministère des Sports et des loisirs (117,9%) ; le Ministère de la Sécurité Publique (107,6%); le Conseil Economique, Social et Culturel (126%) ; Haut Conseil de la Communication (120,6%) la Commission Nationale des Droits de l'Homme (164,8%).

Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi organique.

⁷ Le montant global des prévisions par section est inférieur au montant total des prévisions de la LFI révisée par décret d'avance de 1 259 853 millions de FCFA.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner les détails des dépenses citées ci-haut et de justifier les dépassements des crédits.

Réponse du MFBCP

Pratiquement tous ces dépassements constatés relèvent des dépenses du personnel.

- *En ce qui concerne les dépenses du personnel effectivement chaque année des dépassements sont enregistrés.*
- ✓ *Cela est dû par les soucis de la recherche de la paix sociale prônée par le gouvernement. Ces dernières années les revendications syndicales avec leur corollaire des grèves ont mis à mal le fonctionnement de l'administration, surtout dans les secteurs les délicats (la santé, l'éducation, la justice, etc...), il y a aussi la pression exercée par l'Assemblée Nationale sur le Gouvernement à travers les interpellations des ministres au sujet lié aux difficultés à caractère social. On peut citer le recrutement des enseignants scientifiques, des médecins et autres agents de santé accentués par l'avènement du COVID, des recrutements opérés dans le cadre des réconciliations nationales, les recrutements dans l'armée pour faire face aux menaces de tous genres, etc.*
- ✓ *Il y a aussi les exigences des partenaires techniques et financiers qui sont très regardants en matière de maîtrise de la masse salariale. Il faut noter également la défaillance de l'ancien système SYGASPE qui est vulnérable, pas assez sécurisé laissant passer des doubles salaires, chose qui n'est possible aujourd'hui avec le SIGFIP.*

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP et maintient l'observation.

Recommandation n°8

La Chambre des Comptes recommande au MFBCP l'application des dispositions de la LOLF relatives aux modifications du budget.

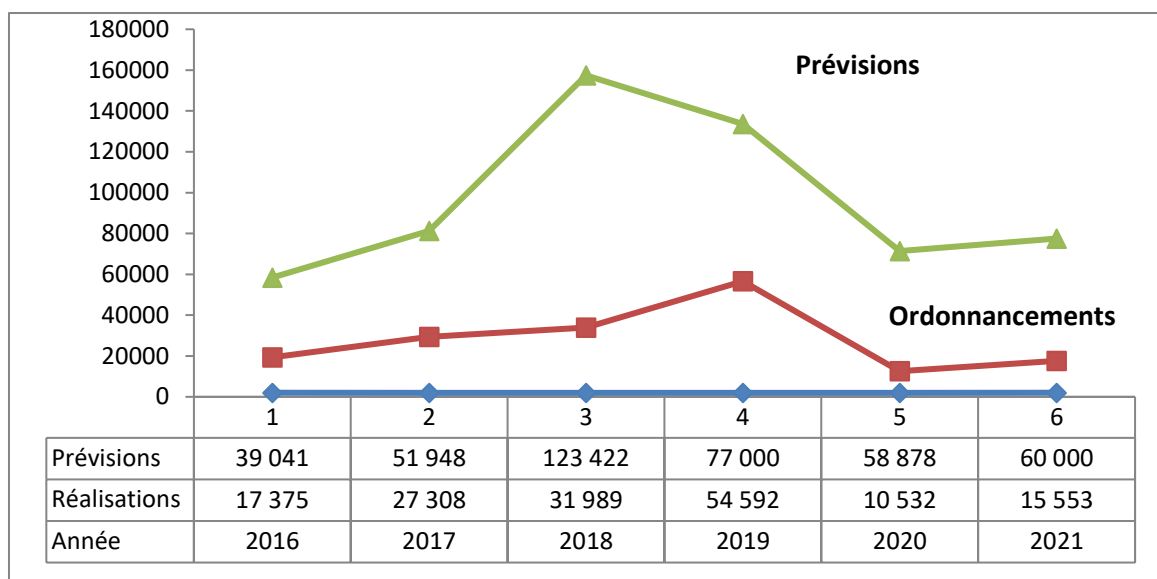
4.5.4 Détails des ordonnancements par titres de dépenses

❖ Service de la dette publique

Le service de la dette publique est exécuté à 15 552,579 millions de FCFA et représente 1,74 % des dépenses totales ordonnancées. Par rapport à la gestion 2020 où il était exécuté à 10 532 millions CFA, l'ordonnement du service de la dette publique a augmenté de 5 021 millions de FCFA, soit 32,28%.

Le graphique suivant montre l'évolution des prévisions et des réalisations du service de la dette entre 2016 et 2021.

Graphique n°13 : Evolution des prévisions et des ordonnancements du service de la dette publique entre 2016 et 2021 (en millions de FCFA)



De 2016 à 2018, les prévisions du service de la dette publique ont constamment augmenté en passant de 39 041 millions de FCFA à 123 422 millions de FCFA, soit une hausse par rapport à l'année 2016 de 84 381 millions de FCFA représentant 216,13%. Cette tendance s'est inversée entre 2018 et 2021 en passant de 123 422 millions de FCFA à 60 000 millions de FCFA, soit une baisse par rapport à l'année 2018 de 51,38%.

Les ordonnancements du service de la dette ont suivi la même tendance haussière entre 2016 et 2019 en passant de 17 375 millions FCFA à 54 592 millions de FCFA, avant de chuter pour atteindre 15 553 millions de FCFA en 2021.

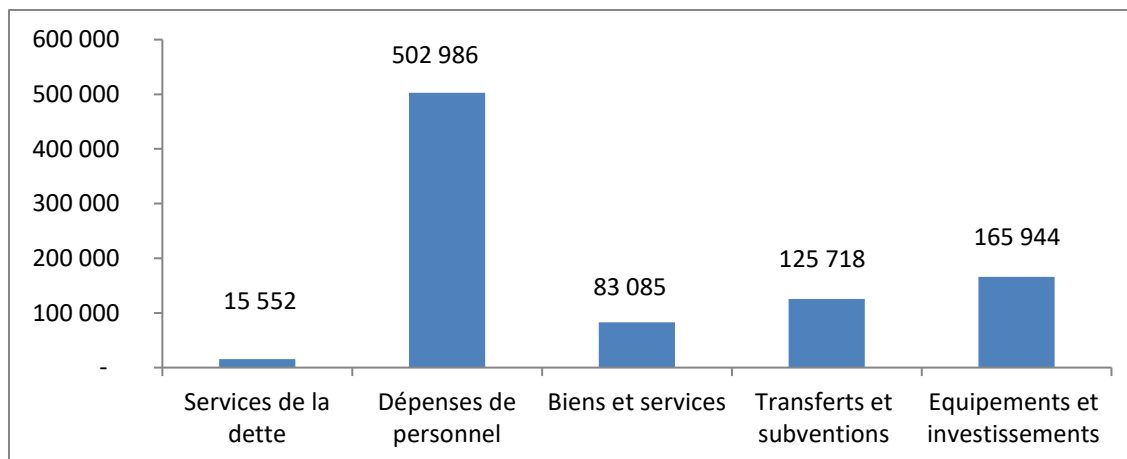
❖ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été ordonnancées à 502 986 millions de FCFA pour des prévisions révisées de 427 229 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 117,7 % correspondant à un dépassement de 75 756,9 millions de FCFA. Comparées à la gestion de l'exercice 2020 où elles étaient exécutées à 431 376 millions de FCFA, elles ont augmenté de 71 610 millions de FCFA, soit 16,6%.

Les dépenses de personnel représentent 56,31% des dépenses totales ordonnancées.

Le graphique suivant montre la prédominance des dépenses de personnel sur les autres titres de dépenses.

Graphique n° 14 : Comparaison des dépenses de personnel aux autres titres de dépenses (En millions de FCFA)



Observation n°13 :

La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel révisées à 427 229 millions de FCFA par décret d'avance, ont été ordonnancées à 502 985,565 millions de FCFA correspondant à un dépassement de 75 756,9 millions de FCFA soit 17,7%.

Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation des dépenses au-delà du montant des crédits ouverts.

La Chambre des Comptes demande au ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution des dépenses citées ci-haut en dépassement des crédits ouverts.

Réponse du MFBCP :

Effectivement malgré le rajout des dépenses de personnel à travers le décret d'avance pour des raisons évoquées en réponse à la question précédente. Il y a la politique, mais aussi le social que doit gérer le Gouvernement dans le cadre du pacte social.

La réponse du MFBCP n'est pas satisfaisante. La Chambre maintient l'observation.

Recommandation n°9

La Chambre des Comptes recommande le respect de la LOLF en matière de dépenses du personnel.

Tableau n° 27 : Dépenses de personnel par institutions et ministères

Dépenses de personnel	Prévisions	Ordonnancements	Taux	part
Grandes institutions	24 698 914 458	27 480 795 542	111,26%	5,46%
Défense nationale et sécurité	137 594 525 879	171 772 196 737	124,84%	34,15%
Education Nationale	119 427 328 052	140 043 605 323	117,26%	27,84%
Santé publique	31 506 040 051	47 725 967 076	151,48%	9,49%
Autres ministères	114 002 234 980	115 963 001 062	101,72%	23,05%
Total	427 229 043 420	502 985 565 740	117,73%	100,00%

Source : LFI et Compte administratif 2021

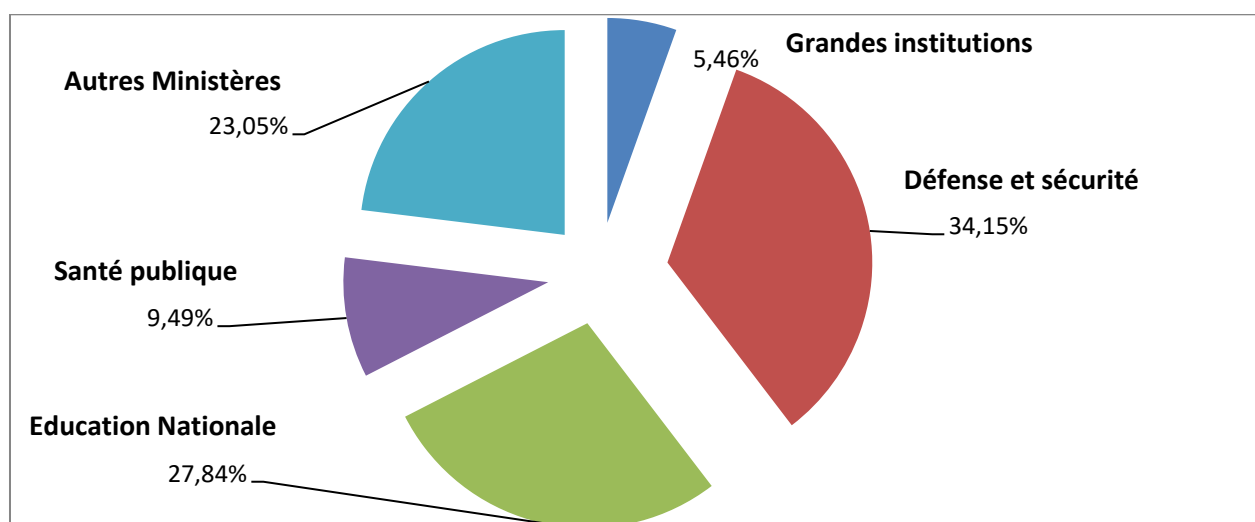
Les dépenses de personnel sont ordonnancées en 2021 à 502 985 565 740 FCFA contre une prévision de 427 229 043 420 FCFA, soit 117,73% correspondant à 75 756, 9 millions de FCFA de dépassement.

Ces ordonnancements sont consommés par les ministères et institutions comme suit :

- Grandes institutions 5,46%
- Défense nationale et sécurité 34,15%
- Education Nationale 27,84%
- Santé publique 9,49%
- Autres ministères 23,05%

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements des dépenses de personnel par institutions et ministères.

Graphique n°14 : Répartition des ordonnancements des dépenses de personnel



❖ Dépenses de biens et services

Les dépenses des biens et services sont ordonnancés à 83 085 millions de FCFA pour une prévision de 102 087 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,39 %. Les dépenses de biens et services, représentent 9,30 % des dépenses totales ordonnancées. Comparées à la gestion 2020 où elles étaient exécutées à 84 960 millions de FCFA, elles ont diminué de 2,26 %.

Tableau n°28 : Dépenses de biens et services par institutions et ministères

Dépenses biens et services	Prévisions	ordonnancements	Taux	part
Grandes institutions	14 544 650 601	11 908 787 942	81,88%	14,33%
Défense nationale et sécurité	30 859 476 039	25 990 946 206	84,22%	31,28%
Education Nationale	5 653 269 831	2 745 534 917	48,57%	3,30%
Santé publique	13 532 185 273	12 137 220 792	89,69%	14,61%
Autres ministères	37 497 569 856	30 302 891 127	80,81%	36,47%

Total	102 087 151 600	83 085 380 984	81,39%	100,00%
--------------	------------------------	-----------------------	---------------	----------------

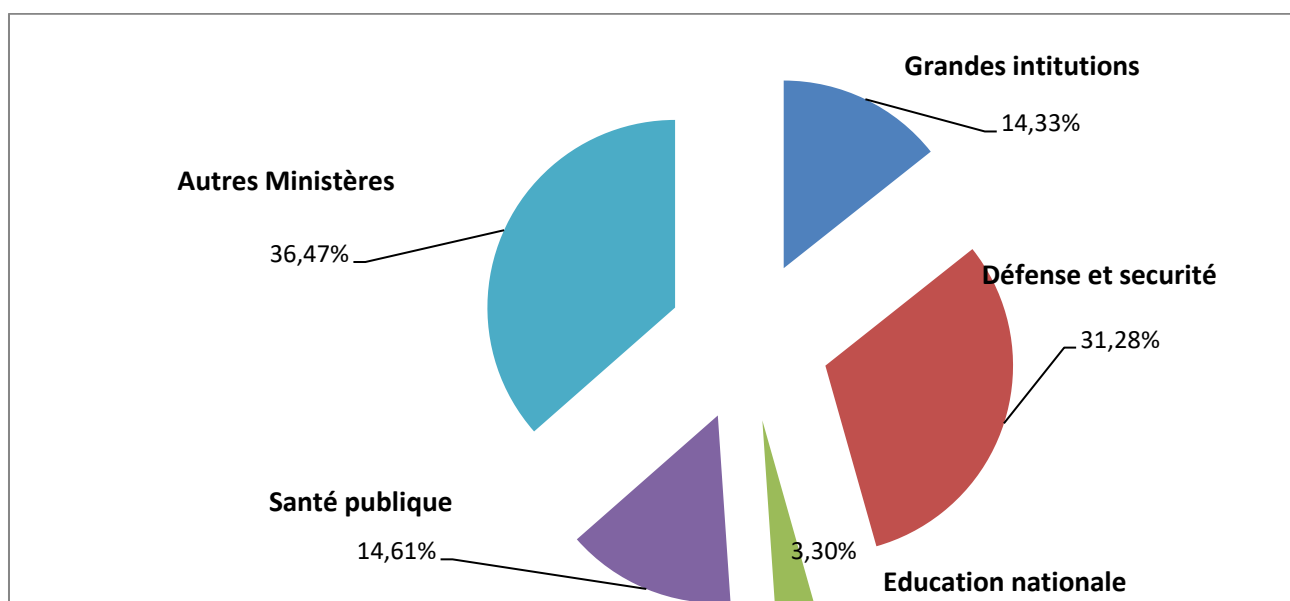
Source : LFR et Compte administratif 2020

Les dépenses de biens et services sont ordonnancées en 2021 à 83 085 380 984 FCFA contre une prévision de 102 087 millions de FCFA, soit 81,39%. Ces ordonnancements concernent les ministères et institutions suivants :

▪ Grandes institutions	14,33%
▪ Défense nationale et sécurité	31,28%
▪ Education Nationale	3,30%
▪ Santé publique	14,61%
▪ Autres ministères	36,47%

Le graphique suivant illustre la répartition des ordonnancements par institution et ministères.

Graphique n°15 : Répartition des ordonnancements des dépenses des biens et services



❖ Transferts et Subventions

Les dépenses relatives aux transferts et subventions sont ordonnancées à 125 718 millions de FCFA pour une prévision de 208 66, 2 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 60,25 %. Comparées à la gestion 2020 où elles étaient ordonnancées à 116 547 millions de FCFA, elles ont augmenté de 9 172 millions de FCFA, soit un taux 7,30 %. Elles représentent 14,07% du total des ordonnancements de l'année et comprennent les subventions et les transferts de l'Etat.

Tableau n°29 : Répartition des subventions et contributions par institutions et ministères

Dépenses Transferts et subventions	Prévisions	Ordonnancements	Taux	Part
Grandes institutions	13 845 057 433	11 891 107 434	85,89%	9,46%
Défense nationale et sécurité	1 958 560 000	1 858 559 998	94,89%	1,48%
Education Nationale	2 130 000 000	2 130 000 000	100,00%	1,69%
Santé publique	15 571 816 376	15 152 582 250	97,31%	12,05%

Enseignement supérieur	9 331 427 421	9 331 427 420	100,00%	7,42%
Autres ministères	165 830 308 770	85 354 815 889	51,47%	67,89%
Total	208 667 170 000	125 718 492 991	60,25%	100,00%

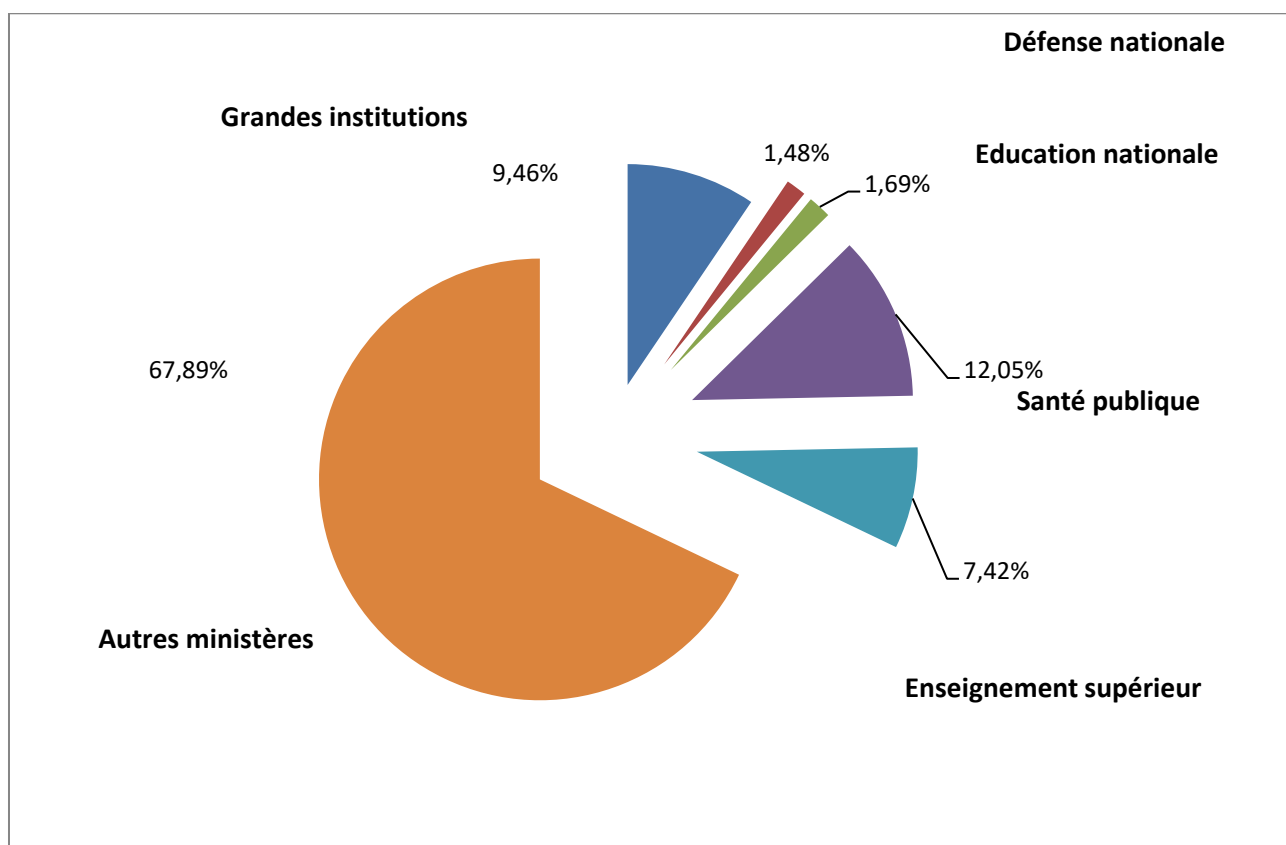
Source : Compte administratif et LF 2021

Les dépenses relatives aux transferts et subventions de l'Etat sont ordonnancées en 2021 à 125 718 millions de FCFA contre une prévision de 208 667 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 60,25%. Elles concernent les ministères et institutions suivants :

▪ Grandes institutions	9,46%
▪ Défense nationale et sécurité	1,48%
▪ Education Nationale	1,69%
▪ Santé publique	12,05%
▪ Enseignement supérieur	7,42%
▪ Autres ministères	67,89%

Le graphique suivant montre la répartition des subventions et contributions de l'Etat entre les ministères et institutions.

Graphique n°16 : Répartition des transferts et subventions par institutions et ministères



4.2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont ordonnancées à 165 953 302 042 FCFA pour une prévision de 454 753 000 000 FCFA, soit un taux de réalisation de 36,49 %. Comparées à la gestion 2020 où elles étaient exécutées à 284 268 289 170 FCFA, elles ont diminué de 118 325 millions de FCFA, soit 42%.

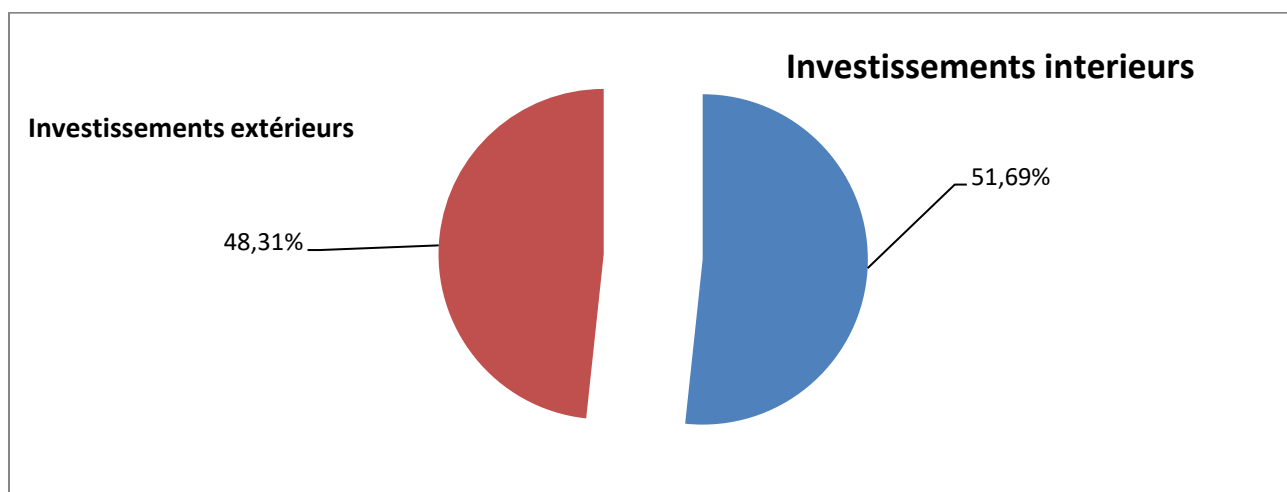
Ces dépenses d'investissement représentent 18,55% des dépenses totales ordonnancées en 2021.

Le graphique suivant montre la répartition des dépenses d'investissement ordonnancées entre les investissements intérieurs et les investissements extérieurs.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Investissements intérieurs 51,69%
- Investissements extérieurs 48,31%

Graphique n° 17: Répartition des dépenses d'investissement intérieur et extérieur



CHAPITRE V : COMPTES DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Les comptes relatifs aux opérations de trésorerie comprennent :

- les comptes des déposants et les divers dépôts et consignations ;
- les comptes de trésorerie.

5.1. Comptes des déposants

La Chambre des comptes a examiné les comptes des déposants autres que les collectivités territoriales et ceux des communes.

5.1.1. Comptes des déposants autres que les collectivités territoriales

Les comptes des déposants **autres que les collectivités territoriales** sont crédités des dépôts des fonds effectués au trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des déposants au 31 décembre 2021.

Tableau n°30 : Situation des comptes des déposants

Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs ou créditeurs	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
450/0	Fiscalisation des marchés publics	-	- 7 508 510 117	7 508 510 117		18 474 537 078	10 966 026 961
450/1	Fonds spéciaux	4 690 500 000	3 226 000 000	1 464 500 000		8 616 674 298	7 152 174 298
450/2	INSEED	573 253 859	4 667 425 228		4 094 171 369	4 795 412 295	8 889 583 664
450/3	Haut Conseil de la Communication (HCC)	96 469 012	126 500 000		30 030 988	525 126 575	555 157 563
450/4	Université de N'Djaména	2 933 299 407	2 306 250 000	627 049 407		97 771 891	- 529 277 516
450/5	CENTRE ARTISANAL	-	-			11 963 296	11 963 296
450/6	Observatoire Foncier au Tchad (OFT)	119 488 618	68 000 000	51 488 618		83 694 447	32 205 829
450/7	Economie et Commerce	-	1 343 459		1 343 459	65 364 989	66 708 448
450/8	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement de NDJ	479 156 800	370 000 000	109 156 800		- 23 166 671	- 132 323 471
450/9	SODELAC	530 672 399	-	530 672 399		1 319 648 515	788 976 116
450/10	ONAPE		50 000 000	-	50 000 000	130 475 685	180 475 685
450/11	Université des Sciences et de la Technologie d'Ati (USTA)	201 727 308	277 500 000		75 772 692	51 172 391	126 945 083
450/12	Contrôle et Inspection des Services Vétérinaires		-			-	
450/13	Cour des Comptes	-	-	-		1 199 044 597	1 199 044 597
450/14	Fiscalité pétrolière	-	-	-		97 500 000	97 500 000
450/15	Agence pour la promotion des initiatives communautaires en	802 750 370	412 104 000	390 646 370		6 111 141 523	5 720 495 153
450/16	Université virtuelle du Tchad	264 387 138	159 454 695	104 932 443		144 473 076	39 540 633
450/17	Institut de Moundou	430 295 724	380 621 300	49 674 424		5 286 361	- 44 388 063
450/18	Institut de Mongo	513 390 595	225 300 000	288 090 595		168 173 263	- 119 917 332
450/19	Ecole Sup des Sciences Ex et App de Bongor (ESSEAB)	282 375 397	290 000 000		7 624 603	- 39 582 658	- 31 958 055
450/20	Haute Cour de Justice (HCJ)	-	-		-	78 152 729	78 152 72

450/21	Fonds déposés conservateur propriétaire fonciers	-	-			957 670 052	957 670 052
450/22	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Sarh	209 473 524,00	170 000 000	39 473 524		93 244 344	53 770 820
450/23	Insti Uni des Sciences Agro et des Techno agroalimentaires	151 245 859,00	207 839 072		56 593 213	284 323	56 877 536
450/24	Comité National d'Appui à la Recherche (CNAR)	167 834 513	290 000 000		122 165 487	- 5 696 576	116 468 911
450/25	Université Nationale Adam Barka d'Abéché (UNABA)	650 098 518	610 000 000	40 098 518		64 686 302	24 587 784
450/26	Centre National de Curricula (CNC)	587 022 003	700 000 000		112 977 997	479 214 150	592 192 147
450/27	Université Roi Fayçal	496 470 600	625 000 000		128 529 400	- 44 400 705	84 128 695
450/28	Office National de Radiodiffusion et Télévision du Tchad	7 944 475 330	8 108 854 397		164 379 067	1 328 014 577	1 492 393 644
450/29	FONAP	347 160 529	112 255 759	234 904 770		4 259 866 354	4 024 961 584
450/30	ONASPORT	21 270 000	-	21 270 000		- 46 382 171	- 67 652 171
450/31	Maison des Patrimoines Culturels du Tchad (MPCT)	23 216 788		23 216 788		-	- 23 216 788
450/32	INJS	147 613 200	323 250 000		175 636 800	62 744 885	238 381 685
450/34	FNDS	4 456 000 000	4 668 339 108		212 339 108	8 847 641 125	9 059 980 233
450/35	Chambre des comptes	-	61 545 000		61 545 000	894 098 516	955 643 516
450/36	CEAR	904 513 524	879 174 679	25 338 845		2 566 471 191	2 541 132 346
450/37	CAER	-	200 000 000		200 000 000	550 000 000	750 000 000
450/38	Assemblée Nationale	22 666 340 080	10 336 701 669	12 329 638 411		1 045 560 106	- 11 284 078 305
450/39	Institut d'Abéché	528 385 779	478 040 000	50 345 779		353 961 523	303 615 744
450/40	Institut Agro de Sarh (IUSAES)	386 003 674	165 000 000	221 003 674		84 848 146	- 136 155 528
450/41	Conseil Constitutionnel (CC)	-	-			474 639 064	474 639 064
450/42	Cour Suprême (CS)	332 972 200	566 863 400		233 891 200	318 399 688	552 290 888
450/43	HCACT	35 000 000	35 000 000	-		-	-
450/44	CESRAP	65 100 715	50 000 000	15 100 715		105 830 995	90 730 280
450/45	Institut Supérieur des Arts et Métiers de Biltine (ISCAM/B)	118 326 963	150 000 000		31 673 037	52 061 538	83 734 575
450/46	Conseil Economique Social et Culturel (CESC)	273 920 000	-	273 920 000		366 988 199	93 068 199
450/47	Médiateur Nationale	-	-			75 000 000	75 000 000
450/48	Comm Nation d'Acc et Réinsert des Réfug	-	-	-		118 000 000	118 000 000
450/49	Institut Universitaire de Pétrole de Mao (IUP)	164 357 167	160 000 000	4 357 167		82 565 263	78 208 096
450/50	Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS)	-	-			30 562 128	30 562 128
450/51	Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU)	1 290 079 489	780 000 000	510 079 489		428 048 366	- 82 031 123
450/53	Institut du Sahara et du Sahel d'Iriba (ISSI)	177 795 467	165 000 000	12 795 467		67 184 731	54 389 264
450/54	Université de Doba	334 607 264	240 000 000	94 607 264		42 047 118	- 52 560 146
450/55	Institut Polytechnique d'Elevage de Moussoro (IPEM)	279 828 133	163 000 000	116 828 133		126 051 551	9 223 418
450/56	UNIVERSITE DE PALA						
450/57	CCOQDA						
450/58	ARSAT	8 121 392 119	500 000 000	7 621 392 119		6 183 628 756	- 1 437 763 363
450/64	ONPTA		150 000 000		150 000 000		150 000 000

450/65	AGENCE NATIONALE DE LUTTE ANTIACREDIENNE (ANLA)	596 172 746	253 372 248	342 800 498		1 122 343 230	779 542 732
450/68	ARSE	114 402 004		114 402 004		-	- 114 402 004
450/70	Académie du Nord (FAYA)	71 250 000	-	71 250 000		80 625 000	9 375 000
450/71	Académie de l'Est (Abéché)	69 375 000		69 375 000		31 875 000	- 37 500 000
450/72	Académie du Sud-Ouest (Bongor)	69 375 000		69 375 000		11 875 000	- 57 500 000
450/73	Académie du Centre (Mongou)	69 375 000		69 375 000		30 000 000	- 39 375 000
450/74	Académie du Sud (Moundou)	68 697 893		68 697 893		28 659 410	- 40 038 483
450/75	Académie du Sud Est (Sarh)	69 375 000		69 375 000		30 000 000	- 39 375 000
450/76	Académie du Nord-Ouest (Mao)	69 375 000	39 375 000	30 000 000		30 000 000	-
450/77	Académie de l'Ouest (N'djamena)	67 500 000	37 500 000	30 000 000		30 000 000	-
450/78	STPE	579 746 060	162 500 000	417 246 060		330 588 808	- 86 657 252
450/79	ENATE	291 315 800	300 000 000		8 684 200	293 255 600	301 939 800
450/81	HCND	564 086 150	490 645 000	73 441 150		-	- 73 441 150
450/84	HCNC Hau Conseil National de coordination	85 491 954		85 491 954		-	- 85 491 954
450/87	ONASER	24 218 600		24 218 600			- 24 218 600
450/88	CNT	3 978 984 526		3 978 984 526		-	- 3 978 984 526
450/100	Ecole Normale Supérieure d'Abéché (ENSA)	246 497 194	185 000 000	61 497 194		56 867 763	- 4 629 431
TOTAL		69 833 507 992	37 416 243 897	38 334 621 715	5 917 357 620	73 951 787 030	41 534 522 935

SOURCE : Balance générale du Trésor 2021

L'examen du tableau révèle que le montant total des recettes et subventions des comptes des déposants est de **37 416 243 897** FCFA tandis que les dépenses se chiffrent à **69 833 507 992** FCFA dégageant ainsi, au titre de l'exercice 2021, un solde débiteur net de **32 417 264 095** FCFA (**69 833 507 992 - 37 416 243 897**).

En prenant en compte les reports à nouveau créditeur de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à **73 951 787 030** FCFA, la situation devient créditrice de **41 531 522 935** FCFA (**73 951 787 030 - 32 417 264 095**) au 31 décembre 2021.

5.1.2. Comptes des communes

Le principe du fonctionnement des comptes des communes logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants ; ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

En 2021, les comptes des collectivités locales de N'Djamena et des provinces tenus dans les livres de la Trésorerie Paierie Générale se présentent comme suit :

Tableau n°31 : Situation des comptes des communes de N'Djamena et des provinces

N° Comptes	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDE		Reports débiteurs (-) ou créditeurs (+)	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
4310	Communes des provinces	3 166 555 888	3 142 285 418	24 270 470		161 507 292	137 236 822
4312	Mairie de N'Djaména	1 779 312 683	2 024 385 002		245 072 319	-	245 072 319

4312/0	Communes de N'Djaména	2 131 417 967	2 179 612 417		48 194 450	178 030 161	226 224 611
4312/1	1 ^{er} Arrondissement	241 031 840	299 800 873		58 769 033	44 137 168	102 906 201
4312/10	2 ^{ème} Arrondissement	237 268 632	262 558 348		25 289 716	- 4 886 698	20 403 018
4312/2	3 ^{ème} Arrondissement	176 709 806	251 433 661		74 723 855	111 758 771	186 482 626
4312/3	4 ^{ème} Arrondissement	125 050 995	277 690 609		152 639 614	38 614 872	191 254 486
4312/4	5 ^{ème} Arrondissement	283 621 096	299 982 404		16 361 308	42 804 750	59 166 058
4312/5	6 ^{ème} Arrondissement	177 681 347	256 677 015		78 995 668	44 724 444	123 720 112
4312/6	7 ^{ème} Arrondissement	460 064 772	345 975 313	114 089 459		257 756 348	143 666 889
4312/7	8 ^{ème} Arrondissement	238 715 960	315 975 313		77 259 353	148 043 350	225 302 703
4312/8	9 ^{ème} Arrondissement	175 245 998	280 112 921		104 866 923	89 230 967	194 097 890
4312/9	10 ^{ème} Arrondissement	164 612 102	278 544 013		113 931 911	165 426 732	279 358 643
	TOTAL	7 225 871 119	8 035 420 890	138 359 929	947 909 700	1 099 117 996	1 908 667 767

Source : Balance Générale du TPG 2021

Au titre de l'exercice 2021, les opérations enregistrées au niveau des communes des provinces et de celles de N'Djaména font apparaître des recettes de **8 035 420 890 FCFA** et des dépenses arrêtées à **7 225 871 119 FCFA** d'où un solde créditeur net de **809 549 771 FCFA** au 31 Décembre 2021.

En prenant en compte la balance d'entrée créditrice de **1 099 117 996 FCFA**, la situation des comptes des communes est créditrice de **1 908 667 767 FCFA** à fin décembre 2021.

5.1.3. Autres divers dépôts et consignations

Le principe du fonctionnement des comptes des divers dépôts et consignations logés au Trésor Public est le même que celui des comptes des déposants. Ils sont crédités des dépôts des fonds effectués au Trésor et débités des retraits effectués au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente la situation des comptes des divers dépôts et consignations au 31 décembre 2021.

Tableau n°32 : Situation des comptes des divers dépôts et consignations

Comptes	Intitulés	Débits	Crédits	Soldes		Reports débiteurs ou créditeurs	Solde final
				Débiteurs	Créditeurs		
4500	Bénéficiaires Chèques sur le Trésor	83 772 128 354	243 904 513 444		160 132 385 090	1 598 631 327	161 731 016 417
4510	Consignations Judiciaires et Administratives	3 506 990	3 350 000	156 990		34 197 127	34 040 137
4512	Dépôts greffier de justice	37 054 530	411 480 398		374 425 868	1 697 952 386	2 072 378 254
4513	Successions vacantes et déshérences	-	-		-	9 407 500	9 407 500
4514	Fonds consignés divers particuliers	-	-		-	357 284 930	357 284 930
4515	Cautionnement des comptables publics	-				144 905 215	144 905 215

4516	Désengagement de l'Etat vis-à-vis des sociétés para étatiques	-	-	-	-	-	-
4517	Taxe de l'Union Africaine (TUA)	-	773 811 355		773 811 355	794 966 419	1 568 777 774
4519/0	Cautionnement des candidats aux élections présidentielles	-	80 000 000		80 000 000	128 390 564	208 390 564
4519/3	Comité national de transition pour le passage de l'audiovisuel	691 858 477	600 000 000	91 858 477		- 61 336 703	- 153 195 180
4520	FIR	1 463 041 763	1 109 315 928	353 725 835		2 252 775 445	1 899 049 610
4521	Chambre de Commerce	354 064 568	350 158 120	3 906 448		58 344 522	54 438 074
4522	CNPS	980 042 752	2 907 174 054		1 927 131 302	13 728 713 417	15 655 844 719
4523	CNRT	24 100 000 000	15 823 693 295	8 276 306 705		- 5 617 162 238	- 13 893 468 943
4524	FER	1 400 000 000		1 400 000 000		9 150 368 230	7 750 368 230
4525	SYDONIA	3 067 984 020	4 756 307 489		1 688 323 469	1 143 281 619	2 831 605 088
4527	Taxe Communautaire d'Intégration CEMAC (TCI)	-	3 512 573 428		3 512 573 428	11 607 837 223	15 120 410 651
4528	Contribution Communautaire d'Intégration	-	1 396 714 408		1 396 714 408	1 831 159 562	3 227 873 970
4529	ARCEP	3 666 666 663	441 849 840	3 224 816 823		9 744 906 390	6 520 089 567
4530	Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE)	199 992 699	2 466 741 369		2 266 748 670	2 138 733 696	4 405 482 366
	TOTAL	119 736 340 816	278 537 683 128	13 350 771 278	172 152 113 590	50 743 356 631	209 544 698 943

Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des ressources des divers dépôts et consignations s'élève 278 537 683 128 FCFA tandis que les retraits se chiffrent **119 736 340 816** FCFA. Il se dégage un solde créditeur net de 158 801 342 312 FCFA pour l'exercice 2021.

En prenant en compte une balance d'entrée créditrice de **50 743 356 631** FCFA, la situation des comptes des divers dépôts et consignations est créditrice de **209 544 698 943** FCFA à fin décembre 2021.

Observation n°14

La Chambre des Comptes constate qu'en 2021, le compte « 4523 CNRT », a enregistré des entrées de 15 823 693 295 FCFA pour des sorties de 24 100 000 000 FCFA soit un solde déficitaire net de 8 276 306 705 FCFA. En prenant en compte le report à nouveau déficitaire de 5 617 162 238 FCFA, le déficit s'aggrave à 13 893 468 943 FCFA.

La Chambre des Comptes demande au Ministre des Finances, du Budget et des Comptes publics des explications sur le fonctionnement de ce compte, et les mesures prises pour résorber ce déficit.

Réponse du MFBCP

Ce dépassement est dû par le fait qu'à la suite d'une convention entre les organismes sociaux et le gouvernement il est constaté que le compte de la CNRT été déficitaire dans le livre du TPG et il fallait régulariser par des opérations d'ordre pour qu'il soit débiteur ou nul. Ce processus est en cours de finalisation.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse du MFBCP. Elle maintient l'observation

Recommandation n°10

La Chambre des Comptes recommande l'alimentation du compte de la CNRT par la part patronale versée par l'Etat et les cotisations de travailleurs et l'érection du compte de la CNRT en un compte spécial.

5. 2. Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comprennent les opérations bancaires et les opérations en numéraires.

Les comptes de trésorerie retracent des opérations effectuées par le Trésor à partir de ses comptes ouverts dans les livres de la Banque Centrale, des banques commerciales et du Centre des Chèques Postaux.

Au Trésor public, les comptes de trésorerie sont débités des encaissements et crédités des décaissements, à l'opposé des comptes des déposants et divers dépôts et consignations.

Les tableaux ci-dessous retracent les opérations de trésorerie par comptes bancaires d'une part et par comptes en numéraires d'autre part.

5.2.1 Comptes des opérations bancaires

Tableau n° 33 : Situation des comptes bancaires (en FCFA)

N°CPTE	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs ou créditeurs	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5001	Bon de Trésor à court terme					- 8 595 000 000	- 8 595 000 000
5002	Prêts divers	-	17 797 180 435		17 797 180 435	- 18 823 309 979	- 36 620 490 414
5120	Emprunt à Court terme	-	-	-		33 196 098 454	33 196 098 454
5121	Emprunt à Long terme		2 718 846 673		2 718 846 673	-6 003 385 675	-8 722 232 348
5322	Rejets techniques virements non effectués					- 399 233 642	- 399 233 642
5403	Dettes sur la commune des provinces					7 653 398 559	7 653 398 559
5510	Chèques bancaires impayés	-	1 186 772 163		1 186 772 163	1 215 176 465	28 404 302
5600	Compte courant du Trésorier Payeur à la BEAC	1 387 309 168 042	1 388 192 428 109		883 260 067	903 181 595	19 921 528
56004	Revenus pétroliers : compte de la région productrice	2 684 585 516	2 681 000 000	3 585 516		1 203 220	4 788 736
56005	Revenus pétroliers : cptes de stabilisation intérêts échus	-	-	-		9 105 965	9 105 965

56006	Revenus pétroliers : cptes de la Région productrice, intérêts	-	-	-	-	7 409 459	7 409 459
56008	Programme d'appui réforme matière de gouvernance	-	-	-	-	606 382	606 382
56011	Compte Spécial Dépenses Secteurs Prioritaires	26 845 855 157	33 279 000 000		6 433 144 843	6 440 914 726	7 769 883
56014	Compte de Répartition : Revenus Pétroliers directs	39 015 154 915	42 061 786 598	-	3 046 631 683	6 857 631 683	3 811 000 000
56016	Compte de gestion MINUSMA	8 414 850 048	9 176 570 083	-	761 720 035	761 720 035	-
5603	Découvert à la BEAC hors plafond	459 727	-		459 727	- 459 727	-
5605	Compte Séquestre ECOBANK	-	7 941 009 760		- 7 941 009 760	8 175 320 659	234 310 899
5608	Cpte Initiative PPTTE à la BEAC	-	-	-		563 669 782	563 669 782
5609	Dépôts Spéciaux du Tchad à la BEAC	2 632 430 256	-	2 632 430 256		406 394 166	3 038 824 422
5610	Compte Courant de la dette extérieure à la BEAC	52 541 212 734	54 506 097 470		1 964 884 736	2 576 884 736	612 000 000
5610/1	Dépôts spéciaux du Tchad à la BEAC services centraux	33 662 255	42 535 602		8 873 347	354 873 347	346 000 000
5612	COMPTE SEQUESTRE ACHETEUR PREFERENTIEL	-	2 500 009 433		2 500 009 433	2 540 300 787	40 291 354
5613	Compte Séquestre Emprunt Obligataire	1 337 603 347	1 337 716 683	-	113 336	113 336	-
5613/1	Compte Salaires	358 572 293 129	313 562 609 939	45 009 683 190		11 581 305 760	56 590 988 950
5613/2	Compte Taxes Dédiées FNDS	1 777 033 430	-	1 777 033 430		83 951 467	1 860 984 897
5613/4	Aide budgétaire Union Européenne	2 890 176 663		2 890 176 663		94 016 364	2 984 193 027
5613/5	Aide budgétaire BANQUE MONDIALE	-	140 089 176		140 089 176	146 193 244	6 104 068
5613/7	Rachat créances ordinaires CBT	-	86 056 324	-	86 056 324	677 716 377	591 660 053
5614/9	Trésor contrôle des assurances	86 108 280	-	86 108 280		17 175 623	103 283 903
5614	Aide budgétaire FMI	30 553 000 000	-	30 553 000 000			30 553 000 000
5614/1	Prêt soutien budgétaire	3 279 660 539	-	3 279 660 539			3 279 660 539
5616	Compte de Sécurité	110 450 033 027	104 399 313 892	6 050 719 135		1 412 401 235	7 463 120 370
5617	Compte courant du Trésorier Payeur Général à la BCC	-	-		-	108 879	108 879
5617/1	Bque nivèlement recettes TRS	- 4 432 874	5 547 561 657		5 551 994 531	5 551 994 531	-
5617/2	Bque nivèlement recettes TR	82 277 503 225	82 277 394 346	108 879		- 108 879	-
5617/3	Bque nivèlement recettes TD	41 627 722	262 609 619		220 981 897	220 981 897	-
5617/2	PM	-	-	-		71 000 000	71 000 000
5616/2	Mécanisme de soutien des prix pétrolier	-	-			7 500 343 934	7 500 343 934
5618	BQ nivèlement recettes	1 186 772 163	2 372 276 465		1 185 504 302	1 185 504 302	-
5618/1	Receveurs des impôts	471 206 478 462	471 782 660 504		576 182 042	2 382 253 658	1 806 071 616
5618/2	Receveurs des douanes	144 390 385 495	144 162 516 898	227 868 597		2 967 131 403	3 195 000 000
5618/3	Receveurs des domaines	687 245 706	-	687 245 706		207 754 294	895 000 000
5618/4	Receveurs des recettes administratives	27 281 546 883	27 111 141 491	170 405 392		146 380 364	316 785 756
	TOTAL	2 755 490 413 847	2 715 125 183 320	93 368 025 583	37 121 694 990	72 088 718 786	112 453 949 313

Source : Balance Générale 2021

Il ressort du tableau des opérations bancaires que le montant total des ressources détenues dans les banques est de **2 755 490 413 847** FCFA tandis que les sorties des fonds se chiffrent à

2 715 125 183 320 FCFA ; ceci laisse apparaître un solde net bancaire débiteur de **40 365 230 527 FCFA** au 31 décembre 2021.

En prenant en compte les reports à nouveau débiteur de l'exercice précédent (balance d'entrée) qui se chiffrent à **72 088 718 786 FCFA**, la situation globale à fin décembre 2021 est débitrice de **112 453 949 313 FCFA**.

5.2.2 : Comptes des opérations en numéraires

Tableau n°34 : Situation des comptes en numéraires (en FCFA)

N°CPTÉ	INTITULE	DEBITS	CREDITS	SOLDES		Reports débiteurs ou créditeurs	Solde final
				Débiteur	Créditeur		
5700	Disponibilités du TPG	-	-			155 705 370	155 705 370
5701	Numéraires ACDPC						
5702	Disponibilités des TP Régionales	52 811 048 650	52 320 509 307	490 539 343		2 352 034 959	2 842 574 302
5703	Disponibilité des TP départementale	21 430 907 468	21 517 160 730		86 253 262	2 742 224 407	2 655 971 145
5704	Disponibilité des Receveurs Percepteurs	1 658 326 133	1 756 697 690		98 371 557	177 303 994	78 932 437
5705	Envoi de fonds	54 372 268 810	54 513 723 455	-	141 454 645	141 454 645	-
5706	Directions des grandes entreprises						
5707	Disponibilités monnaies étrangères					51 947 053	51 947 053
	TOTAL	130 272 551 061	130 108 091 182	490 539 343	326 079 464	5 620 670 428	5 785 130 307

Source : Balance consolidée du Trésor 2021

Il ressort du tableau ci-dessus que les comptes en numéraire affichent un solde débiteur de **164 459 879 FCFA** à fin 2021.

En prenant en compte la balance d'entrée débitrice de l'exercice précédente qui se chiffre à **5 620 670 428 FCFA**, la situation globale à fin décembre 2021 est débitrice de **5 785 130 307 FCFA**

CHAPITRES VI : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La loi des finances n° 020/PR/2020 du 31 décembre 2020 portant budget général de l'Etat pour l'exercice 2021 a estimé les recettes de l'année 2021 à 1 098 207 655 000 FCFA et les dépenses à 1 247 153 047 753 FCFA.

6.1. Présentation et analyse des modifications du budget

Si les recettes n'ont pas connu des modifications, les dépenses ont connu une modification par un décret d'avance n° 515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 ajoutant 12 700 000 000 FCFA sur les différents titres des dépenses faisant monter celles-ci à 1259 853 047 853 FCFA. Cette modification du budget devrait être entérinée par une loi des finances rectificatives conformément à l'article 33 de la LOLF : « En cas d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national des crédits supplémentaires ayant pour effet de dégrader l'équilibre budgétaire défini par loi des finances peuvent être ouverts par décret d'avance pris en conseil de Ministre ou texte de niveau équivalent.

Un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits est immédiatement déposé à l'Assemblée Nationale. »

Les textes relatifs à la ratification de cette modification ne sont pas joints aux documents transmis à la Chambre des Comptes.

Par ailleurs, d'autres sections budgétaires sont rajoutées au budget initial sans aucun acte réglementaire ni législatif.

Tableau n°35 : prévisions initiales des dépenses 2021

N°	INSTITUTIONS	Dotation LFI 2021
1	PRESIDENCE	31 269 805 679
3	ASSEMBLEE NATIONALE	20 463 404 466
4	HAMA	1 032 133 596
5	COUR SUPREME	2 156 123 477
7	PLAN COOP. INTERN.	26 830 780 456
8	COMMUNICATION	2 194 773 733
9	A. ETR. INTE. AFRI	16 648 838 505
10	FINANCES & BUDGET	83 196 284 541
11	FONCTION PUBLIQUE	1 941 530 059
12	JUSTICE DROITS HOMM	14 108 679 205
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	90 646 384 767
14	DEFENSE NATIONALE	158 567 668 575
15	EDUCATION NATIONALE	156 470 849 384
16	SANTE PUBLIQUE	90 380 713 699
17	FAMME ET FAMILLE.	7 865 439 446
18	AGRICULTURE	51 354 648 908

19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	9 800 400 133
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	2 760 678 423
22	INFRASTR & Désenclavement	200 176 542 661
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	7 499 080 555
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 599 261 530
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	9 560 252 530
26	ENVIRON, & EAU	14 356 196 213
27	ENSEIGNEMENT. SUP	23 061 503 865
28	S. G.G.	3 684 239 440
31	AMENAGEM. TERRITOI	13 142 862 717
32	SECURITE	26 934 789 856
33	PETROLE& ENERGIE	3 073 655 897
38	Hydraulique urbaine	28 435 957 417
40	CONS. ECO. & SOCIAL	271 401 776
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	9 115 589 429
43	AVIATION CIVIL	14 058 391 266
49	HCCAT	754 197 776
50	CNDH	402 609 000
51	Energie	7 505 327 728
88	DEPENSES COMMUNES	114 832 051 045
	TOTAL GENERAL	1 247 153 047 753

Source : Compte administratif 2021

6.2 Actes réglementaires modificatifs du Budget initial

En 2021 le budget initial a été modifié par un décret d'avance et deux décrets de transferts et virements

6.2.1 Modification des dépenses initiales par décret d'avance

Par décret d'avance n° 515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021, un ajout de **12 700 000 000 FCFA** a été effectué sur les différents titres des dépenses faisant monter celles-ci à **1 259 853 047 853 FCFA**. Modifiant ainsi les dépenses arrêtées par la LFI

Tableau n°36 : Modification des crédits (dépenses) par décret d'avance

Nature des dépenses	Montant
Titre I- Charges financières de la dette	
Intérêts intérieurs	-
Intérêts extérieurs	-
Titre II- Dépenses du Personnel	1 729 134 422
Titre III- Dépenses de biens et services	1 637 151 600
Titre IV- Dépenses de transferts	2 217 170 000
Titre V- Dépenses d'investissements	7 116 543 978

S/Titre V investissements intérieurs	7 116 543 978
S/Titre V investissements extérieurs	
Dons/Projets	
Prêts/Projets	
TOTAL	12 700 000 000

Sources : Compte Administratif 2021

6.2.2. Modification des crédits par décrets de virement et transfert

La ventilation des dotations de crédits a été modifiée par les décrets portants virements/transferts suivants :

- **Décret N° 392/PCMT/PM/MFB/2021 du 02/09/2021 portant virement/transfert de crédits ;**
- **Décret N° 872/PCMT/PM/MFB/2021 du 22/11/2021 portant virement/transfert de crédits.**

Par ailleurs, à la suite du décret 058/PCMT/PMT/2021 du 15 juin 2021, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres, le nombre de départements ministériels et institutions est passé de 35 à 40 institutions et départements ministériels.

Tableau n°37 : crédits modifiés par section

N°	INSTITUTIONS	DOTATION LFI 2021
1	PRESIDENCE	33 207 940 101
2	PRIMATURE	3 666 653 535
3	ASSEMBLEE NATIONALE	20 463 404 466
4	HAMA	1 032 133 596
5	COUR SUPREME	2 156 123 477
7	PLAN COOP. INTERN.	27 204 200 456
8	COMMUNICATION	2 194 773 733
9	A. ETR. INTE. AFRI	16 648 838 505
10	FINANCES & BUDGET	82 602 711 256
11	FONCTION PUBLIQUE	1 941 530 059
12	JUSTICE DROITS HOMM	14 108 679 205
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	89 896 384 767
14	DEFENSE NATIONALE	158 339 717 354
15	EDUCATION NATIONALE	156 075 375 701
16	SANTE PUBLIQUE	90 380 713 700
17	FAMME ET FAMILLE.	7 865 439 446
18	AGRICULTURE	50 781 083 408
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	8 579 449 788
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	2 760 678 423
21	MINES ET GEOLOGIE	565 000 000
22	INFRASTR & Désenclavement	200 194 742 661

23	JEUN. SPORT & LOISIRS	7 517 280 555
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 444 171 530
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	9 560 252 530
26	ENVIRON,& EAU	14 356 196 213
27	ENSEIGNEMENT. SUP	23 079 703 865
28	S. G.G.	5 150 684 440
31	AMENAGEM. TERRITOI	13 101 130 638
32	SECURITE	26 934 789 856
33	PETROLE& ENERGIE	3 672 182 925
37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	173 290 000
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	28 435 957 417
40	CONS. ECO. & SOCIAL	271 401 776
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	9 115 589 429
43	AVIATION CIVIL	14 058 391 266
46	RECOCILIATION ET DIALOGUE	2 706 188 400
49	HCC	754 197 776
50	CNDH	546 609 000
51	ENERGIE	6 060 000 000
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	150 000 000
88	DEPENSES COMMUNES	120 977 656 494
	TOTAL GENERAL	1 259 731 247 747

Source : Compte administratif 2021

Tableau n°38 : Modification des dépenses par décret d'avance par titre

NATURE DES DEPENSES	MONTANT
Titre I- Charges financières de la dette	60 000 000 000
Intérêts intérieurs	24 450 000 000
Intérêts extérieurs	35 550 000 000
Titre II- Dépenses du Personnel	427 229 134 422
Titre III- Dépenses de biens et services	102 087 151 600
Titre IV- Dépenses de transferts	208 667 170 000
Titre V- Dépenses d'investissements	461 869 543 978
S/Titre V investissements intérieurs	321 297 543 978
S/Titre V investissements extérieurs	1 445 720 000
Dons/Projets	
Prêts/Projets	
TOTAL	1 259 853 000 000

Source : Compte administratif 2021

Le décret d'avance a modifié les dotations initiales dans tous les titres. Cette situation nécessite une loi de ratification pour entériner la modification.

6.2.2.1 Situation des autorisations par institutions

La situation des autorisations par institution permet de connaître les institutions qui ont totalement consommé leur crédit, celles qui sont en dépassements et celles qui ont une capacité de consommation faible.

Par ailleurs le tableau de la situation des autorisations ci-après présente la dotation des dépenses en diminution de **121 752 253** FCFA (1259 853 000 000- 1259 731 752 253).

Tableau n° 39 ; Situation des autorisations

N°	INSTITUTION	Dotation LFI 2021	DEPENSES ORDONNANCEES	Crédits non consommés	Dépassements	Taux d'ordcnt
1	PRESIDENCE	33 207 940 101	29 040 330 141	6 166 044 334	1 998 434 374	87,40%
2	PRIMATURE	3 666 653 535	521 666 700	3 144 986 835		14,20%
3	ASSEMBLEE NATIONALE	20 463 404 466	20 088 403 902	375 000 564		98,20%
4	HAMA	1 032 133 596	674 749 602	410 000 000	52 616 006	65,40%
5	COUR SUPREME	2 156 123 477	2 186 452 822	101 500 000	131 829 345	101,40%
7	PLAN COOP. INTERN.	27 204 200 456	19 772 230 823	7 470 185 943	38 216 310	72,70%
8	COMMUNICATION	2 194 773 733	2 392 786 628	113 161 434	311 174 329	109,00%
9	A. ETR. INTE. AFRI	16 648 838 505	15 352 485 449	1 296 353 056		92,20%
10	FINANCES & BUDGET	82 602 711 256	36 990 696 347	48 876 820 043	3 264 805 134	44,80%
11	FONCTION PUBLIQUE	1 941 530 059	1 617 538 638	729 606 649	405 615 228	83,30%
12	JUSTICE DROITS HOMM	14 108 679 205	12 938 406 040	2 426 857 817	1 256 584 652	91,70%
13	ADM. TERR. SEC. PUB.	89 896 384 767	54 275 090 471	35 658 975 733	37 681 437	60,40%
14	DEFENSE NATIONALE	158 339 717 354	171 508 566 112	10 308 791 542	23 477 640 300	108,30%
15	EDUCATION NATIONALE	156 075 375 701	147 806 925 108	28 884 727 864	20 616 277 271	94,70%
16	SANTE PUBLIQUE	90 380 713 700	81 142 815 782	25 457 824 943	16 219 927 025	89,80%
17	FAMME ET FAMILLE.	7 865 439 446	7 379 273 902	1 956 737 961	1 470 572 417	93,80%
18	AGRICULTURE	50 781 083 408	36 200 905 129	14 658 593 168	78 414 889	71,30%
19	MINISTERE DE L'ELEVAGE	8 579 449 788	6 736 183 742	1 892 552 281	49 286 235	78,50%
20	MINES INDUSTRIE ET COMMERCE	2 760 678 423	1 871 634 271	889 044 152	-	67,80%
21	MINES ET GEOLOGIE	565 000 000	101 747 500	463 252 500		18,00%
22	INFRASTR & Désenclavement	200 194 742 661	82 059 590 636	118 475 131 819	339 979 794	41,00%
23	JEUN. SPORT & LOISIRS	7 517 280 555	8 864 047 622	892 297 490	2 239 064 557	117,90%
24	DVPT TOUTRISTIQUE	2 444 171 530	1 924 102 892	575 276 651	55 208 013	78,70%
25	POSTE ET NOUVELLE TECH	9 560 252 530	797 068 038	8 792 866 395	29 681 903	8,30%
26	ENVIRON,& EAU	14 356 196 213	11 934 133 967	6 590 916 214	4 168 853 968	83,10%
27	ENSEIGNEMENT. SUP	23 079 703 865	21 951 786 281	1 981 705 345	853 787 761	95,10%
28	S. G.G.	5 150 684 440	3 197 979 367	2 216 245 496	263 540 423	62,10%
31	AMENAGEM. TERRITOI	13 101 130 638	5 462 191 760	7 638 938 878		41,70%

32	SECURITE	26 934 789 856	28 992 410 310	8 642 410 104	10 700 030 558	107,60%
33	PETROLE& ENERGIE	3 672 182 925	3 658 077 717	862 486 822	848 381 614	99,60%
37	CULTURE PROMOTION DIVERSITE	173 290 000	-	173 290 000		0,00%
38	EAU ET ASSAINISSEMENT	28 435 957 417	3 403 075 724	25 032 881 693		12,00%
40	CONS. ECO. & SOCIAL	271 401 776	342 247 506		70 845 730	126,10%
42	FORM ; PROF. PROMOT. METIER	9 115 589 429	3 735 176 100	5 487 017 374	106 604 045	41,00%
43	AVIATION CIVIL	14 058 391 266	1 902 326 456	12 156 064 810		13,50%
46	RECOCILIATION ET DIALOGUE	2 706 188 400	1 327 716 300	1 378 472 100		49,10%
49	HCC	754 197 776	909 731 333	18 500 000	174 033 557	120,60%
50	CNDH	546 609 000	900 641 072		354 032 072	164,80%
51	Energie	6 060 000 000	5 296 428 695	763 571 305		87,40%
52	TRANSPORT ET SECURITE ROUTIERE	150 000 000	-	150 000 000		0,00%
88	DEPENSES COMMUNES	120 977 656 494	58 027 700 417	62 949 956 077		48,00%
	TOTAL GENERAL	1 259 731 247 747	893 285 321 302	456 059 045 392	89 613 118 947	70,90%

Sources : LFI2021 Compte administratif et compte de gestion 2021

Le tableau 39 ci-dessus montre que les consommations de huit (08) départements ministériels et une institution ont dépassé les dépenses autorisées (**89 613 118 947 FCFA**) ; un département a totalement consommé sa dotation et 32 départements/ institutions ont consommé en deçà de leurs autorisations budgétaires (**456 059 045 392 FCFA**).

Tableau 40 : situation des autorisations des dépenses ordonnancées par titre

NATURE DE LA DEPENSE	Total dotation LFI	Dépenses ordonnancées au 31 décembre 2021	Écarts en valeur absolue		Taux d'ordonnancement
	Budget Général de l'Etat Prévision des charges		Crédits non consommés à annuler	Dépassement s Constatés à régulariser	
Titre I: SERVICE DE LA DETTE	60 000 000 000	15 552 579 545	44 447 420 455		26%
INTERETS INTERIEURS	24 450 000 000	15 552 579 545	8 897 420 455		64%
INTERET EXTERIEURS	35 550 000 000	-	35 550 000 000		
Titre II: DEPENSES DE PERSONNEL	427 229 133 420	502 985 565 740	9 360 279 333	85 116 711 653	118%
Titre III : BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984	19 001 770 616		81%
Titre IV : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	125 718 492 991	82 948 677 009		60%
Titre V : EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	461 747 792 727	165 703 430 242	300 540 769 690	4 496 407 205	36%
BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	945 549 998 998	812 881 853 694	208 424 577 624		86%

FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	314 181 248 749	80 163 595 808	234 017 652 941		26%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	1 259 731 247 747	893 045 449 502	456 298 917 103	89 613 118 858	71%

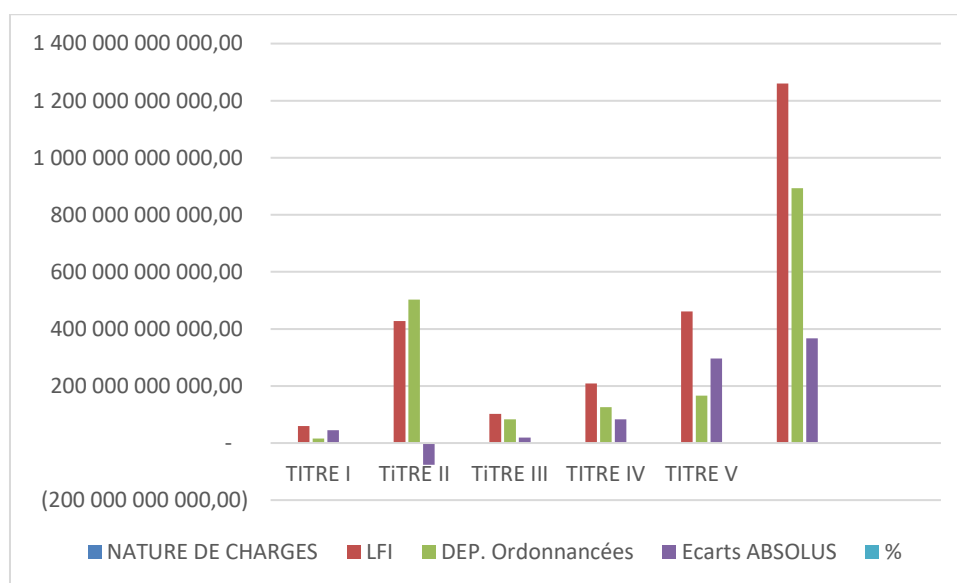
Sources : Compte administratif et Compte de Gestion 2021

Le tableau des autorisations des dépenses ordonnancées par titre montre que le titre 2 : dépenses du personnel a accusé un dépassement de **85 116 711 653 FCFA**, contraire à l'esprit de la LOLF qui dit en son article 24 que : « les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel sont assortis de plafonds d'autorisations des emplois rémunérés par l'Etat.

Ces plafonds sont spécialisés par ministère.

Le nombre et la répartition des emplois autorisés pour chaque ministère ne peuvent être modifiés que par une loi des finances. »

Graphique n° 18 : dépenses ordonnancées par titre



Ce graphique présente la Consommation des crédits par titre. Le Titre II dépenses du personnel a crevé le plafond d'un montant de **85 116 711 653 FCFA** soit 18% de la dotation.

Observation n°16 :

La Chambre des Comptes fait observer que dans toutes les institutions de l'Etat, les dépenses du personnel ont dépassé les limites autorisées, totalisant un dépassement de 85 116 711 653 FCFA. Cette pratique est contraire à l'article 24 ci-haut cité. La Chambre des Comptes demande au MFBCP les justifications de ces dépassements.

Réponses du MFBCP : réponses données (en rapports avec les questions 12 et 13.

La Chambre des Comptes n'est pas satisfaite des réponses du MFBCP. Elle maintient l'observation.

Recommandation n°11

La Chambre des Comptes réitère la recommandation de l'observation N° 13.

6.3. Ajustement des crédits

Le projet de loi de règlement en son article 2, de l'examen du compte administratif de l'ordonnateur :

Alinéa1, souligne que les crédits (tous les titres confondus) en dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021 (tous les textes modificatifs considérés) s'élève à **1 259 731 247 747 FCFA** dont **945 549 998 998 FCFA** de financement interne et **314 181 248 749 FCFA** de financements extérieurs attendus.

Alinéa 2, souligne que les dépenses ordonnancées s'élèvent à **893 045 449 502 FCFA** dont **812 881 853 694 FCFA** de dépenses sur fonds propres et **80 163 595 808 FCFA** de dépenses sur financements extérieurs. Il en résulte des crédits non consommés de **456 298 917 103 FCFA** et un dépassement en dépenses du personnel de **85 116 711 653 FCFA** (voir tableau annexe)

Observation n° 17 :

La Chambre des Comptes relève que :

- a) La modification du budget général intervenue par décret d'avance n° 515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 ajoutant 12 700 000 000 FCFA sur les différents titres des dépenses faisant monter celles- ci à 1 259 853 047 853 FCFA au lieu de 1 259 731 247 747 FCFA comme inscrit dans le projet de loi de règlement ; il en résulte une différence 121 800 106 FCFA.**
- b) Les crédits non consommés se chiffrent 456 298 917 103 FCFA et non 442 442 230 565 FCFA comme signalés dans le tableau annexé au projet de loi de règlement.**
- c) Les dépassements de crédit pour lesquels il faut ouvrir une nouvelle ligne de crédit sont d'un montant de 89 613 118 858 FCFA.**

Le tableau récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre devrait être présenté de la façon suivante.

Tableau n°41 : récapitulatif des dépenses ordonnancées par titre et sous-titre

NATURE DE LA DEPENSE	Total dotation LFI		Ecart en valeur absolue		Taux d'ordo nnance ment
	Budget Général de l'Etat Prévision des charges	Dépenses ordonnancées au 31 décembre 2021	Crédits non consommés à annuler	Dépassements constatés à régulariser	
Titre I: SERVICE DE LA DETTE	60 000 000 000	15 552 579 545	44 447 420 455		26%
INTERETS INTERIEURS	24 450 000 000	15 552 579 545	8 897 420 455		64%
INTERET EXTERIEURS	35 550 000 000	-	35 550 000 000		
Titre II: DEPENSES DE PERSONNEL	427 229 133 420	502 985 565 740	9 360 279 333	85 116 711 653	118%
Titre III : BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984	19 001 770 616		81%
Titre IV : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	125 718 492 991	82 948 677 009		60%
Titre V : EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS	461 747 792 727	165 703 430 242	300 540 769 690		36%
<i>INVESTISSEMENTS INTERIEURS</i>	147 566 543 978	85 539 834 434	62 114 390 981	87 681 437	58%
<i>INVESTISSEMENTS EXTERIEURS</i>	314 181 248 749	80 163 595 808	238 426 378 709	4 408 725 768	26%
BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	945 549 998 998	812 881 853 694	208 424 577 624		86%
FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	314 181 248 749	80 163 595 808	234 017 652 941		26%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	1 259 731 247 747	893 045 449 502	456 298 917 103	89 613 118 858	71%

Sources : Compte administratif et Compte de gestion 2021

d) L'article 7 du projet de loi de règlement propose l'ouverture d'une ligne de crédit pour résorber le dépassement des dépenses de personnel de 85 116 711 653 FCFA. La LOLF dispose en son article 23 alinéa2 que les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel ne peuvent être augmentés.

La chambre des Comptes demande au MFBCP des explications et des justifications sur ces différentes situations.

Réponses du MFBCP

a) Dans la réponse à la question 9, on a pris acte de l'observation. La différence entre la question 9 et 17 est que pour la 1^{ère} les chiffres sont en millions alors pour la question sont au franc près. Une fois la question 9 réglé, les restes se corrigent automatiquement.

- b) *Les crédits non consommés s'élèvent plutôt 442.563 981 816 FCFA, ce qui égal la somme 442.442.230 .565(les non consommés de notre ancienne situation) + 121752.253[la différence entre la prévision de (LFI+décret d'avance et notre ancien tableau] ;*
- c) *Les dépassements de crédits à régulariser restent les mêmes. Il s'agit des prévisions d'un même Titre comparées aux prévisions d'un même Titre ;*
- d) *En effet l'article 24 de la LOLF, dans aucune des modifications intervenues au cours de l'exécution, les dépenses de personnel allouées aux différents ministères n'ont été touchées. Mais à la fin de l'exécution, comme les lois des finances donnent les dépenses par Titre, il faut la somme des tous les crédits consommés par Titre pour dégager les dépassements constatés par Titre ou des crédits non consommés à annuler. Ainsi des dépassements seront compensés par des crédits non consommés du même Titre, de telle sorte qu'on aboutisse à un résultat par Titre donné.*

La réponse du MFBCP n'est pas satisfaisante. La Chambre maintient l'observation. Elle rappelle ce qui suit :

- **Il ne peut pas avoir une compensation automatique dans un même titre, sinon on ne peut pas recourir aux transferts/virements d'un département à un autre.**
- **Les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat. Ces plafonds sont spécialisés par ministère. Le nombre et la répartition des emplois autorisés pour chaque ministère ne peuvent être modifiés que par une loi des finances comme le prévoit l'article 24 de la LOLF.**

Recommandation n°12

La Chambre des Comptes recommande l'insertion de toutes les modifications proposées dans l'observation 17 dans le projet de loi de règlement.

6. 4 Situations des dépenses avant ordonnancement

Le projet de loi de règlement en son article 8 intègre les dépenses avant ordonnancement d'un montant de 366 604 650 165 FCFA. Ces dépenses appelées dépenses avant ordonnancement semblent être des dépenses non prévues au budget général de l'Etat.

Ces dépenses non autorisées par l'Assemblée nationale sont exécutées sur le titre3 dépenses de biens et services.

La régularisation de ces dépenses doit se faire par une loi de finances rectificative et non par l'ouverture d'une ligne de crédit dans la loi de règlement.

Graphique n° 19 : Evolution des dépenses avant ordonnancement (DAO) de 2017 à 2021

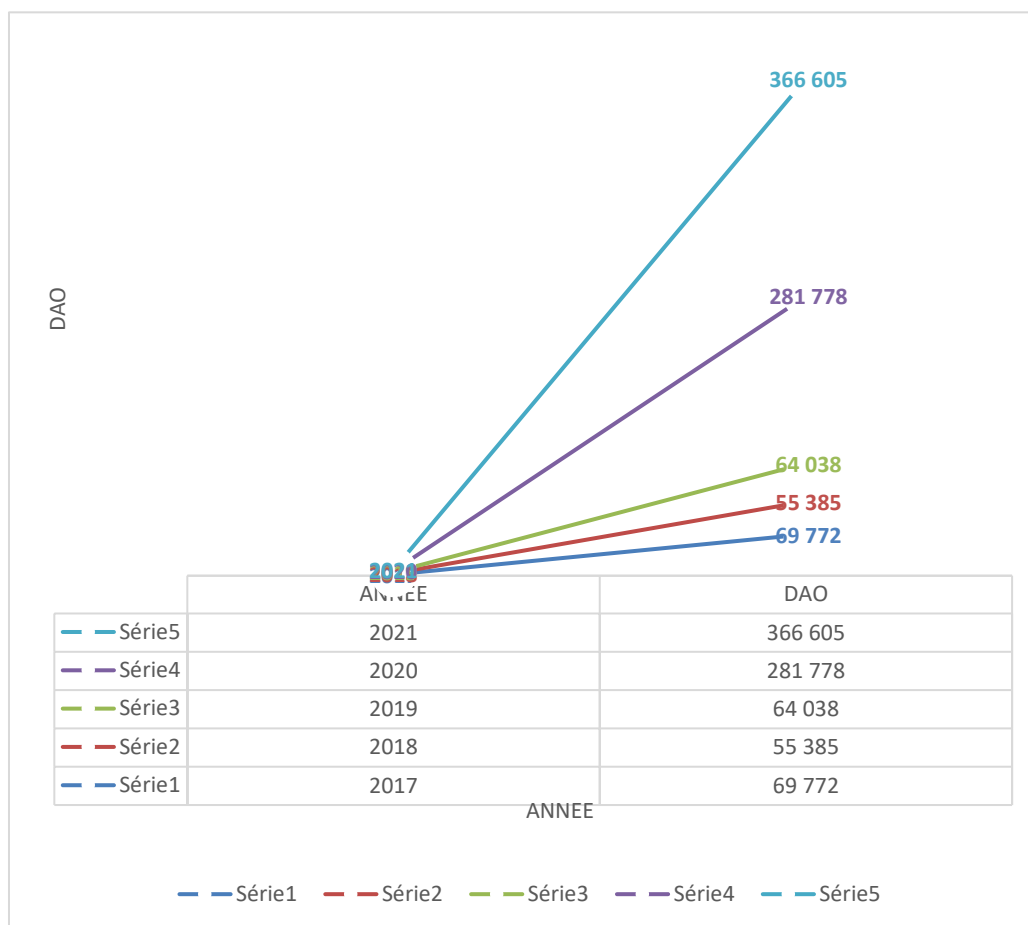


Tableau n°42 : Evolution des DAO de 2017-2021

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021
DAO	69 772	55 385	64 038	281 778	366 605

Source : comptes de gestion 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

Le graphique et le tableau ci-dessus présentent l'évolution des dépenses avant ordonnancement qui sont plutôt des dépenses non autorisées. Les deux dernières années ont connu une hausse exponentielle des DAO.

En 2021 les DAO sont plutôt de 442 442 230 565 FCFA si l'on ajoute les dépenses de 75 756 432 320 de dépenses du personnel non autorisées.

Observation n°18 : la Chambre des Comptes constate un recours systématique aux dépenses avant ordonnancement pour toutes les dépenses par le MFBCP en violation des dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP des explications et justifications par rapport à cette situation.

Réponse du MFBCP

La problématique des DAO est l'une des préoccupations du MFBCP. On espère qu'avec le nouveau décret N°3361/PT/PM/MFBCP/2023 du 06 novembre 2023 portant sur les DAO, les modalités de paiements et les délais de régularisation apportera des solutions.

La chambre des Comptes n'est pas satisfaite de la réponse de MFBCP.

Recommandation

La Chambre des Comptes recommande que les dépenses avant ordonnancement soient régularisées dans le délai réglementaire.

ANNEXES

REPONSES AUX OBSERVATIONS DU RAPPORT PROVISOIRE SUR L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES EXERCICE 2021

N°	OBSERVATIONS	REPONSES
OBS.1	<p>La Chambre des Comptes constate que le titre III intitulé « cotisation sociale » dans la nomenclature budgétaire ne contient pas de prévisions.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>Le titre III intitulé « Cotisation sociale » est prévu par la nouvelle nomenclature, il s'agit là des recettes de la CNRT, CNPS, etc. rien n'a été prévu comme recette pour l'exercice 2021. Comme rien n'a été prévu, on peut ne pas le mentionner, mais pour de raison de transparence, pour ne pas croire qu'on l'a omis, on l'a fait ressortir avec prévision zéro.</p>
OBS.2	<p>La Chambre des Comptes constate que le titre dons, legs et fonds de concours composé logiquement des sous rubriques : Dons, Legs et Fonds de concours, n'est pas détaillé dans le développement des recettes.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>Ce titre concerne les décaissements directs des financements extérieurs qui est géré par le ministère du plan d'où le TPG n'est pas assignataire et que le montant décaissé lui est communiqué globalement par le ministère du plan afin qu'il soit retracé dans la comptabilité nationale.</p>
OBS.3	<p>La Chambre des Comptes constate que le titre IV intitulé « Autres recettes » dans la LFI d'un montant prévisionnel de 222 495 millions de FCFA, est renommé « recettes non fiscales » dans le tableau de développement des recettes de FCFA, soit un écart de 2 393 millions FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>Et pourtant nous constatons que le montant prévu dans la LFI de 222 495 millions FCFA est le même que celui dans le tableau de développement des recettes budgétaires 2021 du TPG (voir annexe N°1 extrait du Compte de gestion).</p>
OBS.4	<p>La Chambre des Comptes constate que pour les prévisions des Taxes patronales d'apprentissage d'un montant 7 195 794 000 FCFA, les réalisations n'ont pas été retracées.</p>	<p>✓ Les taxes patronales d'apprentissage sont recouvrées directement au guichet du FONAP. ✓ Pour le recouvrement des taxes sur la valeur locative, si le TPG n'a pas enregistré dans ses</p>

	<p>Par ailleurs, les taxes sur la valeur locative n'ont ni été prévues ni recouvrées.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>livres c'est par ce que ces taxes n'ont pas fait l'objet d'une prévision et surtout elles n'ont pas été aussi mobilisées par les services émetteurs</p>
OBS.5	<p>La Chambre des Comptes constate que les rubriques Impôts sur les mutations par décès et Impôts sur les donations entre vifs, bien que prévus pour un montant de 2 515 000 FCFA chacun en 2021, n'ont pas été recouverts.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>Ces rubriques ont été effectivement prévues au budget, mais ces prévisions n'ont pas été réalisées, il n'y a pas eu d'encaissement de cette rubrique de recettes.</p>
OBS.6	<p>La Chambre des comptes constate que les Taxes sur la protection de l'environnement n'ont pas été prévues et aucun recouvrement n'a été opéré.</p> <p>La Chambre des Comptes constate par ailleurs que les Contributions des patentes (253%) et les Autres taxes (1 522%) ont été enregistré des recouvrements exceptionnels.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>✓ Ces rubriques de taxes sont prévues dans la nomenclature, mais le budget 2021 n'a rien prévu pour cette ligne.</p> <p>Comme vous pouvez le constater les prévisions ont été certainement sous-estimées : pour une prévision de 1.397.541.000 le recouvrement 3.530.421.041 et celle de 65.204.000 le recouvrement est 992.168.860. avec l'applicatif e-taxe qui a diminué le taux de 50%, cela a suscité un engouement chez les contribuables, d'où l'élargissement de l'assiette fiscale.</p>
OBS.7	<p>La Chambre des Comptes constate un recouvrement d'un montant total de 7 028 391 154 FCFA qui ne sont pas prévues par la loi de finances dont 259 813 366 FCFA au titre des taxes de préférence, 2 089 317 317 FCFA au titre des Droits d'accises et 4 679 260 471 FCFA au titre des Taxes Spécifiques.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications à ce sujet.</p>	<p>✓ Après consultation du document intitulé situation de recouvrement au 31 décembre 2021 (voir annexe N°2), nous constatons ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les taxes de préférence la prévision été de 500 000 000 FCFA pour une réalisation de 259 813 366 FCFA ; • Pour les droits d'accises la prévision

		<p>été de : 800 000 000 FCFA, pour une réalisation de 2 089 317 317 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les taxes spécifiques la prévision été de : 1 150 980 000 FCFA, pour une réalisation de 4 679 260 471 FCFA. Confère : situation de recouvrement au 31 décembre 2021 en annexe. <p>Il faut signaler que les montants recouverts de 259 813 366 FCFA au titre des taxes de préférence, de 2 089 317 317 FCFA au titre des droits d'accises et celui de 4 679 260 471 FCFA sont des sous titres intitulé impôts sur le commerce (715) qui font partie intégrante du titre 1 recettes fiscales (71) conformément aux dispositions de la LOF..</p>
<p>OBS.8</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que le reste à recouvrer sont passés de 169,18 milliards en 2017 à 531,801 milliards en 2021, soit une augmentation de 362,621 milliards de FCFA sur cinq ans.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur ces augmentations et les mesures prises pour inverser la tendance qui ne fait que persister ainsi que les détails des restes à recouvrer.</p>	<p>Ces augmentations des restes à recouvrer sont dues au fait qu'il y'a accumulation de recettes irrécouvrables. Toutefois, une commission de recouvrement est mise en place. Celle-ci déterminera les recettes irrécouvrables pour permettre d'engager la procédure de demande d'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables.</p> <p>Toutefois, des mesures ont été prises pour inverser la tendance :</p> <p>La création d'une commission chargée de recouvrer les restes à recouvrer par arrêté N° 029/PT/PM/MFBCP/SG/DGTCP/2023 du 22 mars 2023 dont les rapports d'activité sont produits périodiquement à l'attention de la hiérarchie et un suivi et évaluation réguliers de ses travaux par le TPG.</p>
<p>OBS.9</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que le budget général de l'Etat, arrêté par la loi de finances 2021 en dépenses à 1 247 153 000 000 FCFA a été augmenté de 12 700 millions de FCFA par le Décret</p>	<p>Remarques pertinentes</p>

	<p>n°15/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 portant avance de crédits pour l'exercice 2021 amenant le total de dépenses à 1 259 853 millions de FCFA.</p> <p>Cependant, dans le tableau récapitulatif des dépenses IV a établi par l'ordonnateur, le même montant est de 1 259 731 millions de FCFA, soit une différence de 121 752 253 FCFA.</p> <p>Par ailleurs, aucune disposition du projet de loi de règlement 2021 ne prévoit la ratification dudit décret d'avance comme énoncé à l'article 56 alinéa 1 de la loi organique n°004/PR/2014 du 18 février 2014 qui dispose que « la loi de règlement procède aux modifications de crédits qui s'avéraient, le cas échéant, nécessaires, notamment en ratifiant les ouvertures de crédits intervenues par décret d'avance postérieurement à la dernière loi de finances afférente à cette année... ».</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur la différence constatée et l'omission de la disposition relative à la ratification des crédits d'avance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Après vérification, une erreur de saisies serait intervenue lors des saisies dans les systèmes par les SAF des Ministères ou aux décrets de virements intervenus. C'est au niveau du Titre V, on prend acte de l'observation et correction sera faite Voir annexe 4 (nouveau projet de loi) On prend acte. Un article ratifiant le Décret d'Avance sera inséré dans le projet de décret. Voir annexe 4 (nouveau projet de loi)
<p>OBS.10</p>	<p>Les critères de convergence multilatérale fixent les dépenses du personnel à 35% des recettes fiscales. La Chambre des Comptes constate que les prévisions des dépenses pour l'année 2021 sont de 70% soit le double des critères de la CEMAC.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications et des justifications.</p>	<p>Le contexte du Tchad est particulier. Il y a eu recrutement des centaines de médecins revenant du Cuba, d'autres agents de santé pour faire face au COVID. Le recrutement dans la police et dans l'Armée pour faire face aux menaces extérieures et insécurité intérieure, etc.</p> <p>Tous ces éléments, entre autres, ne permettent pas de suivre à la lettre les directives de la CEMAC.</p>
<p>OBS.11</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que le tableau n°IV, intitulé situation globale des dépenses ordonnancées par section du compte administratif, arrête le montant des ordonnancements du budget général de l'Etat à 893 285 321 302 FCFA alors que le tableau IVa, intitulé récapitulatif des dépenses courantes ordonnancées par titre du même compte, arrête les mêmes dépenses à 893 045 449 502 FCFA, soit une différence de 239 871 800 FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics les discordances des chiffres.</p>	<p>Le bon montant est 893 045 449 502 FCFA. Pour les 893 285 321 302 FCFA, une erreur malveillante s'est glissée. Le montant des financements extérieurs de l'Energie qui est de 239.871.800 FCFA a été comptabilisé deux fois suite à la fusion des ministères (Pétrole et l'Energie), intervenue après le décès du maréchal du Tchad (vérifiable sur le tableau des financements extérieurs).</p>

<p>OBS.12</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que les Ministères et institutions suivants ont consommé des crédits au-delà de la dotation accordée par la loi de finances, notamment la Cour Suprême (101,4%); le Ministère de la communication (109%); le Ministère de la Défense Nationale (108,3%); le Ministère des sports et des loisirs (117,9%); le Ministère de la Sécurité Publique (107,6%); le Conseil Economique, Social et Culturel (126%); le Haut Conseil de la Communication (120,6%) et la Commission Nationale des Droits de l'Homme (164,8%).</p> <p>Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation de dépenses au-delà du montant des crédits ouverts, sauf lorsqu'il s'agit de crédits relatifs à la dette publique, comme le prévoit l'article 27 de ladite loi.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics de donner les détails des dépenses citées ci haut et de justifier les dépassements des crédits.</p>	<p>Pratiquement tous ces dépassements constatés relèvent de dépenses du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les dépenses du personnel effectivement chaque année des dépassements sont enregistrés. <p>✓ Cela est dû par les soucis de la recherche de la paix sociale prônée par le Gouvernement. Ces dernières années les revendications syndicales avec leur corollaire des grèves ont mis en mal le fonctionnement de l'administration, surtout dans les secteurs les délicats (la santé, l'éducation, la justice, etc. ...), il y a aussi la pression exercée par l'Assemblée Nationale sur le Gouvernement à travers des interpellations des ministres au sujet lié aux difficultés à caractère social. On peut citer le recrutement des enseignants scientifiques, des médecins et autres agents de santé accentué après par l'avènement du COVID, des recrutements opérés dans le cadre des réconciliations nationales, les recrutements dans l'armée pour faire face aux menaces de tout genre, etc.</p> <p>✓ Il y a aussi les exigences des partenaires techniques et financiers qui sont très regardants en matière de maîtrise de la masse salariale. Il faut également noter la défaillance de l'ancien système SYGASPE qui est vulnérable, pas assez sécurisé, laissant passer des doubles salaires, chose qui n'est possible aujourd'hui avec le SIGFIP</p>
<p>OBS.13</p>	<p>La Chambre des Comptes constate que les dépenses de personnel révisées à 427 229 millions de FCFA par décret d'avance, ont été ordonnancées à 502 985, 565 millions de FCFA correspondant à un dépassement de 75 756,9 millions de FCFA, soit 17,7%</p> <p>Cette situation contrevient aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n°004/PR/2014 relative aux lois de finances qui proscrivent l'imputation des dépenses au-delà du montant des crédits ouverts.</p>	<p>Effectivement malgré le rajout des dépenses de personnel à travers le décret d'avance, pour des raisons évoquées en réponse à la question précédente. Il y a la politique, mais aussi le social que doit gérer le Gouvernement dans le cadre du Pacte social.</p>

	<p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics de justifier l'exécution des dépenses citées ci-haut en dépassement des crédits ouverts.</p>	
OBS.14	<p>La Chambre des Comptes constate qu'en 2021, le compte « 4523 CNRT », a enregistré des entrées de 15 823 693 295 FCFA pour des sorties de 24 100 000 000 FCFA, soit un solde déficitaire net de 8 276 306 705 FCFA. En prenant en compte le report à nouveau déficitaire de 5 617 162 238 FCFA, le déficit s'aggrave à 13 893 468 943 FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au Ministre de Finances, du Budget et des Comptes Publics des explications sur le fonctionnement de ce compte, et les mesures prises pour résorber ce déficit.</p>	<p>Ce dépassement est due par le fait qu'à la suite d'une convention entre les organismes sociaux et le gouvernement il est constaté que le compte de la CNRT est déficitaire dans le livre du TPG et il fallait régulariser par des opérations d'ordre pour qu'il soit débiteur ou nul. Ce processus est en cours de finalisation.</p>
OBS.15	<p>La Chambre des Comptes constate une augmentation du crédit initial des dépenses d'un montant de 12 700 000 000 de FCFA par décret d'avance.</p> <p>Aucune disposition du projet de loi de règlement ne fait mention de la ratification de ce décret d'avance comme l'exige l'article 56 alinéa 1 de la loi organique n°004/PR/2014 du 18 février 2014 qui dispose que « la loi de règlement procède aux modifications de crédits qui s'avèrent, le cas échéant, nécessaires, notamment en ratifiant les ouvertures de crédits intervenues par décret d'avance postérieurement à la dernière loi de finances afférente à cette année... ».</p> <p>La Chambre des Comptes demande des explications au MFBCP.</p>	<p>Préoccupations déjà exprimées à la question 9 et on a pris acte.</p>
OBS.16	<p>La Chambre des Comptes constate que dans toutes les institutions de l'Etat, les dépenses du personnel ont dépassé les limites autorisées, totalisant un dépassement de 75 756 432 320 FCFA.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au MFBCP les justifications de ces dépassements.</p>	<p>Réponses données (en rapports avec les questions 12 et 13).</p>
OBS.17	<p>La Chambre des Comptes relève que :</p> <ol style="list-style-type: none"> La modification du budget général intervenue par décret n°0515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 ajoutant 12 700 000 000 FCFA sur les différents titres des dépenses faisant monter celles-ci à 1 259 853 047 853 FCFA au lieu de 1 259 731 247 747 FCFA comme inscrit dans le projet de loi de règlement ; il en résulte une différence de 121 800 106 FCFA. Les crédits non consommés se chiffrent à 456 298 917 103 FCFA et non 442 442 230 565 	<p>a. Dans la réponse à la question 9, on a pris acte de l'observation. La différence entre la question 9 et 17 est que pour la 1^{ère} les chiffres sont en millions alors pour la question 17 sont au franc près. Une fois le problème de la question 9 réglé, les restes se corrigent automatiquement.</p>

	<p>FCFA comme signalés dans le tableau annexé au projet de loi de règlement. (voir tableau n°42)</p> <p>c) Les dépassements de crédits pour lesquels il faut ouvrir une nouvelle ligne de crédit sont d'un montant de 89 613 118 858 FCFA.</p> <p>d) L'article 7 du projet de loi de règlement propose l'ouverture d'une ligne de crédit pour résorber le dépassement des dépenses de personnel de 85 116 711 653 FCFA alors que la LOLF dispose en son article 23 alinéa2 que « les crédits ouverts au titre des dépenses du personnel ne peuvent être augmentés... »</p> <p>La Chambre des Comptes demande au MFBCP des explications sur ces différentes situations.</p>	<p>b. Les crédits non consommés s'élèvent plutôt 442.563.981.816 FCFA. ce qui égal la somme 442.442.230.565 (les non-consommés de notre ancienne situation) + 121.752.253[(la différence entre la prévision de (LFI + décret d'avance) et notre ancien tableau] ;</p> <p>c. Les dépassements de crédits à régulariser restent les même 75.756.432.320 FCFA. il s'agit des prévisions d'un même Titre comparées aux réalisations du même Titre.</p> <p>d. En effet, au de l'article 24 de la LOLF, dans aucune des modifications intervenues au cours de l'exécution, les dépenses de personnel allouées aux différents ministères n'ont été touchées. Mais à la fin de l'exécution, comme les Lois de Finances donnent les dépenses par Titre, il faut la somme des tous les crédits consommés par Titre pour dégager les dépassements constatés par Titre ou des crédits non consommés à annuler. Ainsi, des dépassements seront compensés par les crédits non consommés du même Titre, de telle sorte qu'on aboutisse au résultat du Titre donné.</p>
<p>OBS.18</p>	<p>La Chambre des Comptes constate un recours systématique aux dépenses avant ordonnancement pour toutes les dépenses par le MFBCP en violation des dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances.</p> <p>La Chambre des Comptes demande au MFBCP des explications et justifications par rapport à cette situation.</p>	<p>La problématique des DAOs est l'une des préoccupations du MFBCP. On espère qu'avec le nouveau décret N°3361/PT/PM/MFBCP/2023 du 06 novembre 2023 portant sur les DAOs, les modalités de paiement et les délais de régularisation, apportera des solutions.</p>

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COUR SUPRÊME

CHAMBRE DES COMPTES



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

محكمة العليا

ديوان المحاسبة

DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE
GESTION 2021

Décembre 2023

I FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONDITIONS GENERALES DE LA DECLARATION DE CONFORMITE

1-1 Fondements juridiques

La déclaration générale de conformité est établie en application des textes qui suivent :

- La Charte de Transition dispose, en son article 102 : « sauf abrogation expresse, les dispositions de la constitution, les institutions ainsi que toute la législation et la réglementation en vigueur non contraire à la présente Charte demeurent entièrement applicables » ;
- La Constitution du 04 mai 2018 révisée dispose en son article 146, alinéas 8 et suivants, que la Chambre des Comptes assiste le Gouvernement et le parlement dans le contrôle et l'exécution des lois de finances ;
- La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en son article 57 Point 9 dispose « Un rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution de la loi de finances accompagné d'une certification (en l'état actuel, la déclaration générale de conformité) de la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat » ;
- L'Article 48, alinéa 2 de l'Ordonnance N°015/PR/2018 du 31 mai 2018 portant attributions, organisation, fonctionnement, et règles de procédure devant la Cour Suprême, dispose que la Section de contrôle, des affaires financières et budgétaires de la Chambre des Comptes contrôle l'exécution des lois des finances (...);
- Le décret N°817/PR/PM/MFP/2015 du 1^{er} avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique dispose, en son article 29, alinéa 2 que *les comptes de l'Etat et les comptes de gestion des comptables sont produits à la Cour des Comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant celui au titre duquel ils sont établis.*

La Chambre des Comptes note cependant que la déclaration générale de conformité est un rapprochement des écritures comptables du Trésorier Payeur Général et celles de l'Ordonnateur Principal du Budget Général de l'Etat. Elle ne tient pas lieu de certification des comptes de l'Etat et ne saurait être un quitus à la gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

1-2 Conditions requises pour la déclaration générale de conformité

La déclaration générale de conformité est soumise à des conditions de forme et de fond.

1-2-1 Sur la forme

La condition à remplir est de produire à la Chambre des Comptes dans les formes et délais prescrits par les lois et règlements, le compte administratif du Ministre en charge des Finances, ordonnateur principal du budget et le compte de gestion du Trésorier Payeur Général (TPG).

1-2-2 Sur le fond

La condition requise est la concordance entre les montants inscrits dans le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG.

II OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE 2021

2-1 Observations sur la forme

La Chambre des Comptes constate que le Ministre en charge des Finances dépose les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'Etat avec un retard de plusieurs années. Ainsi, les documents de l'exercice 2021 sont déposés le 14 juin 2023, soit une année de retard alors que la LOLF prescrit un dépôt dans les meilleurs délais. Le décret N°817 /PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) précise qu'il doit être fait au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'exécution du budget.

La Chambre des Comptes attire l'attention du Ministre en charge des Finances sur la nécessité de prendre des mesures pour le respect du délai réglementaire de dépôt des documents relatifs à l'exécution du budget.

Réponse MFBCP

Pour le dépôt des documents relatifs à l'exercice 2021, il s'agit d'une année de retard et non plusieurs. Un progrès est fait.

La Chambre des Comptes demande au MFBCP le respect de la date réglementaire.

2-2 Observations sur le fond

Pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, les diligences suivantes ont été effectuées :

- Le rapprochement entre la balance générale de sortie des comptes consolidés de l'année 2020 et la balance générale d'entrée des comptes consolidés de l'année 2021 ;
- Le rapprochement entre la balance générale des comptes consolidés du TPG et le Compte administratif de l'ordonnateur.

2.2.1. Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2020 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 du TPG.

Tableau n°1 : Rapprochement entre la balance de sortie 2020 et balance d'entrée 2021

Classe	Balance de Sortie 2020		Balance d'Entrée 2021		Différence	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1		471 298 268 268		471 298 268 268	-	-
2					-	-
3	572 867 227 585	811 864 436 077	572 867 227 585	811 864 436 077	-	-
4	1 585 639 574 034	410 694 849 727	1 585 639 574 034	410 694 849 727	-	-
5	81 798 654 227	546 447 901 774	81 798 654 227	546 447 901 774	-	-
6					-	-
7					-	-
8					-	-
9					-	-
	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	-	-

Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2020 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 affiche une parfaite concordance.

2-2-2 Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG

2-2-2-1 Comparaison des Recettes

Les recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent au tableau ci-dessous :

Tableau N°2 : Recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Recouvrement 2021(3)	Reste à recouvrer (4)	Différence (1) -[(3)+(4)]
I	Recettes fiscales	697 899 581 966	697 899 582 461	663 387 859 301	34 511 723 160	- 495
II	Dons Legs ET Fonds de concours	348 199 382 455	259 757 779 000	348 199 382 455		
III	Cotisations sociales	-	-	-		
IV	Autres recettes	142 763 837 580	222 495 401 000	142 763 837 580		
	TOTAL	1 188 862 802 001	1 180 152 762 461	1 154 351 079 336	34 511 723 160	- 495

Source : Comptes Administratif et de Gestion

Il y'a concordance entre les émissions des recettes du compte administratif et les prises en charge (recouvrements et restes à recouvrer) du compte de gestion du TPG.

2-2-2-2 Comparaison des dépenses

Les dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau N°3 : Dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Paiements2020(3)	Reste à payer (4)	Différence (1)-[(3)+(4)]
I	Charges de la dette	15 552 579 545	15 552 579 545		15 552 579 545	-
	Dettes intérieures	15 552 531 459	15 552 531 459		15 552 531 459	-
	Dettes extérieures	48 086	48 086		48 086	-
II	dépenses du personnel	502 985 565 740	502 985 565 740	450 835 556 524	52 150 009 216	-
III	Dépenses de biens et services	83 085 380 984	83 085 380 984	61 051 356 524	22 034 024 460	-
IV	Transfert et Subvention	125 718 492 991	125 718 492 991	95 833 053 334	29 885 439 657	-

V	Equipements & investissements	165 703 430 242	165 703 430 242	161 698 007 633	4 005 422 609	-
	<i>Investissements intérieurs</i>	85 539 834 434	85 539 834 434	81 534 411 825	4 005 422 609	-
	<i>Investissements extérieurs</i>	80 163 595 808	80 163 595 808	80 163 595 808	-	-
Total		893 045 449 502	893 045 449 502	769 417 974 015	123 627 475 487	-

Les dépenses ordonnancées et les prises en charge affichent une parfaite concordance.

En conséquence, la Chambre des Comptes

DECLARE CE QUI SUIIT :

- 1) *Le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2021 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 affiche une parfaite concordance.*
- 2) *Le rapprochement des recettes des comptes administratif et de gestion affiche une concordance sauf une différence de 495 FCFA due aux arrondis des chiffres par le TPG.*
- 3) *Le rapprochement des dépenses ordonnancées et des paiements du TPG affiche une parfaite concordance.*
- 4) *La Chambre des comptes recommande au MFBCP la reprise des articles 6 et 7 du projet de loi de règlement en insérant les données de l'observation N° 17.*

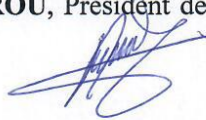
Ont siégé :

Avec voix délibérante :

- M. **OUSMAN MAMADOU AFFONO**, Président de la Chambre des Comptes par intérim, président de séance.



- M. **AMADOU OUMAROU**, Président de la Section de Discipline Budgétaire et Financière.



- Mme. **NEPIDE DOSSOUM POPEE**, Présidente de la Section de Contrôle, des Affaires Financières et Budgétaires.



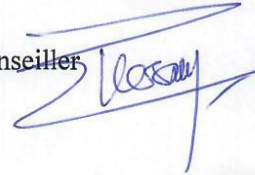
- M. **NDINTAMNAN PANINGAR**, Conseiller Rapporteur.



- M. **OUMAR ADOUM SINI**, Conseiller.



- M. **NDOUBAHIDI SAMADJINGAR FRANCOIS**, Conseiller.



- M. **HAMIT ATIM**, Conseiller.



- M. **ALI MAHAMAT ABDOUL**, Conseiller.



- M. **HASSAN HAMIT DABOU**, Conseiller.



- M. LAMENE OUYA, Conseiller.



- M. MOHAMED EL-NOUR MAKI, Conseiller



- M. TATA MAHAMAT ZENE, Conseiller.



- M. KABADI KARERLEGNE, Conseiller.



Avec voix consultative :

- Mme. KOULARAMBAYE NELDENGAR Clémentine, Conseillère référendaire.



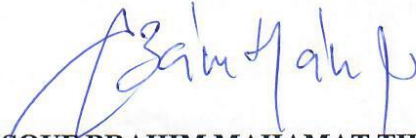
- Mme. DJIMRABAYE DIONODJI Viviane, Conseillère référendaire.



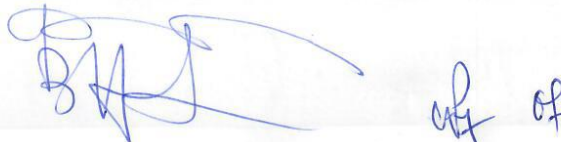
- M. MAHAMAT ASBALLAH HAGRI, Conseiller référendaire.



- M. ABDARAMANE ADAM FADOUL, Conseiller référendaire.



- M. YOUSSEF BRAHIM MAHAMAT TIDEI, Conseiller référendaire.



A représenté le Parquet Général :

M. RATOU ANDO, 3^{ème} Avocat Général.

En présence de :

Maitre MERSIA HLOKODI Justin, greffier.



Fait à la Chambre des Comptes à N'Djamena, le 27 décembre 2023



REPONSES AUX OBSERVATIONS ET CONSTATS SUR LA DECLARATION DE CONFORMITE DE L'EXERCICE 2021

N°	OBSERVATIONS	REPONSES
2.1	<p>La Chambre des Comptes constate que le Ministère des Finances et du Budget dépose les documents relatifs à l'exécution du Budget de l'Etat avec un retard de plusieurs années. Ainsi, les documents de l'exercice 2021 sont déposés le 14 juin 2023 alors que la LOLF prescrit un dépôt dans les meilleurs délais. Le décret n°817/PR/PM/MFB/2015 du 01 avril 2015 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) précise qu'il doit être fait au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'exécution du budget.</p> <p>La Chambre des Comptes attire l'attention du Ministre en charge des Finances sur la nécessité de prendre des mesures pour le respect du délai réglementaire de dépôt des documents relatif à l'exécution du budget.</p>	<p>Pour le dépôt des documents relatifs à l'exercice 2021, il s'agit d'une année de retard et non plusieurs. Un progrès est fait.</p>
2.2	<p>Pour l'élaboration de la déclaration générale de conformité, les rapprochements à faire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapprochement entre la balance générale de sortie des comptes consolidés de l'année 2020 et la balance générale d'entrée des comptes consolidés de l'année 2021 ; ▪ Le rapprochement entre la balance générale des comptes consolidés du TPG et le Compte administratif de l'ordonnateur. 	
2.2.1	<p>Rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de la gestion 2020 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 du TPG</p>	
	<p>Tableau n°1 : Rapprochement entre la balance de sortie 2020 et la balance d'entrée 2021</p>	

Classe	Balance de Sortie 2020		Balance d'Entrée 2021		Différence	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1		471 298 268 268	-	471 298 268 268	-	-
2			-	-	-	-
3	572 867 227 585	811 464 436 077	572 867 227 585	811 464 436 077	-	-
4	1 585 639 574 034	410 694 849 727	1 585 639 574 034	410 694 849 727	-	-
5	81 798 654 227	546 447 901 774	81 798 654 227	546 447 901 774	-	-
6	-	-	-	-	-	-
7	-	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-	-
Total	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	2 240 305 455 846	-	-

le rapprochement entre la balance générale de sortie à la clôture de gestion 2020 et la balance générale d'entrée de la gestion 2021 affiche une parfaite concordance.

Rapprochement entre le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du TPG

2.2.2 Comparaison des Recettes

2.2.2.1 Les recettes figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau n°2 : Recette figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libelles	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Recouvrement 2021 (3)	Reste recouvrer (4)	Difference (1)-(3) +(4)
I	Recettes fiscales	697 899 581 461	697 899 582 461	663 387 859 301	34 511 723 160	495
II	Dons Legs et Fonds de Concours	348 199 382 455	259 757 779 000	348 199 382 455		
III	Cotisation sociales	-	-			
IV	Autres recettes	142 763 837 580	222 495 401 000	142 763 837 580		
TOTAL		1 188 862 802 001	1 180 152 762 461	1 154 351 079 336	34 511 723 160	495

Source : comptes Administratif et de Gestion

Il y'a concordance entre les émissions des recettes du compte administratif et les prises en charge (recouvrement et restes à recouvrer) du compte de gestion du TPG.

2.2.2.2

Comparaison des dépenses

Les dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion du TPG se présentent comme au tableau ci-dessous :

Tableau n°3 : Dépenses figurant au compte administratif et au compte de gestion

Titre	Libellés	Compte ordonnateur (1)	Compte TPG (2)	Paiement 2020 (3)	Reste à payer (4)	Différence (1)-(3) +(4)
I	Charges de la dette	15 552 579 545	15 552 579 545		15 552 579 545	-
	Dettes intérieures	15 552 531 459	15 552 531 459		15 552 531 459	-
	Dettes extérieures	48 086	48 086		48 086	-
II	Dépenses du personnel	502 985 565 740	502 985 565 740	450 835 556 524	52 150 009 216	-
III	Dépenses de biens et services	83 085 380 984	83 085 380 984	61 051 356 524	22 064 024 460	-
IV	Transfert et subventions	125 718 492 991	125 718 492 991	95 833 053 334	29 885 439 657	-
V	Equipements et investissements	165 703 430 242	165 703 430 242	161 698 007 633	4 005 422 609	-
	Investissement intérieurs	85 539 834 434	85 539 834 434	81 534 411 825	4 005 422 609	-
	Investissement extérieurs	80 163 595 808	80 163 595 808	80 163 595 808		-
TOTAL		893 045 449 502	893 045 449 502	769 417 974 015	123 627 475 487	-

Les dépenses ordonnancées et les prises en charge affichent une parfaite concordance.



**Projet de loi n°...../2023
Portant règlement définitif du Budget de l'Etat pour
la Gestion 2021**

Vu la Charte de Transition révisée ;
Le Conseil National de Transition a délibéré et adopté en sa séance du

Le Président de la République, promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : La présente Loi, prise en application des dispositions de l'article 56 de la Loi Organique N°004/PR/2014 relative aux lois des finances, arrête les comptes de l'année budgétaire 2021.

Article 2 : La présente loi entérine le décret d'avance N°515/PR/PM/MFB/2021 du 30 septembre 2021 ouvrant des crédits d'avance complémentaires d'un montant de 12.700.000.000 FCFA et porte ainsi le Budget de l'Etat au titre de l'exercice 2021, en dépenses à la somme de 1.259.853.047.753 FCFA.

Article 3 : Pour une prévision de recettes d'un montant de **1.098.207.655.000 FCFA** au titre de l'exercice 2021, les réalisations s'élèvent à **1.234.514.674.649 FCFA** réparties comme suit :

- recouvrements des recettes réalisés par le Trésor s'élèvent à **1.154.351.078.841 FCFA** (voir tableau en annexe II) ;
- décaissements directs effectués au titre de financements extérieurs sont de **80.163.595.808 FCFA** (voir tableau en annexe III) ;

Article 3 : Les dépenses ordonnancées, y compris les décaissements directs sur financements extérieurs, s'élèvent à 893.045.449 FCFA, réparties comme suit :

- les dépenses ordonnancées sur ressources locales s'élèvent à 812.881.853.694 FCFA,
- les décaissements directs effectués au titre de financements extérieurs sont de **80.163.595.808 FCFA**.

Article 4 : Les réalisations comparées aux prévisions donnent les résultats ci-après :

- les recettes les réalisations s'élèvent à 1.234.514.674.649 FCFA soit 124% des prévisions qui sont de 1.098.207.655.000 FCFA, dégagant une plus-value de 136.307.019.649 FCFA ;
- les dépenses ordonnancées (y compris les décaissements directs des financements extérieurs) s'élèvent à 893.045.449.502 FCFA, soit 70,9% des prévisions qui sont de 1.259.853.047.753 FCFA. Il se dégage des crédits sans emploi (non utilisés) d'un montant de **442.564.030.571 FCFA** et un dépassement de **75.765.432.320 FCFA** a été constaté (voir tableau I en annexe)

Article 5 : Les paiements effectués au cours de l'année 2021 s'élèvent à 1.235.834.499.413 FCFA et se décomposent comme suit :

- les paiements effectués par décaissements directs au titre des financements extérieurs s'élèvent à 80.163.595.808 FCFA, (*tableau III en annexe, source Ministère du Plan*) ;
- les paiements effectués par la Trésorerie Paiement Générale s'élèvent à 1.155.670.903.605 FCFA francs CFA (*voir détails au tableau IV, source Trésor public*) dont :
 - 689.254.378.332 FCFA de paiements des dépenses de l'exercice courant ;
 - 99.811.875.108 FCFA des Restes A Payer des exercices antérieurs ;
 - 366.604.650.165 FCFA de dépenses payées avant ordonnancement (DAO).

Article 6 : Les crédits sans emploi (non utilisés) d'un montant de 442.564.030.571 CFA sont annulés (*voir tableau en annexe I*);

Article 7 : Des crédits complémentaires sont ouverts pour régulariser les dépassements en dépenses de personnel constatés d'un montant de 75.756.432.320 FCFA.

Article 8 : Les paiements des Dépenses Avant Ordonnancement (DAO) d'un montant de 366.604.650.165 FCFA sont pris en compte et intégrées en dépenses (*voir tableau IV en Annexe*) ;

Article 9 : Le résultat définitif de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021 s'établit en recettes à la somme de **1.234.514.674.649** FCFA (recouvrements plus les décaissements directs) et en dépenses à la somme de **1.259.650.099.667** FCFA, (la somme des dépenses ordonnancées plus les DAO) (*voir tableau en annexe V*);.

Article 10 : Il se dégage un déficit d'exécution budgétaire d'un montant de 25.135.425.018 FCFA, que le Trésorier Payeur Général est autorisé à financer par des émissions des Titres publics.

Article 11 : Les tableaux I, II, III, IV et V en annexe font partie intégrante de la présente Loi.

Article 12 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Djaména le,2023

Le Président de la République

Le Général

MAHAMAT IDRIS DEBY

Annexe I

SITUATION DE DEVELOPPEMENT DES RECETTES BUDGETAIRES 2021

	C H A P	NATURES DE RECETTES	PREVISIONS 2021		EXECUTION BUDGETAIRE 2021		%
			LFI	Realisation	Realisation	TOTAL	
	71	RECETTES FISCALES	615 954 476 000	663 387 859 301	663 387 859 301	108%	
	711	Impôts sur revenus et bénéfices	258 577 051 000	352 077 890 420	352 077 890 420	136%	
	711.1	sociétés pétrolières	140 815 239 000	200 086 563 812	200 086 563 812	142%	
	711.21	sociétés non pétrolières	34 258 668 000	30 472 820 049	30 472 820 049	88,9%	
	711.3	Impôts sur le revenu des personnes physiques	82 222 013 000	18 211 166 171	18 211 166 171	143,8%	
	711.4	Contributions divers	1 281 131 000	3 307 340 388	3 307 340 388	258%	
	712	TAXES SUR LE SALAIRES	20 000 904 000	301 942 395 124	9 367 573 757	47%	
	713	IMPOTS SUR LE PATRIMOINES	326 847 000	365 817 322	365 817 322	111%	
	714	IMPOTS ET TAXES	234 862 901 000	175 985 459 287	175 985 459 287	75%	
	715	Impôts sur le commerce international	102 186 773 000	125 591 118 515	125 591 118 515	123%	
II		DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	259 757 779 000	348 199 382 455	348 199 382 455	134%	
IV	72	AUTRES RECETTES	222 495 401 000	142 763 837 580	142 763 837 580	64%	
	702	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	8 890 554 000	7 617 921 913	7 617 921 913	86%	
	703	VARIATION DE STOCK	5 000 000 000	7 660 910	7 660 910	0%	
	721	REVUNUS DE LA PROPRIETES	189 705 980 000	118 113 020 471	118 113 020 471	62%	
	722	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	6 683 254 000	5 834 355 544	5 834 355 544	87%	
	723	AMANDES ET PENALITES	215 613 000	177 993 641	177 993 641	83%	
	729	AUTRES RECETTES NON FISCALES	12 000 000 000	11 012 885 101	11 012 885 101	92%	
		TOTAL GENERAL	1 098 207 656 000	1 154 351 079 336	1 154 351 079 336	105%	

Annexe II

714.29	Autres accises	6 598 264 000	484 764 746	2 036 782 475	484 764 746	7,3%
714.3	Droit de timbre et	16 111 833 000	17 719 447 587	33 519 900	19 756 230 062	122,6%
714.31	Droits de timbre	355 772 000	233 437 021	33 519 900	266 956 921	75,0%
714.311	Droits de timbre fiscal	355 772 000	233 437 021	33 519 900	266 956 921	75,0%
714.32	Droits d'enregistrement	15 756 061 000	17 486 010 566	2 003 262 575	19 489 273 141	123,7%
714.321	Droits d'enregistrement sauf	8 246 120 000	7 911 045 874	829 083 274	8 740 129 148	106,0%
714.322	Droits d'enregistrement sur les	7 509 941 000	9 574 964 692	1 174 179 301	10 749 143 993	143,1%
714.9	Autres impôts intérieur sur les	27 424 448 000	31 203 166 794	1 486 092 565	32 689 259 359	119,2%
714.991	Taxe sur la vente de bétail	1 314 587 000	1 296 170 450	307 239 650	1 603 410 100	122,0%
714.992	Taxe spéciale sur les produits	24 000 000 000	24 683 434 054	1 090 638 610	25 774 072 664	107,4%
714.993	Taxe municipale	65 204 000	453 500	36 000	489 500	0,0%
714.994	Taxe sur la convention d'Assurance	610 443 000	768 697 194	20 000 000	788 697 194	129,2%
714.995	Contributions des patentes et	1 397 541 000	3 528 493 541	1 927 500	3 530 421 041	252,6%
715	Taxe ARV		925 918 055	66 250 805	992 168 860	0,0%
715.1	IMPOTS SUR LE COMMERCE	102 186 773 000	104 504 989 173	21 086 129 342	125 591 118 515	122,9%
715.11	Droits et taxes à l'importation	79 436 674 000	93 211 775 686	17 727 321 135	110 939 096 821	139,7%
715.13	Droits et taxes à l'importation	51 957 694 000	45 931 506 081	10 106 009 100	56 037 515 181	107,9%
715.14	Redevances Statistiques	14 272 000 000	20 370 307 852	2 550 543 491	22 920 851 343	160,6%
715.15	Droits d'accises importation	800 000 000	1 267 483 589	821 834 223	2 089 317 812	261,2%
715.16	Acrompte 4 ^e 15% (ordon	10 756 000 000	21 045 128 403	3 907 210 245	24 952 338 648	232,0%
715.17	Taxes de Préférence	500 000 000	55 567 540	204 245 826	259 813 366	52,0%
715.18	Droit de magasinage					0,0%
715.2	Emplois : embourbages					0,0%
715.25	Taxe Spécifiques (TS)	1 150 000 000	4 544 782 221	137 478 250	4 679 260 471	406,5%
715.251	Droits et taxes à l'exportation	21 900 079 000	10 965 659 961	3 358 788 998	14 324 448 959	65,1%
715.252	Redevances Statistiques	15 659 467 000	8 354 580 313	1 832 129 892	10 186 710 205	65,1%
715.252	Pérolières	13 459 467 000	7 410 123 124	7 410 123 124	7 410 123 124	55,1%
715.26	Autres	2 200 000 000	944 457 189	832 129 892	2 776 587 081	126,2%
715.9	Droits de sortie	6 240 612 000	2 611 079 648	520 659 106	4 137 738 754	66,3%
715.991	Autres impôts sur le Commerce	850 020 000	327 553 526	19 209	327 572 735	38,5%
715.992	Amendes & contentieux	500 000 000	301 776 566		301 776 566	60,4%
715.993	Interet de Credit	80 000 000				0,0%
	Taxes pour la Protection de	700 000 000				0,0%

Code	Description	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
715.994	FONDAU	20 000					0,0%
715.995	ONASA	70 000 000					36,9%
	Contrats de TINSHEED		25 776 960				0,0%
	CNSI			19 209			0,0%
	TITRE 2 : DONNS, LEGS ET FONDS	259 757 779 000	103 789 935 538	244 409 446 917	348 199 382 455	134,0%	
	Dons	133 624 000 000	103 789 935 538	182 769 024 851	286 558 960 389	214,5%	
	Dons projet	126 133 779 000					0,0%
	FMI			45 552 682 260	45 552 682 260	0,0%	
	LE			2 968 599 806	2 968 599 806	0,0%	
	AFD			13 119 140 000	13 119 140 000	0,0%	
	TITRE 3 : COTTISATIONS						
	TITRE 4 : AUTRES RECETTES	222 495 401 000	126 450 650 460	16 313 187 120	142 763 837 580	64,2%	
701	RECETTES NON FISCALES	222 495 401 000	126 450 650 460	16 313 187 120	142 763 837 580	64,2%	
701.11	Ventes des produits						0,0%
	Cession d'actifs Etat						0,0%
702	VENTES DE PRESTATIONS DE	8 890 554 000	6 896 569 041	721 352 872	7 617 921 913	85,7%	
702.11	Prestation service Cadastre		626 737 374	56 838 195	683 575 569	0,0%	
702.12	Droit d'archivage						0,0%
702.13	Journal Officiel						0,0%
702.21	Baux et location	175 982 000	40 000		40 000	0,0%	
702.22	Pari de terrain	1 711 027 000	120 751 210	15 975 000	136 726 210	7,7%	
702.23	Services de santé publique (certificats)	40 000 000	631 699 253	65 247 677	696 946 930	40,7%	
702.24	Service de nettoyage	315 153 000	35 367 920	6 795 420	42 163 340	14,2%	
702.25	Service partitionale (laissez passer)	3 490 442 000	263 860 585	44 186 890	308 047 475	97,7%	
702.26	Service de l'artisanat	62 375 000	1 807 441 172	522 536 990	2 329 978 162	66,8%	
703	Revenues divers	3 094 614 000	3 410 671 527	9 772 700	3 420 444 227	110,5%	
703.21	VARIATIONS DES STOCKS	5 000 000 000	6 860 910	800 000	7 660 910	0,2%	
721	REVENUS DE LA PROPRIETE	189 705 980 000	103 408 783 688	14 704 236 783	118 113 020 471	62,3%	
721.2	Dons	2 530 800 000	751 188 281		751 188 281	29,7%	
721.91	Revenues et Participations	169 112 000 000	84 706 492 302	12 444 883 866	97 151 376 168	57,4%	
	Dons de bois pipe	18 063 180 000	17 951 103 105	2 259 352 917	20 210 456 022	111,9%	

Document Déclaré en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

SITUATION DE RECouvreMENT AU 31 DECEMBRE 2021

721 92	Autres recettes pétrolières	6 683 254 000	5 001 711 019	832 644 525	5 834 355 544	87,3%
722 21	Frais de justice	-	35 831 250	8 277 090	44 108 250	0,0%
722 22	Taxes compensatoires des	343 258 000	56 675 730	5 746 250	61 821 980	17,9%
722 23	Transports (pavé, eaux, pêches)	147 690 000	55 993 815	3 237 550	59 231 365	40,1%
722 24	Taxe sur le bois de chauffage et	-	125 000	-	125 000	0,0%
722 25	Taxe sur circulation de poisson	957 931 000	119 063 700	25 540 000	144 603 700	15,1%
722 26	Licence des transporteurs	56 905 000	76 872 250	6 170 000	83 042 250	145,9%
722 27	Permis de port d'arme	6 409 000	6 255 500	898 500	7 154 000	111,6%
722 28	Taxes d'exactions de natron	103 486 000	101 172 250	9 953 000	111 125 250	107,4%
722 30	Permis de conduite	47 716 000	4 501 500	360 000	4 861 500	10,2%
722 31	Visites techniques	239 395 000	124 450 000	14 018 250	138 468 250	57,8%
722 32	Carrières	1 847 640 000	1 459 168 745	206 998 760	1 666 167 505	90,2%
722 33	Taxes superficielles	57 907 000	9 001 800	825 000	9 001 800	15,5%
722 34	Frais de justice	24 163 000	7 593 500	825 000	8 418 500	34,8%
722 35	Droit de chancellerie	342 529 000	98 056 642	17 520 839	115 577 481	33,7%
722 36	Taxes sur opérations de change	2 393 326 000	2 770 714 425	533 099 376	3 303 813 801	138,0%
722 37	Administratives administratives	112 899 000	76 834 912	-	76 834 912	68,1%
723	AMENDES, PENALITES ET	215 613 000	162 827 460	15 166 181	177 993 641	82,6%
723 2	Amendes de justice	23 899 000	24 217 960	4 191 181	28 409 141	118,9%
723 9	Amendes, sanctions de police	191 714 000	138 609 500	10 975 000	149 584 500	78,0%
724	AUTRES RECETTES VOX	12 000 000 000	10 973 898 342	38 986 759	11 012 885 101	91,8%
724 1	Redevances des modes	12 000 000 000	10 973 898 342	38 986 759	11 012 885 101	91,8%
REG APILLAIRE						
	TITRE I	615 954 476 000	491 681 160 528	171 706 698 773	663 387 859 301	107,7%
	TITRE II	259 757 779 000	103 789 935 538	244 409 446 917	348 199 382 455	134,0%
	SOM'S TOTAL	875 712 255 000	595 471 096 066	416 116 145 690	1 011 587 241 756	115,5%
	TITRE III					
	TITRE IV	222 495 401 000	126 450 650 460	16 313 187 120	142 763 837 580	64,2%
	SOM'S TOTAL	222 495 401 000	126 450 650 460	16 313 187 120	142 763 837 580	64,2%
	TOTAL GENERAL	1 098 207 656 000	721 921 746 526	432 429 332 810	1 154 351 079 336	105,1%

I

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES COURANTES ORDONNANCEES PAR TITRES ET SOUS-TITRES au 31 Décembre 2021

Sections	Nature des Charges	Total Dotation LFI 2021			Ecart en valeurs absolues	
		Prévisions LFI + Décret d'Avance	Dépenses ordonnancées au 31 Décembre 2021	Taux d'ordonnancement (%)	Crédits non consommés à annuler	dépassements constatés à régulariser
	TITRES / SOUS-TITRES	1 259 853 047 753	893 045 449 502	70,9%	366 807 598 251	75 756 432 320
	Titre I : Service de la Dette Publique	60 000 000 000	15 552 579 545	25,9%	44 447 420 455	
	S/Titre I : Intérêts intérieurs	24 450 000 000	15 552 579 545	0,0%	8 897 420 455	
	S/Titre I : Intérêts extérieurs	35 550 000 000		0,0%	35 550 000 000	
	Titre II : DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ETAT	427 229 133 420	502 985 565 740	117,7%		75 756 432 320
	Titre III : BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984	81,4%	19 001 770 616	
	Titre V : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	125 718 492 991	60,2%	82 948 677 009	
	Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	461 869 592 733	165 703 430 242	35,9%	296 166 162 491	
	S/Titre V : Investissements intérieurs	147 688 343 984	85 539 834 434	57,9%	62 148 509 550	
	S/Titre V : Investissements extérieurs	314 181 248 749	80 163 595 808	25,5%	234 017 652 941	
	BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	945 671 799 004	812 881 853 694	86,0%	208 546 377 630	
	FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	314 181 248 749	80 163 595 808	25,5%	234 017 652 941	
	TOTAL BUDGET GENERAL DE L'ETAT	1 259 853 047 753	893 045 449 502	70,9%	442 564 030 571	75 756 432 320

IV.a

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES COURANTES ORDONNANCEES PAR TITRES ET SOUS-TITRES au 31 Décembre 2021

Sections	Nature des Charges	Total Dotation LFI 2021			Ecart en valeurs absolues	
		Prévisions LFI + Décret d'Avance	Dépenses ordonnancées au 31 Décembre 2021	Taux d'ordonnancement (%)	Crédits non consommés à annuler	dépassements constatés à régulariser
	TITRES / SOUS-TITRES	1 259 853 047 753	893 045 449 502	70,9%	366 807 598 251	75 756 432 320
	Titre I : Service de la Dette Publique	60 000 000 000	15 552 579 545	25,9%	44 447 420 455	
	S/Titre I : Intérêts intérieurs	24 450 000 000	15 552 579 545	0,0%	8 897 420 455	
	S/Titre I : Intérêts extérieurs	35 550 000 000		0,0%	35 550 000 000	
	Titre II : DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ETAT	427 229 133 420	502 985 565 740	117,7%		75 756 432 320
	Titre III : BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984	81,4%	19 001 770 616	
	Titre V : TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	208 667 170 000	125 718 492 991	60,2%	82 948 677 009	
	Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	461 869 592 733	165 703 430 242	35,9%	296 166 162 491	
	S/Titre V : Investissements intérieurs	147 688 343 984	85 539 834 434	57,9%	62 148 509 550	
	S/Titre V : Investissements extérieurs	314 181 248 749	80 163 595 808	25,5%	234 017 652 941	
	BUDGET DE L'ETAT SUR RESSOURCES PROPRES	945 671 799 004	812 881 853 694	86,0%	208 546 377 630	
	FINANCEMENTS EXTERIEURS ATTENDUS	314 181 248 749	80 163 595 808	25,5%	234 017 652 941	
	TOTAL BUDGET GENERAL DE L'ETAT	1 259 853 047 753	893 045 449 502	70,9%	442 564 030 571	75 756 432 320

IV

SITUATION DES PEC ET DES PAIEMENTS PENDANT L'EXERCICE 2021

TITRES	NOMANCLATURE	LIBELLES	PEC TRESOR		PAIEMENTS			
			2021	SITOTAUX	2021	EXERCICES ANT.	DAO	TOTAL
I	CHARGES DE LA DETTE	SITOTAUX	15 552 531 459	0	0	0	0	0
		INTERET INTERIEUR	15 552 531 459	0	0	0	0	0
		INTERET EXTERIEUR		0	0	0	0	0
II	DEPENSES DE PERSONNEL	SITOTAUX	502 985 565 740	450 835 556 649	1 105 544 432	0	451 941 101 081	
		DEPENSES DE PERSONNEL	502 985 565 740	450 835 556 649	1 105 544 432		451 941 101 081	
		SITOTAUX	83 085 380 984	61 051 356 524	36 818 050 970	366 604 650 165	464 474 057 659	
III	DEPENSES DES BIENS & SERVICES	SITOTAUX	83 085 380 984	61 051 356 524	36 818 050 970	366 604 650 165	464 474 057 659	
		DEPENSES DES BIENS & SERVICES	83 085 380 984	61 051 356 524	36 818 050 970	366 604 650 165	464 474 057 659	
		SITOTAUX	125 721 492 991	95 833 053 334	18 833 393 700	0	114 666 447 034	
IV	TRANSFERTS	SITOTAUX	125 721 492 991	95 833 053 334	18 833 393 700	0	114 666 447 034	
		CONTRIBUTIONS & SUBVENTIONS	125 721 492 991	95 833 053 334	18 833 393 700		114 666 447 034	
		SITOTAUX	165 703 430 242	161 698 007 633	43 054 886 006	0	204 752 893 639	
V	INVEST - EQUIPEMENT	A - FINANC. INTERIEUR	85 539 834 434	81 534 411 825	43 054 886 006	0	124 589 297 831	
		DIRECT.	85 539 834 434	81 534 411 825	43 054 886 006		124 589 297 831	
		B - FINANC. EXTERIEUR*	80 163 595 808	80 163 595 808	0	0	80 163 595 808	
		DONS, PROJETS/PRÊTS PROJETS	80 163 595 808	80 163 595 808	0	0	80 163 595 808	
TOTAL	Y COMPRIS FINANCEMENT EXTERIEUR		893 048 401 416	769 417 974 140	99 811 875 108	366 604 650 165	1 235 834 499 413	
	SANS FINANCEMENT EXTERIEUR		812 884 805 608	689 254 378 332	99 811 875 108	366 604 650 165	1 155 670 903 605	

(*) le TPG NEST PAS ASSIGNATAIRE DE CES DEPENSES



**TABLEAU DU RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2021**

RECETTES		DEPENSES			
Natures des Recettes	LFI	Réalisations	Natures des Charges	LFI modifié	Réalisations
Titre 1 : Recettes Fiscales	618 347 802 000	663 387 858 806	Titre I : Service de la Dette Publique	60 000 000 000	15 552 579 545
			S/Titre I : Intérêts intérieurs	24 450 000 000	15 552 579 545
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	259 757 779 000	348 199 382 455	S/Titre I : Intérêts extérieurs	35 550 000 000	0
Titre 3 : Cotisations Sociales	0		Titre II : DEPENSES DE PERSONNELS	427 229 133 420	502 985 565 740
			Titre III : DEPENSES DES BIENS ET SERVICES	102 087 151 600	83 085 380 984
Titre 4 : Autres recettes	220 102 074 000	142 763 837 580			
			Titre IV : TRANSFERTS	208 667 170 000	125 718 492 991
			Titre V : EQUIPEMENTS - INVESTISSEMENTS	461 747 792 727	165 703 430 242
			S/Titre V : Investissements intérieurs	147 566 543 978	85 539 834 434
			S/Titre V : Investissements extérieurs	314 181 248 749	80 163 595 808
TOTAL DES RECETTES	1 098 207 655 000	1 154 351 078 841			
Roll over (engag. du Trésor vis-à-vis de la BEAC		-261 305 629 339			
TOTAL GENERAL		893 045 449 502	TOTAL GENERAL	1 259 731 247 747	893 045 449 502